

Le gouvernement dépose son projet de loi d'assurance frais médicaux

QUEBEC (P.C.) — En vertu du régime québécois d'assurance frais médicaux, les employeurs seront astreints à verser à leurs employés la part qu'ils payent actuellement à des régimes privés d'assurance-maladie quand ces régimes seront concurrents du régime public.

Le ministre de la Santé, M. Jean-Paul Cloutier, a fait accepter mardi par l'Assemblée nationale en première lecture le projet de loi visant à instituer au Québec un régime public d'assurance frais médicaux à compter du 1er juillet 1970.

M. Cloutier a déclaré en présentant le projet de loi, depuis longtemps annoncé, que la mise en vigueur du nouveau régime d'assurance, "les régimes privés existants deviendront caducs dans la mesure qu'ils dispensent les services qui seront dispensés par le régime public."

Pour plusieurs catégories de salariés, l'assurance-maladie selon des régimes privés découle de contributions qu'eux-mêmes et leurs employeurs versent à parts égales.

Après le 1er juillet 1970, "ou bien, a dit le ministre, les employeurs devront verser aux employés leur part de contribution aux régimes privés d'assurance, ou bien ils devront

assurer à leurs employés des bénéfices additionnels."

M. Cloutier a noté que le régime public québécois sera administré par un organisme déjà constitué et qui a nom Régie de l'assurance-maladie du Québec.

Il a souligné que le financement du régime public proviendra "d'un système de contributions des employeurs et des salariés."

Pour les salariés

Pour les salariés dont le revenu annuel ne dépasse pas \$4,000 s'ils sont mariés et \$2,000 s'ils sont célibataires, les contributions au régime d'assurance-maladie seront fondées sur le calcul de 8-10 de 1 pour cent de leur salaire avec plafond de \$125 en une année. Quant aux employeurs, leurs contributions seront fondées sur le calcul de 8-10 de 1 pour cent de leur bordereau de salaires. En Chambre, M. Cloutier n'a pas indiqué de plafond quant aux contributions des employeurs.

La mise en vigueur du régime prévoit encore des ententes à intervenir entre le ministre de la Santé du Québec et ce qu'il a appelé les diverses catégories de professionnels de la santé.

M. Victor Goldbloom L. — D'Arcy McGee a évoqué l'hypothèse que ces

ententes n'interviendront pas. "Je dois prendre pour acquis, a répliqué le ministre, qu'elles interviendront, les négociations se poursuivent normalement et le député évoque une situation hypothétique."

Le fédéral

Le ministre par ailleurs a dit que le régime québécois comporte un caractère de portabilité dans les autres provinces canadiennes où existent des régimes publics analogues.

M. Cloutier, en Chambre, n'en a pas soufflé mot mais le régime québécois sera financé, outre les contributions directes des assurés et de leurs employeurs, pour environ la moitié de son coût par le gouvernement fédéral en vertu d'une loi adoptée par les Communes en 1966.

La loi fédérale sur l'assurance frais médicaux est entrée en vigueur le 1er janvier 1968, mais elle ne s'est appliquée à l'origine qu'à la seule province de Saskatchewan qui jouissait déjà d'un régime public admissible aux conditions prévues dans la loi fédérale, d'assurance frais médicaux. Graduellement d'autres provinces ont satisfait aux conditions prévues dans la loi fédérale et c'est, en 1970, au tour de la province de Québec.

Kierans a encore des réformes dans son sac

OTTAWA (P.C.) — Le ministre des Communications, M. Eric Kierans, a déclaré mardi que les transformations n'étaient pas finies au ministère des Postes.

M. Kierans, qui est responsable des Postes, a exposé quelques-unes de ces transformations pendant sa comparution devant le comité parlementaire des Transports où il défendait ses crédits annuels.

Le gouvernement compte, en plus de l'adoption d'un nouveau code postal, mettre à l'essai un nouveau procédé de mandats-poste propre à accélérer le service.

Les cours de formation du personnel et les réformes administratives se poursuivront également.

Malgré une hausse des recettes, le ministre a affirmé que le déficit des Postes n'avait accusé qu'une faible baisse jusqu'à présent.

Le budget des Postes pour l'année 1970-71 prévoit des frais de \$560,594,000 et des recettes de \$485,594,000. Le gouvernement fédéral est appelé à contribuer quelque \$75,000,000.

Un moratoire de la hausse de certains tarifs postaux, annoncé après le budget des dépenses du 11 février, augmentera de \$17 millions le budget des Postes, mais M. Kierans a affirmé que cette hausse était sans effet sur les crédits demandés au gouvernement.

DETAIL DU DEFICIT

M. Kierans estime que c'est le courrier de deuxième classe, sur lequel devait justement porter la hausse, qui contribue le plus à ce déficit. Il occasionne une perte d'environ \$53 millions.

"Le courrier de première classe entraîne une perte de \$22.5 millions et celui de troisième classe de \$15.1 millions environ."

"Les services spéciaux accusent un déficit de \$9.5 millions."

"Le courrier du gouvernement du Canada entraînera un surplus de \$12 millions. Divers autres services occasionnent un déficit de \$7.8 millions."

Par contre, le courrier de quatrième classe apportera au gouvernement un profit prévu de \$12.3 millions.

Le ministre a ajouté que le projet de transformation des Postes, déposé récemment en Chambre par le gouvernement, ne représentait pas nécessairement les vues du gouvernement.

"Ce rapport est à l'étude et un livre blanc est en voie de préparation. Le projet détaillé de transformation ne reflète pas l'opinion du gouvernement, mais celle des experts-conseils", a-t-il précisé.

Par ailleurs, le ministre a annoncé que le livre blanc exposerait la position définitive du gouvernement sur ce sujet.



● PARIS. — Il y a eu échauffourée, hier, à Paris, entre la police et un groupe de manifestants qui réclamaient de nouvelles mesures de sécurité sociale. Quelques manifestants se sont emparés d'autobus et ont bloqué les principales artères de la capitale française rendant la circulation automobile extrêmement difficile.

La demande des \$200 millions

Le ministre Beaulieu rend publique sa lettre à son homologue Benson

PAR URIEL POITRAS

QUEBEC — Le ministre des Finances, M. Mario Beaulieu a déposé à l'Assemblée nationale hier, une lettre écrite le 26 février à son homologue fédéral M. Edgar Benson, dans laquelle il se plaint de la situation imposée au Québec concernant le refus d'Ottawa de remettre les \$200 millions perçus de la taxe de "progrès social" et pour lesquels il n'a reçu aucun service. Pas plus que les \$200 millions, M. Beaulieu n'a reçu de réponse à sa lettre et c'est pourquoi il a décidé de la rendre publique.

M. Beaulieu a posé deux questions précises au ministre fédéral des Finances, questions se situant au centre de tout le problème selon lui :

— Compte tenu de la situation économique, le gouvernement fédéral était-il justifié de percevoir \$200 millions de plus en taxes au Québec ?

— Compte tenu de la situation économique, le gouvernement fédéral était-il justifié de percevoir \$200 millions de plus en taxes au Québec ?

— Compte tenu de la situation économique, le gouvernement fédéral était-il justifié de percevoir \$200 millions de plus en taxes au Québec ?

— Compte tenu de la situation économique, le gouvernement fédéral était-il justifié de percevoir \$200 millions de plus en taxes au Québec ?

Il constate par ailleurs qu'il y a une partie importante du surplus budgétaire fédéral qui ne provient pas d'une décision que le fédéral a prise, mais bien d'une décision que le Québec a prise, c'est-à-dire celle de retarder la mise en vigueur d'un programme d'assurance-maladie au premier juillet 1970.

"La réponse me paraît claire, dit M. Beaulieu au sujet de sa deuxième question : "Que ce soit fortuitement ou autrement, il arrive qu'une somme de \$200,000,000 se trouve dans votre surplus parce que nous avons pris une décision sage, au point de vue économique et financier, en ne commençant pas l'assurance-maladie au début de 1969."

Il a répété qu'en réalité, cette somme est un trop-perçu. "L'état de l'économie du Québec ne justifiait pas une ponction fiscale supplémentaire en 1969. Il faut retourner cette somme aux contribuables québécois, si on ne veut pas la retourner au gouvernement du Québec."

De même, M. Beaulieu se dit déçu de la petite contribution fédérale en immobilisation

Demande du Québec à Ottawa

La région de Québec désignée zone spéciale

par EDDIE LABRIE

Le gouvernement provincial vient de proposer formellement à Ottawa de désigner la région de Québec englobée dans la communauté urbaine, de même qu'une partie de la rive-sud, comme zone spéciale. C'est ce qu'a annoncé, hier soir, le ministre responsable de l'Office de planification et de développement du Québec, M. Marcel Masse, au cours d'une assemblée réunissant plusieurs maires de la région de Québec et des dirigeants du Comité provisoire du Québec métropolitain.

M. Masse a précisé que les négociations se poursuivent normalement et que l'entente devrait pouvoir être signée d'ici quelques semaines, sinon quelques jours.

Le ministre a ensuite défini la zone spéciale comme étant un pôle prioritaire qui présente des possibilités réelles de développement à condition qu'on y effectue certains investissements supplémentaires.

M. Masse a ajouté que pour le gouvernement du Québec, "la loi des zones spéciales était un instrument parmi d'autres pour assurer le développement économique des régions."

Il a poursuivi en ces termes : "Nous entendons utiliser à fond pour le développement de la région québécoise cet instrument monétaire qu'est le ministère de l'Expansion économique régionale. Nous ne négligerons pas pour autant le recours à d'autres instruments de développement, soit de compétence québécoise, soit de compétence fédérale."

Selon M. Masse, "l'utilisation de l'instrument des zones spéciales,

aussi bien que des autres instruments mis à notre disposition, ne devra pas bouleverser le jeu des priorités que requiert le développement équilibré des territoires en cause et il se trouve qu'à cet égard le Québec veut assumer pleinement son rôle."

Par ailleurs, le ministre responsable de l'Office de planification et de développement du Québec a déclaré que "le défi que représente la mise en valeur de la région de la capitale provinciale est à la mesure du Québec d'aujourd'hui et la population de la région doit jouer à la fois un rôle d'acteur et de témoin privilégié."

"Il est une certaine façon de concevoir le développement qui suppose un examen lucide des contraintes et des besoins et qui propose des objectifs et des défis," a-t-il enchaîné.

"Toutefois, a dit encore M. Masse, le développement n'est pas un cadre contemplatif. Il suppose des interactions et souvent même des confrontations entre les partenaires dont les intérêts sont parfois divergents."

Autres nouvelles en page 3

Nouvelle usine Michelin au Nouveau-Brunswick

"La province est en train de se faire passer un Québec"

— Pierre Laporte

par Uriel Poitras

Francis Boudreau met fin à sa carrière politique

(par Eddie Labrie)

Le député unioniste de Saint-Sauveur, M. Francis Boudreau, ne sera pas candidat à la prochaine élection.

Dans une entrevue accordée à l'Action, hier soir, M. Boudreau, qui a donné 22 ans de sa vie à la politique, a déclaré qu'il annoncerait sa décision dans deux ou trois jours.

Dans la soixantaine avancée, M. Boudreau n'a été défait qu'une seule fois au cours de sa longue carrière.

Il a en effet été battu en 1941 par M. Wilfrid Hamel, ancien maire de Québec maintenant décédé. M. Hamel représentait le Parti libéral. M. Boudreau fut ensuite élu en 1948, toujours comme député de Saint-Sauveur. Le retrait politique de M. Boudreau était toutefois à prévoir à cause de son état de santé.

D'AUTRES DEMISSIONS

D'autres membres de l'Union nationale imiteraient le geste du député de Saint-Sauveur, dans un avenir assez rapproché.

Par ailleurs, rappelons que la Presse Canadienne a annoncé, la semaine dernière, le départ possible de 16 députés libéraux.

Le chef de ce parti, M. Robert Bourassa, avait alors déclaré que ceci lui présentait un défi qu'il comptait relever.

METEO

Neugeux avec chutes de neige locales. Moins froid. Minimum et maximum à Québec 15 et 30. Aperçu pour jeudi : peu de changement. Détails en page 23.

Niamey

"On négocie encore"

— Bertrand

QUEBEC (P.C.) — Le premier ministre Jean-Jacques Bertrand, a déclaré mardi à l'Assemblée nationale, qu'il a reçu la réponse du gouvernement fédéral à la dernière contre-proposition québécoise sur la composition de la délégation canadienne à la conférence de Niamey.

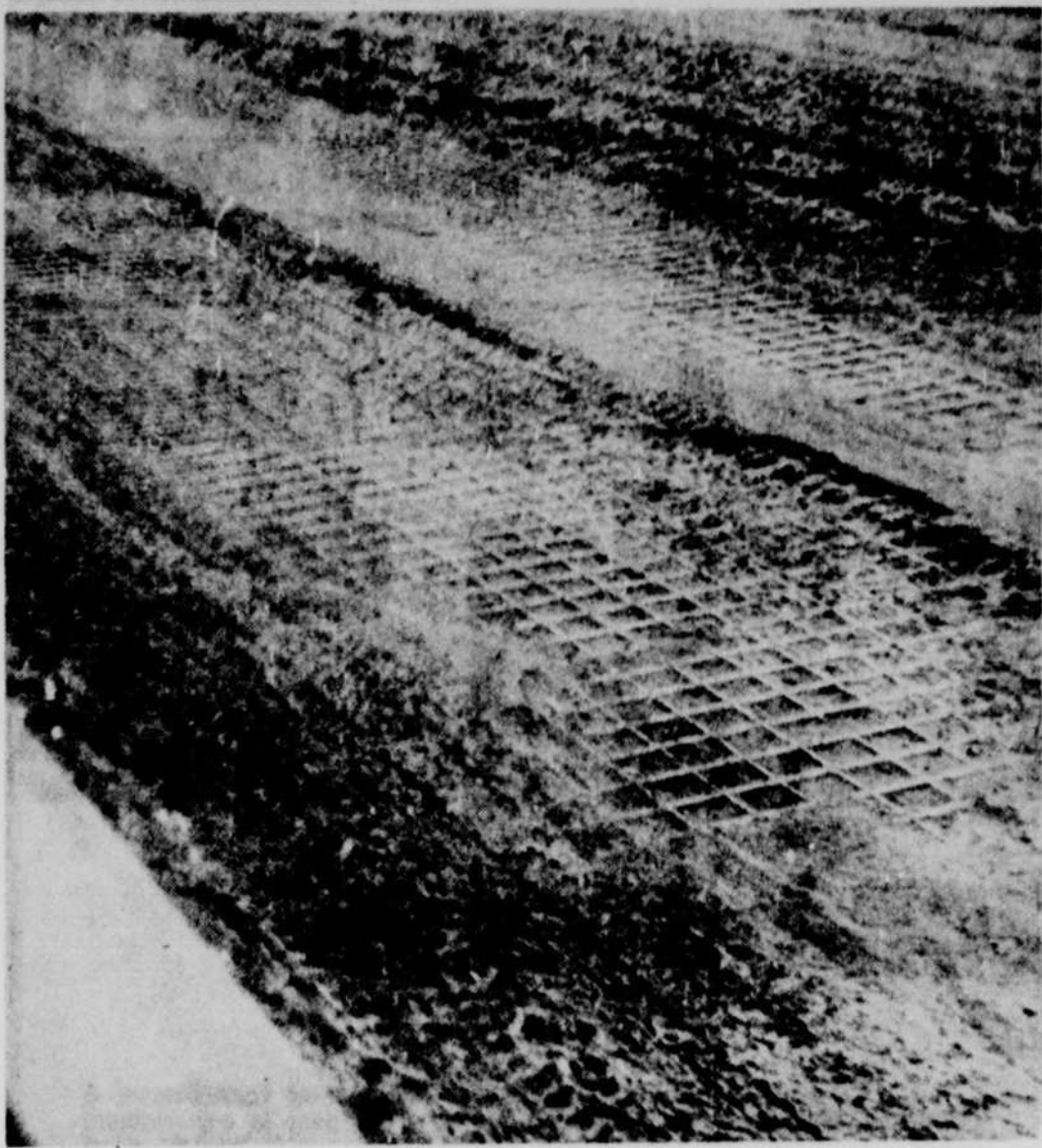
"On continue à discuter", a dit M. Bertrand, en réponse à une question du chef de l'opposition, M. Robert Bourassa.

La conférence de Niamey sur la francophonie doit débuter le lundi, 16 mars, dans cinq jours, et, selon des observateurs, le fait qu'aucune entente ne soit encore intervenue entre Québec et Ottawa indique que les discussions entre les deux capitales à ce sujet sont dans une impasse fondamentale.

Des sources à Québec et à Ottawa évoquaient mardi la probabilité que Québec ne participe pas à la conférence de Niamey, qui doit mettre sur pied une agence de coopération technique et culturelle entre les pays francophones.

A la question de M. Bourassa pour savoir si "le premier ministre s'attend de trouver une formule de compromis, M. Bertrand a répondu : "Nous essayons de trouver une formule qui permettra à une délégation québécoise, à l'intérieur de ce que j'appelle la représentation canadienne, de parler au nom du Québec dans les domaines portant sur les juridictions constitutionnelles du Québec."

L'échange entre M. Bourassa et M. Bertrand a été suivi d'un commentaire de M. Pierre Laporte, leader parlementaire de l'opposition, qui a évoqué les négociations sur la conférence de Niamey, le comparant à "une guerre des drapoux".



● La chaussée du pont de Québec est, comme on peut s'en rendre compte, dans un piteux état. Cette situation a forcé le ministère de la Voirie à procéder aux travaux de recouvrement sans attendre la fin de l'hiver. Cette opération qui mettra à l'épreuve un nouveau procédé doit, en effet, débuter dès cette nuit et se poursuivre pendant une dizaine de jours.

Débrayage d'étudiants dans 15 écoles secondaires à Montréal

MONTREAL (P.C.) — Les étudiants de 15 écoles secondaires francophones administrées par la Commission des écoles catholiques de Montréal ont boycotté leurs classes, hier, dans un mouvement d'appui pour les 4,500 enseignants des écoles secondaires de la CECM.

Les enseignants ont décidé d'appliquer à la lettre leur entente collective pour

protester contre l'article qui les oblige à rester à l'école durant toute la journée, quelle que soit la température, ou qu'ils aient des cours ou non.

Les étudiants déclarent que ce sont eux qui portent le fardeau imposé par ce conflit, car celui-ci crée une tension dans l'école, de la confusion dans l'horaire des classes et réduit considérablement les activités parascolaires.

Les étudiants réclament que la CECM reprenne ses négociations avec les 9,000 membres de l'Alliance des enseignants de Montréal, qui représente les enseignants du niveau secondaire.

Autos à vendre

RINFRET
AUTOS INC.
Dépositaire
VOLKSWAGEN
50, RUE DELISLE
ROND-POINT
LÉVIS
TEL. 831-2133

17393-43 (l'après-midi, au 1-5) A.V.
Courrier de deuxième classe enregistré
No — 0748

"L'ACTION" pour
LEVIS & RIVE SUD
abonnements - service :
ROBERT BRETON
54, Boul. de l'Entente
LAUZON-LEVIS
TEL. : 837-1922

Machines à coudre
VENDEUR autorisé des machines à coudre Pfaff, Necchi, White, etc. Aussi réparons les autres. Ouvrage garanti par techniciens experts. Centre de Couture Couturier Entr. 41 Ave. Bégin, Lévis. Tel. : 837-8524.
17016-16-2 (1 ms) 120 A. C.L. J.N.O.

A vendre — Divers

Chez **OMER ROUSSEAU**
HORLOGER BIJOUTIER
50^e Anniversaire
A cette occasion
ÉPARGNEZ
de 10% à 50%
SUR DIAMANTS
MONTRES-CADEAUX
pour toutes occasions
802 est, rue St-Joseph
(coin Mgr Gauthier)
Québec, Tél. : 524-1372

Très joli

9278
SIZES 12½-26½
Marian Martin
Les lignes princesses le rendent très joli et aussi facile à faire accompagner le d'une blouse à collet haut.
Demandez le patron 9278 : grandeurs : 12½, 14½, 16½, 18½, 20½, 22½, 24½, 26½.
Envoyez .75 en bon de poste. Les instructions sont en anglais. Les timbres ne sont pas acceptés.
Ecrivez lisiblement vos nom et adresse ainsi que le numéro exact du patron. Adressez le tout au Service des Patrons, "L'Action", 3, Place Jean-Talon, Québec 2, P.Q.
Ces patrons ne sont pas échangeables. On doit compter environ 3 semaines entre la date de commande et la réception du patron.

Ci-inclus .75
(Les timbres ne sont pas acceptés)
No du patron _____
Mesure désirée _____
Nom _____
Adresse _____

Réaction au bill sur la provocation de la pluie

L'opposition qualifie cette loi de mesure purement électorale

QUEBEC (P.C.) — Le leader de l'Opposition à l'Assemblée nationale, M. Pierre Laporte, et le chef du Parti québécois, M. René Lévesque, ont tous deux qualifié de loi purement électorale le bill 6 sur la provocation artificielle de la pluie, adopté mardi en troisième lecture.

M. Paul Allard, ministre des Richesses naturelles, a appelé les circonstances "assez spéciales" dans lesquelles les opérations concernant la pluie artificielle avaient été menées, faisant valoir que de nombreuses protestations avaient conduit à un état assez exceptionnel.

Le ministre s'est appuyé sur cet état de fait pour faire valoir la nécessité de sa législation, tandis que M. Lévesque a insisté sur le fait que l'opinion publique avait été assez mal informée, en 1965, lorsque des expériences avaient été conduites et où une partie de la population avait blâmé les machines à pluie pour les intempéries naturelles.

M. Laporte a souligné que M. Allard aurait pu procéder autrement que par la présentation d'une législation puisqu'il n'y avait pas eu d'abus dans ce domaine.

Selon M. Laporte, le ministre n'avait pas en mains toutes les informations pour présenter une telle législation, n'ayant pas entre autres les résultats scientifiques sur les expériences menées jusqu'à maintenant.

Le gouvernement, a ajouté M. Laporte, aurait dû se servir des moyens de publicité et d'information pour établir en premier lieu que la pluie artificielle était nécessaire dans certains cas. Au Québec, il n'y a jamais eu d'abus dans ce domaine

et la situation déplorée était due à des circonstances naturelles, a dit le leader parlementaire.

"Cette loi devrait d'être classée dans la catégorie spéciale des lois électorales de l'Union nationale", a conclu M. Laporte.

Echos de la Rive-Sud

Traverse entre les Iles et Montmagny

Cet automne, il y aura un service continu, durant la période de chasse aux oiseaux migrateurs, entre les Iles du St-Laurent et Montmagny.

En effet, l'un des frères Lachance a accepté de se consacrer durant toute la période estivale, à effectuer cette traversée, il complètera donc la traversée qui est déjà assurée par une goélette qui est dans l'obligation de naviguer seulement à la marée haute et souvent avec peine.

Cette demande pour obtenir un traversier supplémentaire

durant la période de la chasse aux oiseaux migrateurs, avait été effectuée par les citoyens de l'Île-aux-Grues l'automne dernier et c'est M. Joseph Lachance qui lors de la dernière rencontre de la Commission touristique et récréative a fait rapport du travail accompli avec ses frères, à ce sujet.

Par contre, un octroi gouvernemental est nécessaire pour assurer ce service et une demande sera bientôt redigée en bonne et due forme par les personnes concernées.

Deux projets à la Commission Touristique et récréative de la Côte-du-Sud

Deux projets de la Commission Touristique et Récréative de la Côte-du-Sud verront le jour au cours du mois d'avril prochain.

En effet, le lancement du "Livre de recettes typiques de la Côte-du-Sud" est prévu pour la fin du mois d'avril. L'au-

teur du volume, Mme Charles Gagné, nous a déclaré que ce lancement aura lieu dans la région et probablement à Montmagny.

En deuxième lieu, le ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, l'hon. Gabriel

Assemblée annuelle de la Commission régionale

La Commission Touristique et Récréative de la Côte-du-Sud, tiendra ses assises annuelles le 1er avril 1970.

C'est en effet la décision qui a été prise lors de la dernière rencontre des Commissaires.

A ces assises seront convoqués, toutes les personnes et organismes intéressés au développement du tourisme et de la récréation en plein air, dans les comtés de Kamouraski, Ouest, L'Islet, Montmagny, Bellechasse et Dorchester.

Les commissaires remettront à cette occasion, le bilan des travaux et démarches qui ont été accomplis durant la dernière année, ainsi que quelques suggestions pour la prochaine année en ce qui concerne le développement du tourisme.

Un document sera présenté par les commissaires et comportera quatre parties :

- 1.—Résumé des réunions tenues par les commissaires, au cours de l'année.
- 2.—Une synthèse du document présenté en mai 1969 aux autorités gouvernementales.
- 3.—Une liste des réalisations de la Commission et des projets qui sont en voie de l'être.
- 4.—Les différentes recommandations des commissaires pour l'année 70.

Plan d'amalgrissement Recette à domicile

Il est facile de perdre rapidement, chez soi des livres de graisse disgracieuse! Établissez vous-même ce plan de recette. C'est très facile—et c'est peu coûteux. Allez simplement chez votre pharmacien et demandez Naran. Versez ceci dans une bouteille d'une chopine et ajoutez assez de jus de pamplemousse pour la remplir. Prenez-en deux cuillères à soupe par jour, selon le besoin, et suivez le Plan d'amalgrissement Naran.

Si votre premier achat ne vous montre pas un moyen simple et facile de perdre la graisse superflue et ne vous aide pas à retrouver la sveltesse de votre ligne, si les livres et les poudres disgracieuses de graisse superflue ne disparaissent pas du cou, du menton, des bras, de la poitrine, de l'abdomen, des hanches, des mollets, et des chevilles, retournez simplement le flacon vide pour vous faire rembourser. Suivez cette méthode facile recommandée par les nombreuses personnes qui ont essayé ce plan et retrouvez votre ligne. Notez comme le gonflement disparaît vite—combien vous vous sentirez mieux. Plus alerte, plus active et d'apparence plus jeune.

Le monde syndical

Par MICHEL RIOUX

Non au règlement

Le Conseil du Travail de Québec (FTQ-CTC) s'est opposé hier au règlement promulgué il y a quelques jours par le ministère du Travail concernant l'article 45 du bill 49 sur la formation professionnelle. Ce règlement prévoit que les dirigeants d'une compagnie ou entreprise ne sera pas tenu d'avertir le ministre dans le cas de la mise à pied d'employés pour une période ne dépassant pas 6 mois. "C'est un jeu dangereux", a dit le président Marcel Légaré, en disant que l'employeur pourrait facilement se servir de ce règlement pour détourner le reste de la loi. Un travailleur pourrait en effet risquer d'être congédié à tous les 5 mois, sans pour autant que l'entreprise n'agisse contre la loi.

Oui au bill 12

Le Conseil du Travail a de plus affirmé son appui au projet de loi numéro 12 concernant les logements et la Régie des loyers. Le projet de loi protégerait tous les logements construits jusqu'en 1968 au même titre que ceux construits avant 1951, comme c'est actuellement le cas.

Poursuite

Un représentant de l'Union internationale des travailleurs des industries chimiques (FTQ), M. Bernard Boulanger, a annoncé que son syndicat a intenté une poursuite contre l'Institut de microbiologie de l'Université de Montréal et son gerant du personnel. Ce dernier, à l'encontre de ce qui est prescrit à l'article 11 du Code du Travail, aurait convoqué un employé seul sans la présence de son moniteur syndical parce qu'il avait fait un grief.

Rubbermaid

M. Gérard St-Denis, de la Fédération des magasins Co-op et M. Michel Chartrand, président du Conseil central de Montréal (CSN), tiendront une conférence de presse conjointe cet après-midi à Montréal pour dénoncer le geste pose par la compagnie Rubbermaid Canada Ltd qui refuse de fournir le magasin Cooprix de Montréal, en violation avec l'article 34 de la loi fédérale relative aux enquêtes sur les coalitions. La compagnie en question refuse depuis plusieurs mois de livrer sa marchandise au magasin Cooprix parce que ce dernier la vend moins cher que le prix suggéré par elle.

Cardinal dévoile le calendrier scolaire pour l'année 1970-71

QUEBEC — (JPG) — Les cours des niveaux d'enseignement élémentaire et secondaire du Québec débuteront le 9 septembre 1970, au matin, pour se terminer le soir du 23 juin 1971, comme l'indique le calendrier scolaire 70-71.

Ce dernier vient d'être rendu public par le ministre de l'Éducation, M. Jean-Guy Cardinal.

Ce calendrier scolaire s'applique à tous les élèves de la maternelle au secondaire V inclusivement qui fréquenteront les écoles des commis-

sions scolaires, les institutions associées ou bien les institutions déclarées d'intérêt public ou reconnues pour fins de subventions, en vertu de la loi de l'enseignement privé.

Le calendrier 70-71 comprendra 190 jours de classe. Les congés fixes seront les suivants : les 24, 25, 26, 29, 30 et 31 décembre, le 1er janvier, les 9 et 12 avril. Le ministre autorise aussi sept congés mobiles dont l'un sera utilisé pour permettre la tenue d'une journée pédagogique pour les enseignants.

USEZ LE **Journal CO-OP** NOUS LIVRONS CHAQUE SEMAINE A VOTRE PORTE LE JOURNAL CO-OP TOUT ÇA POUR MIEUX VOUS SERVIR! SPECIAUX EN VIGUEUR JUSQU'AU 14 MARS 1970

UNIVERSELLE, Edition 1970. Cette semaine. 199^{ch}. 49^{ch}.

POULET CHAPON 45^{ch}

ORANGES SUNKIST 49^{ch}

BEURRE 65^{ch}

SOUPES 8/100

OFFRE D'EMPLOI

FEDERATION DES MAGASINS CO-OP

La vocation de Québec

Un centre portuaire majeur greffé à un grand parc industriel (Masse)

Par Eddie Labrie

UN CENTRE PORTUAIRE

"Il faudrait faire de Québec un centre portuaire majeur du front atlantique nord, et concevoir l'aménagement d'un grand parc industriel intégré à l'infrastructure portuaire".

Ce sont là deux des cinq orientations qui devraient permettre de faire de Québec un pôle d'attraction puissant, a déclaré, hier soir, le ministre responsable de l'Office de planification et de développement du Québec, M. Marcel Masse, qui a annoncé que le gouvernement provincial venait de proposer à Ottawa que la région de Québec soit désignée comme zone spéciale.

Les trois autres orientations privilégiées qu'a mentionnées M. Masse sont les suivantes: "Promouvoir la concentration des activités de l'Etat, de l'Université et de l'industrie, dans le domaine de la recherche et du développement technologique; exploiter à fond l'attrait touristique et, finalement, la cinquième mesure fait appel à une action concertée dans divers domaines parmi lesquels on peut citer la réorganisation municipale, le réseau de transport et de circulation dans l'agglomération, le logement ainsi que les liaisons continentales.

CENTRE PORTUAIRE MAJEUR

Les progrès récents accomplis par la technologie des transports maritimes vont dans le sens d'un accroissement des

capacités de transport par unité navigante, réalisant ainsi une baisse substantielle dans le coût du fret maritime par tonne de marchandise transportée. Selon M. Masse, Québec peut devenir, moyennant l'aménagement adéquat de son infrastructure fluviale et portuaire, le point de rupture de charge des océaniques gros-porteurs d'un tirant d'eau supérieur à 40 pieds et ce point de rupture serait situé le plus profondément au sein du continent de tous les ports du front atlantique-nord ouverts à la navigation tout au long de l'année.

PARC INDUSTRIEL

La fonction portuaire de Québec, qui fut à l'origine de l'é-

panouissement de la ville, ne constitue plus de nos jours un facteur prépondérant de localisation et d'expansion industrielle spontanée. Il apparaît donc nécessaire de pourvoir aux conditions préalables à une implantation manufacturière par l'aménagement, en anticipation de la demande probable, d'un parc industriel pré-équipé comportant notamment les équipements techniques, soit l'eau, les égouts et l'énergie; ainsi que le raccordement de ce parc industriel aux moyens de communication de la ville, de la région et même du continent.

TROISIEME ORIENTATION MAITRESSE

Un attrait industriel d'un ca-

ractère nouveau sera exercé sur l'industrie technologique, avancée par la création de conditions favorables à l'innovation, la mise au point d'un nouveau produit ou la découverte de nouveaux procédés de fabrication. Québec possède à cet égard plusieurs atouts: la présence de l'Université et les chercheurs formés à son sein, un premier noyau d'activité orientée vers la recherche appliquée grâce au regroupement sur un même toit des laboratoires des ministères techniques québécois, ce qui constituera le complexe scientifique de Québec.

ATTRAIT TOURISTIQUE

Sur la carte des circuits touristiques de l'Amérique du Nord, Québec est une halte unique grâce à la beauté naturelle de son environnement. Je ne voudrais mentionner que la Côte de Beaupré, l'Île d'Orléans, ainsi que la falaise de Lévis, de même que l'originalité de son site ajouté au pittoresque du paysage urbain formé par la vieille ville.

LIAISONS CONTINENTALES

Enfin les liaisons interrégionales et continentales de la métropole dans l'armature urbaine nord-américaine restent à définir et, notamment, l'amélioration de l'aéroport de Québec et les possibilités offertes par son élévation à une classe supérieure de même que la cadence et la rapidité des liaisons ferroviaires inter-villes.

Réaction favorable du maire Lamontagne

(EL) — Interroge, hier soir, relativement à la décision du gouvernement québécois de proposer à Ottawa de désigner la région de Québec zone spéciale, le maire Gilles Lamontagne a déclaré: "J'attendais cela depuis longtemps. Il est vraiment agréable de l'entendre".

"Cette décision, je présume, sera confirmée par le fédéral, considérant que ce n'est pas une décision unilatérale", a-t-il ajouté.

M. Lamontagne a conclu en disant que la ville de Québec avait déjà préconisé ce programme de développement.

Selon le maire Lamontagne

Le gel des loyers aurait des conséquences désastreuses

par EDDIE LABRIE

Selon le maire Gilles Lamontagne, si le gel des loyers était appliqué aux logements de la ville de Québec, les conséquences pourraient être les suivantes: — Un ralentissement et

Le problème du logement à Québec

Lamontagne est prudent quant à l'application du bill 12

(EL) — Le maire de Québec, M. Gilles Lamontagne, est d'accord sur l'adoption du bill 12, mais avec certaines réserves. Il a fait cette déclaration à l'issue d'un entretien qu'il a eu, hier avant-midi, avec le président du Groupement des locataires de Québec, M. Roger Bourgeois, qui lui a demandé de reconnaître cette loi, en vertu de laquelle tous les logements construits avant 1968 sont assujettis à la Régie des loyers.

"On ne dit pas non, mais je crois que cette demande mérite d'être étudiée en profondeur", a précisé M. Lamontagne. Ajoutant qu'il prenait en grande considération le projet de M. Bourgeois, le

maire a noté qu'il allait en discuter avec les membres de son conseil prochainement. M. Lamontagne a en outre indiqué qu'il demanderait au président du G.L.Q. de lui fournir un dossier complet sur la situation qui prévaut actuellement.

Enfin, le maire a admis qu'il y avait certains abus dans l'augmentation du prix des loyers à Québec.

Rappelons, par ailleurs, que le président du G.L.Q. doit rencontrer le président de l'exécutif de la Communauté urbaine de Québec, M. Armand Trottière, dans la semaine du 16 mars courant, dans le but d'obtenir son appui en vue de l'application du bill 12.

possiblement un arrêt de la construction domiciliaire dans les limites de Québec, ce qui impliquerait une baisse des investissements et, par la suite de la hausse constante du coût des services urbains, une augmentation éventuelle du niveau des impôts fonciers et autres taxes municipales, etc.

— La dépréciation croissante des immeubles à logements, par suite du refus de leurs propriétaires d'investir pour les entretenir sans compensation adéquate, ce qui risquerait d'amener une dégradation de leur qualité, la création de taudis avec tout ce que cela implique: augmentation de la population vivant de prestations du Bien-Être et venant des banlieues, augmentation de la criminalité, etc.

— Un exode vers les banlieues de la population la mieux rémunérée et la mieux en mesure de payer des taxes à la ville, laissant reposer le fardeau des impôts sur les moins fortunés, etc.

Voilà en quels termes M. Lamontagne vient de répondre au Conseil central des syndicats nationaux de Québec, lequel organisme désirait que le maire demande au ministre des Affaires municipales, le Dr Robert Lussier, que la ville de Québec soit couverte par la loi de la Régie des loyers pour tous les logements sans exception.

"Nous croyons à l'efficacité d'une régulation des loyers à condition qu'elle soit métropolitaine. A cette fin, il nous semble logique qu'une telle mesure soit du ressort de la Communauté urbaine de Québec, mais même à une zone périphérique, pour éviter la création de nouvelles banlieues au-delà du territoire de la Communauté urbaine", a poursuivi le maire Lamontagne.

En conclusion, il s'est dit d'accord sur la nécessité de mesures pour empêcher des hausses excessives des loyers.

"Il reste à déterminer quelles sont les mesures les plus efficaces et les plus justes pour tous les citoyens", a-t-il dit.

Occupation par des étudiants de la faculté des Sciences sociales

par MICHEL RIOUX

QUÉBEC — Depuis 4h.30 hier après-midi, un fort groupe d'étudiants et de professeurs occupent le bureau du doyen de la faculté des Sciences sociales, les bureaux de l'administration du secrétariat de la faculté, de même que les bureaux de l'administration du secrétariat du département de sociologie et d'anthropologie.

A la suite d'une réunion qui a duré plus de deux heures hier, il apparaît assez clairement que le problème se noue autour de fait que les étudiants, les assistants et certains jeunes professeurs se sentent effectivement coupés de tout pouvoir décisionnel, tout en étant tenus à l'écart de toute connaissance réelle en ce qui a trait à ce qui les touche tout particulièrement, les budgets par exemple.

"Il faut définir le problème en terme de pouvoir", affirmait un professeur durant la réunion. Et ce problème, selon les témoignages entendus, en serait un vertical, c'est-à-dire que la base (étudiants, assistants et professeurs) voudrait prendre elle-même, dans une mesure plus large, la direction de ses propres affaires plutôt que de se voir imposer par en haut (doyen de la faculté, direction de la faculté et du département) des décisions qui n'emportent pas l'assentiment de la majorité.

Aux yeux de certains dirigeants de la contestation, le problème soulevé par certaines personnes en place entre la sociologie et l'anthropologie ne ferait que masquer cette crise. "On semble vouloir faire croire que, s'il y a des problèmes, la faute en est aux étudiants et aux professeurs d'anthropologie", estime-t-on. Ce qui eut pour résultat la séparation du département de sociologie et d'anthropologie, qui ne s'appelle plus dorénavant que "département de sociologie". Le statut de l'anthropologie reste encore à définir.

LES COURS

Même s'il y a occupation de locaux, les cours se continuent cependant, les étudiants ne semblant pas vouloir risquer les résultats de leurs études, surtout à ce stade-ci de l'année.

D'ailleurs, durant la réunion d'hier, qui rassemblait une centaine d'étudiants et de professeurs, l'unanimité ne s'est pas faite sur la forme d'action à adopter pour, selon les termes d'un professeur, "agir sur la situation".

Une proportion assez importante optait plutôt pour des journées d'études visant à élaborer une restructuration nouvelle de l'Université, considérant que l'occupation "était du folklore où ce sont les mêmes qui subissent les contre-coups".

Quelques-uns étaient plutôt en faveur de passer au-dessus des échelons hiérarchiques et d'aller directement chez le recteur. "Il faut tordre le cou aux bonnes personnes", affirmait-on.

LE PROBLEME

L'occupation décidée n'est en fait que l'aboutissement d'une situation qui se détériore depuis de longs mois déjà.

Nombre de comités, formés d'étudiants, d'assistants et de professeurs, ont travaillé au premier semestre à trouver de nouvelles formules de restructuration du pouvoir.

Aucun moyen dit pacifique n'ayant apporté de résultats satisfaisants, on a alors songé à d'autres moyens...

A l'Hôtel-de-Ville

Lieutenant à la gendarmerie

Le sergent Regent Turgeon vient d'être promu au grade de lieutenant de première classe à la gendarmerie municipale de Québec. M. Turgeon a été recommandé par l'office du personnel.

Pavillon polyvalent

La ville de Québec demandera des soumissions publiques pour l'aménagement du pavillon polyvalent à Expo-Québec. Ce projet fait partie de la première étape de la rénovation de l'exposition. On sait que plusieurs pavillons non permanents ont déjà été transformés en pavillons permanents. Une annexe sera également construite au Pavillon de la Jeunesse. Elle portera le nom de "Centre des jeunes". Ce nouvel édifice pourra également servir de lieu de congrès. On pourra y accueillir au-delà de 1,000 congressistes.

Boucat-Bou-Nziengui

L'ambassadeur de la République gabonaise au Canada, M. Gaston Robert Boucat-Bou-Nziengui, a fait une visite de courtoisie au maire de Québec, M. Gilles Lamontagne, hier après-midi. Le visiteur était accompagné de M. Jean Emano Nguma, conseiller à l'ambassade du Gabon à Washington. Les représentants du Gabon doivent quitter la vieille capitale aujourd'hui, après une visite de 4 jours.

Emprunt de \$10 millions

Le comité exécutif a adopté hier une résolution concernant un emprunt de \$10 millions que la ville de Québec effectuera sur le marché des euro-dollars. Cette résolution sera soumise au conseil municipal aujourd'hui pour autoriser le maire et le greffier à signer l'entente. La ville a retenu les services de conseillers juridiques pour la représenter à Londres. Les honoraires en pareil cas peuvent être de l'ordre de \$1,000 à \$1,500, d'après les renseignements fournis par les avocats des courtiers à New York.

FAITS DIVERS

2 individus sont arrêtés

QUÉBEC. — Les voleurs de voitures, s'identifiant et refusant d'être arrêtés, ont été arrêtés par la police. Les deux individus, alors que l'autre s'enfuyait à toutes jambes, Prévenus par M. Jacques, les agents en faction sont allés cueillir le second à son logis, lequel était déjà connu de la police.

Après examen, les boîtes ont révélé qu'elles contenaient toutes deux un lot de chaussures volées au magasin Pollack, sur le boulevard Charest, et d'une valeur totale de \$350. Les deux filous comparaitront aujourd'hui en Cour des sessions de la paix.

Une querelle tenace

QUÉBEC. — Certaines personnes ont la querelle tenace. M. Marcel L'Heureux en sait quelque chose, lui qui a été rossé deux fois par les mêmes individus.

M. L'Heureux, qui réside au numéro 558, de la rue Saint-Vallier, est, avait déjà dû faire appel à la police, il y a à peu près une semaine, pour contrôler la colère de deux de ses amis, qui l'avaient battu d'importance. Ceux-ci avaient été incarcérés et avaient comparu en Cour.

Probablement fort mécontents des procédés que l'ami avait inspiré à M. L'Heureux, ceux-ci sont retournés, lundi soir, chez lui et lui ont administré une autre raclée. Mais M. L'Heureux est têtue: il a rappelé la police. Verra-t-on un troisième combat?

La police de Ville Vanier est blanchie

VILLE VANIER. — La Commission de police a blanchie de tout blâme la Sûreté municipale de Ville Vanier dans l'affaire de l'alcool saisi en novembre 1968 dans cette municipalité.

A la demande du gouvernement du Québec, la Commission de police avait fait enquête sur les agissements des membres du

corps policier de Ville Vanier entre le 26 juin et le 15 novembre 1968, relativement à la possession ou au transport des alcools retrouvés dans un garage de cette ville, pendant une grève des employés de la Régie des Alcools. Le ministre de la Justice M. René Paul a déposé le rapport de la Commission en Chambre hier.

Un homme se suicide

LAUZON. — Un homme qui avait demandé asile à la police de Lauzon s'est pendu dans la cellule qu'on lui avait assignée.

M. Alphonse Nadeau, 49 ans, de Québec, s'était présenté au constable de service, lundi soir, vers minuit 20. Il lui avait demandé protection pour la nuit. Le constable l'avait conduit dans une cellule vide de tout occupant et l'y avait laissé.

Trois heures plus tard, l'attention du surveillant avait été attirée par un bruit insolite du côté des cellules. Arrivé sur les lieux, il s'est rendu compte que c'était le bruit du corps de M. Nadeau tombant par terre après que la corde à laquelle il s'était pendu se fut rompue.

Un câble de téléphone sectionné

LORETTEVILLE. — Un câble de téléphone sectionné dans la région de Loretteville, desservant les numéros commençant par 842, a causé des ennuis à plus d'un abonné de la compagnie Bell Canada. Les embêtements ont débuté lundi soir, alors qu'un appel sur trois seulement se rendait à destination. Dans les deux autres cas, un bruit insolite et continu se faisait entendre.

Collision frontale

CHIBOUGAMAU. — Une collision frontale survenue au mile 118 du boulevard Onésime-Gagnon, a fait un blessé hier après-midi.

M. Clément Dion, 40 ans, qui habitait au numéro 687 de

Jeune fille recherchée



MONTREAL. — La Sûreté du Québec demande l'aide de la population pour retrouver Rosanne Payette, surnommée Sam, 21 ans, qui s'est évadée de la prison Tanguay à Montréal. La jeune fille mesure 5'6", pèse 140 livres, a les yeux pers et les cheveux blonds. Toute personne qui connaîtrait le lieu de résidence de Mlle Payette est priée de communiquer avec le poste de police le plus proche.

on peut vaincre le cancer



société canadienne du cancer

A la suite d'une requête de la firme Beaudet-Marquis

Québec refuse de payer les \$120,000 réclamés

par EDDIE LABRIE

Le maire Gilles Lamontagne ne voit pas la nécessité de soumettre à un tribunal d'arbitrage le cas de la firme Beaudet-Marquis. Enr, qui réclame de la ville de Québec un montant de quelque \$120,000 pour des travaux qu'elle a effectués à l'usine de traitement d'eau.

Le Comité exécutif a adopté une résolution, en date du 13 février dernier, autorisant le paiement d'une somme de \$17,618.15 à Beaudet-Marquis.

"Québec ne juge pas bon d'aller en arbitrage. Ce montant est logique et c'est ce que nous allons payer", a dit M. Lamontagne.

Pour sa part, la firme Beaudet-Marquis déclare qu'elle ne peut accepter ce règlement "qui est loin d'être satisfaisant" et demande l'arbitrage.

Cette firme réclame un montant de \$120,000 à cause de certains embêtements qu'elle a rencontrés lors de la période des travaux. Elle note également que la grève de la construction a occasionné des dépenses imprévues ainsi qu'une hausse du coût des matériaux de construction, etc.

Selon la ville de Québec, "l'étude de la réclamation a été faite d'une façon très objective de la part des membres du Comité exécutif et sa décision a été prise

Pour assurer un transport sécuritaire

Toutes les mesures seront prises (Lizotte)

QUÉBEC (P.C.) — Le ministre des Transports, M. Fernand Lizotte, a déclaré mardi à l'Assemblée nationale que les mesures nécessaires seraient prises pour faire respecter les règlements concernant le transport des écoliers par autobus.

M. Lizotte répondait à une question du député de Matane, Me Jean Bienvenue, qui demandait si le ministre avait été mis au courant des anomalies sérieuses et de graves irrégularités dans le transport d'écoliers de trois régions, celles de Chauveau, Jean-Talon et Tilley.

Ces anomalies, selon le Conseil central des syndicats catholiques de Québec, qui avait fait part de ses inquiétudes au député de Matane, seraient commises au niveau du personnel de la compagnie qui exploite ce service. Il s'agirait surtout de l'état des véhicules sur le plan de la sécurité.

M. Lizotte a souligné que les enquêteurs de son ministère avaient déjà commencé à faire l'inspection de ces véhicules et que des mesures seraient prises pour faire respecter les règlements.



En mouvement - Des hommes

Ce type de messes...

par
Denis
Duval

Au plan liturgique les dernières années ont amené beaucoup d'innovations. Officiellement d'abord, les directives et les orientations ont été nettement novatrices. En pratique, un grand nombre de lieux de célébrations sont devenus des laboratoires d'essai pour instaurer et mettre au point les formes nouvelles recommandées.

Si le virage officiel n'a point fait trop de difficultés au gens, les initiatives concrètes n'ont pas fini de susciter des blâmes abondants. Les changements et les adaptations, tout le monde les favorise. En pratique, un certain nombre de personnes aux compétences inégales s'y emploient; l'ensemble du peuple chrétien est divisé dans l'accueil à ces efforts. Les uns reçoivent avec sympathie les tentatives opérées, la majorité ne se prononce guère, enfin une arrière-garde sourcilieuse signale les défauts et les limitations des entreprises. Il va sans dire que pour les fins d'une solide polémique plusieurs se laissent amener à durcir leurs points de vue.

Qui voudrait cautionner tout ce qui s'entend ici où là en fait de liturgie et de paraliturgie? Les maladroits, les erreurs, les manques de goût, des indigences de fond et de forme, des audaces excessives sont indéniables autant qu'inévitables. Il n'est pas mauvais que les manquements soient critiqués et dénoncés, à condition toutefois que les blâmes ne recouvrent pas indistinctement tout ce qui est tenté dans un rejet global sans justice ni justesse de toute pastorale liturgique moderne.

S'il est question d'inventer pour notre temps une manière de se tenir ensemble avec Dieu pour célébrer, comment pourrait-on espérer de façon sensée que tout aboutisse parfaitement? Nous assisterons, nous participerons à la gestation, à la croissance, à la mise au point d'un genre, d'un style. Du meilleur et du pire, du bon et du médiocre, la critique, l'usage, le rodage, la

pratique, l'effort font peu à peu le tri. Ce jeu normal du cheminement constitue une invitation à la discrétion; il n'est pas pertinent que ceux qui désapprouvent voient sans cesse l'abomination de la désolation à dénoncer avec véhémence; il n'est pas sérieux que ceux qui favorisent canonisent prématurément toutes formes nouvelles. La pratique n'est-elle pas un indispensable creuset? Si c'est bon, ça va tenir, si ça ne vaut rien, ça va tomber tout seul.

Donc point besoin de Don Quichotte pour sauver la catholicité en danger à cause d'un trombone au choeur. Le plus aigu changement dans la liturgie vécue est probablement l'introduction de rythmes différents dans le chant et la musique. Notre époque affectionne passablement les rythmes contrastés. La question ecclésiale qui se pose n'est pas tellement de repérer l'origine et l'appareillement d'un tempo que d'en aménager un usage dans les célébrations. Il ne s'agit pas non plus d'être à l'affût de tous les ratages, il s'agit d'œuvrer avec les autres à la constitution d'un répertoire et d'un style valables.

Dans une préface récente, Mgr Georges-Léon Pelletier, évêque de Trois-Rivières, situe admirablement l'évolution en cours: "L'Eglise a toujours encouragé profondément les initiatives créant un chant sacré qui corresponde aux sentiments de chaque génération. Les mélodies et les expressions plongeaient dans l'humain avant d'élever vers le divin. Souventes fois la musique servant à harmoniser des paroles en usage dans les rencontres profanes était employée pour accompagner des couplets liturgiques. ... Le caractère rythmé de plusieurs mélodies contemporaines peut surprendre ceux qui, depuis longtemps, ont dans l'oreille et le cœur des réalisations d'une toute autre facture musicale. Pourtant il ne fait que rejoindre la façon religieuse de croire et d'aimer de notre jeunesse."

On peut n'être ni amateur, ni usager des messes à chants rythmés; il ne

faudrait pas non plus les imposer indûment à tous les fidèles; cela posé on ne voit pas au nom de quoi on devrait s'y opposer âprement. Il va sans dire que, les meilleurs talents engagés à la besogne, peu à peu s'est constitué un appréciable répertoire de chants accordés à l'esprit et aux sens des jeunes générations, chants que bien des adultes goûtent tout-à-fait.

C'est l'optique de l'excellent recueil récemment édité par les Editions RM. Sous le titre "Rassemblés" le studio RM présente aux pasteurs et aux animateurs liturgiques un choix de cent chants rythmés parmi les plus riches et les plus accrochants. La valeur de ces pièces est doublement appuyée; leurs auteurs allient le sérieux au savoir-faire, et ces chants ont subi le test de l'usage. Leur qualité ainsi éprouvée, on comprend la fierté qu'en ressentent les éditeurs.

Au surplus le recueil comporte une excellente table d'utilisation suivant les temps, les événements, les thèmes ainsi que les moments de la célébration. Enfin le même ouvrage comprend également, pour la commodité des usagers, l'ordinaire de la messe et trois prières eucharistiques.

Tel quel, ce recueil publié par les Editions RM, du Cap-de-la-Madeleine, semble bien être l'instrument précieux qui répond avec justesse aux attentes de bien des milieux. Puisse-t-il contribuer à faciliter et à valoriser les nombreux efforts qui sont tentés ici et là, et même contribuer à accréditer l'idée que, si le passé nous a valu d'impérissables beautés, le présent n'en est pas pour autant stérile.

Comment ne pas souscrire de tout cœur aux propos de l'évêque de Trois-Rivières: "Chaque âge a tenu à s'exprimer lui-même. Tout en continuant d'aimer et d'utiliser dans la riches répertoire d'antan ce qui transcende les générations, nous avons aussi le devoir d'exprimer le reflet typique de notre temps."

Les communications transfluviales



l'éditorial de
Roger
BRUNEAU

Le problème des communications entre la rive-sud et la rive-nord du St-Laurent et particulièrement entre Québec et Lévis, fait couler beaucoup d'encre depuis quelques semaines et pour cause. L'amélioration de ces communications s'impose depuis longtemps et est devenue aujourd'hui un impératif de première grandeur pour la vie économique et le développement harmonieux de notre région.

A une époque où les connaissances techniques ont atteint un tel niveau, il n'y a plus de raison de croire qu'il soit difficile de supprimer cet obstacle naturel qui sépare les deux rives, le fleuve St-Laurent. Il ne s'agit pas, évidemment, de creuser un canal pour faire dévier le cours du fleuve afin qu'il passe derrière Québec ou derrière Lévis. Mais on peut tout simplement, par des ouvrages de génie parfaitement réalisables, créer des voies routières qui passeront en-dessous ou au-dessus du cours d'eau.

Il est incompréhensible qu'on ait tant hésité à prendre des décisions dans ce domaine. Nous n'ignorons pas que la construction de ponts ou de tunnels entre les deux rives, travaux de dimensions colossales, coûteraient très cher. On ne fera pourtant pas d'économies à retarder les décisions. Tel projet qu'on estimait à \$15 millions ou \$20 millions au début des années '50 coûterait plus de \$50 millions aujourd'hui. Les économistes sont capables de prévoir ce que ce même projet coûterait dans 10 ou 15 ans. Plus on retarde, plus il sera difficile de se décider.

Il y a quelques années, le gouvernement provincial devait considérer plusieurs hypothèses: un pont entre les deux rives à la hauteur de Québec, à partir du Cap-Diamant, un tunnel sous le fleuve à partir de la Basse-Ville; un pont-tunnel à la hauteur de Beaufort, via l'Île d'Orléans; un nouveau pont près de l'unique voie carrossable qui lie les deux rives. Il s'en trouvait même pour proposer à l'intention des piétons, un service de funiculaire aérien à partir de tours qui auraient été érigées sur le Cap-Diamant et sur les hauteurs de Lévis. Ajoutons à cela de nombreux projets pour améliorer les traversiers, changer les bateaux passeurs, etc.

Finalement, on opta pour un second pont qui sera situé à moins

de six cents pieds du vieux pont des chemins de fer. Cette décision ne faisait pas tellement l'affaire des citoyens de la Ville de Québec et des habitants de la banlieue est. Le choix du site était relié à plusieurs facteurs: facilité d'aménagement des voies d'accès, rétrécissement du fleuve à cet endroit, ce qui permettrait la construction d'un pont moins long et moins dispendieux, solidité du sous-sol, etc. Nul doute que ce pont, lorsqu'il sera ouvert à la circulation, décongestionnera beaucoup la circulation et accélérera les communications entre les deux rives. Mais pour ceux qui vont de Québec à Lévis ou de la banlieue est de Québec à la banlieue est de Lévis, le chemin à parcourir ne sera pas plus court.

Le besoin de communications plus directes entre les deux villes existe encore et c'est un besoin qui grandit au fur et à mesure que passe le temps.

Le ministre des Transports, M. Fernand Lizotte a pris récemment une décision qui aidera à résoudre ce problème en annonçant que le gouvernement provincial allait s'occuper des traversiers et qu'il en fera construire d'autres plus puissants et plus spacieux dans un avenir prochain. C'est une excellente décision qui réalisera une promesse faite en 1966 par l'Union nationale soit d'assurer des meilleures communications et d'en établir la gratuité.

Cette décision nous fera oublier pendant quelque temps que la chaussée du pont de Québec est en train de se pulvériser sous la circulation ininterrompue qui passe par cette voie. Le gouvernement annonce qu'il va immédiatement s'occuper de refaire la chaussée endommagée. Mais cette réparation ne saurait être que temporaire car pour refaire le pavage à neuf, il faudrait littéralement bloquer la circulation sur le pont de Québec, et ce, pendant plusieurs jours. Le travail permanent ne pourra être fait qu'une fois le deuxième pont ouvert à la circulation, vers la fin de la présente année, si tout va bien de ce côté.

Mais tout cela: nouveaux traversiers, réparation de la chaussée du pont de Québec, ouverture assez prochaine du deuxième pont, ne fait pas disparaître le besoin d'un tunnel entre les deux rives ou d'un pont-tunnel du côté de l'est. Ces urgences, il ne faut pas les oublier et nous souhaitons que le gouvernement provincial garde les bonnes dispositions qu'il manifeste depuis quelques années à l'égard du problème des communications trans-fluviales dans la région de Québec.

L'ère des canoës entre Lévis et Québec achève...

Les politiciens sont souvent la cible des critiques, mais lorsqu'ils font des bons coups on ne le signale pas assez.

M. Fernand Lizotte et Jean-Marie Morin, respectivement ministre provincial des Transports et Communications et ministre associé à l'Éducation, ont annoncé, ces jours derniers, la construction de deux bateaux-passeurs pour assurer le service entre les villes de Québec et de Lévis à partir du mois de juin 1971.

Enfin, le ministre Lizotte a décidé de poser un geste concret pour apporter une solution à court terme à cet épineux problème de communication entre les deux rives.

Il y en a qui échouent que c'est une autre promesse qui s'inscrit dans un programme d'une campagne électorale! Ceux qui connaissent l'hon. Lizotte savent que lorsqu'il dit qu'il accorde ses patins, il les accorde; lorsqu'il dit qu'il décroche, c'est encore la même chose, il prouve qu'il le fait.

Depuis au moins trente ans les deux canoës qui font la navette entre Québec et Lévis auraient dû être remplacés, mais il faut croire que l'argument était probablement toujours le même: "Ça va se passer; les automobilistes s'en passent. Il est assez amusant de constater qu'en 1930 pour traverser le St-Laurent, à la hauteur de Québec, on avait deux canoës et un pont, et que, quarante ans plus tard, on a encore deux canoës et un pont, alors que le nombre des véhicules-moteurs a cinq centuplé. Il est vrai qu'un second pont sera ouvert à la circulation en novembre prochain. Toute proportion gardée, en considération de la population, le service de la navette est dérisoirement insuffisant."

De toute façon, le ministre Lizotte a décidé "d'accoucher" et à moins d'être foncièrement mal intentionné, on s'accordera à lui reconnaître le mérite de faire un malin dans ce cas... Il y a aussi un autre aspect. Des centaines de travailleurs du chantier maritime de Lauzon pourront y travailler. Le jour prochain où la construction de ces deux traversiers sera entreprise à Lauzon, M. Lizotte, n'oublie pas de le signaler à tout le monde. Ceux qui auront dit que c'est un autre ballon politique seront au fond eux aussi, extrêmement satisfaits...

M. Lizotte a donc décidé de poser un geste concret pour lequel la population, surtout les usagers de la Traversée, lui doivent une fière chandelle.

Parler et attendre le pont-tunnel c'est une solution à long terme que l'on n'est pas près de voir se concrétiser pour toutes sortes de raisons. Souvent les discussions ne sont qu'un moyen de plus de ne rien réaliser. Mieux vaut réaliser quelque chose de plus concret que d'attendre le pont-tunnel à la perfection...

Félix de l'Espérance, Québec 5.

Opposition au bill 62

M. le Rédacteur,

Ce matin, j'entendais aux nouvelles de la radio que les protestants s'objectent à ce que l'école confessionnelle devienne neutre. Je me mis à réfléchir de plus en plus sérieusement et là je m'aperçois que, nous les catholiques, nous encaissons le tout sans même défendre nos droits à la religion que nos ancêtres avaient durement acquis.

Vous savez mes bons amis, catholiques et protestants, il nous faut élever la voix et en GRAND NOMBRE, protester. Aujourd'hui même armons-nous de la plume et faisons parvenir au ministre de l'Éducation un mot pour lui dire que nous désapprouvons formellement le projet du bill 62. Si nous avons le courage, précisons le

pourquoi de notre opinion. Il ne faudra que six minutes de notre temps, un timbre de six cents, et une petite dose de bonne volonté; si cette action nous en coûte, faisons-le par sacrifice du carême, ce n'est pas énorme. Bientôt, nous serons heureux de constater que ce non très convaincu saura s'opposer vaillamment aux idées erronées d'un petit nombre qui veulent nous faire la loi... et quelle loi!

Si le peuple québécois fait l'erreur de mettre Dieu de côté dans l'éducation de ses enfants, il se prépare des jours tristes; il deviendra vite sans courage et sans espoir, sans joie profonde... il lui manquera le principal: un Dieu d'amour, cet être irremplaçable vers qui chacun soupire dès son jeune

âge. Encore en 1970, nous ne pouvons pas dire à Dieu: "va plus loin pour le moment et plus tard nous verrons". Pour ma part, je fléchis encore le genou devant ce Dieu merveilleux et j'espère que mes enfants auront la joie de le faire aussi. Donnons-nous la main et prions fortement ce bon Père d'éclairer nos dirigeants afin que l'erreur ne se commette pas. Nos ancêtres surent se constituer à même leur foi une âme vaillante et généreuse; qu'arrivera-t-il si elle disparaît? Qui aura la force de rebâtir? Il sera trop tard.

Mme Jean Carrier, 196 est, boul. de l'Entente, Lauzon, Cte Lévis, Qué. 09.13.70

Bloc-note

Au municipal, partout, le vote à 18 ans

A Québec, depuis l'adoption du "gros bill" no 100 venant à la suite des recommandations de la Commission Sylvestre, les jeunes, au palier municipal, ont droit de vote à compter de 18 ans. Il en fut ainsi, on s'en rappelle, lors des élections de novembre 1965 et de novembre 1969. Puis, un moment, on fut en lieu de se demander: Ce droit d'aller aux urnes, quand arrive le moment de choisir maire et conseillers, le jeune votant le conservera-t-il? Car, dans tout le Québec, la capitale est la seule agglomération où l'on jouisse de pareille prérogative avant l'âge de 21 ans.

La question se posa particulièrement lors de la déposition du rapport du comité Drouin, devant servir d'instrument de travail quant à la préparation d'une nouvelle loi électorale municipale pour l'ensemble du territoire québécois. Le 14 mai 1969, M. René Lévesque demanda au ministre des Affaires municipales, le Dr Robert Lussier, si le gouvernement prévoyait accorder "le droit de vote uniforme, c'est-à-dire pour tout le monde, de façon que l'on puisse un jour en arriver à une liste électorale unique et permanente, et raccourcir de deux à trois semaines les campagnes électorales à divers niveaux". M. Lussier répondit: — "Cette question a été discutée et réglée l'année dernière. Nous pourrions, évidemment, y revenir en comité. Quant au droit de vote, il est universel, mais à partir de 21 ans".

La déclaration du ministre, on le conçoit, ne fut pas sans soulever quelques remous. Pour sa part, le maire Gilles Lamontagne insista pour que le droit de vote à 18 ans fût maintenu. Car il est important, disait-il, que nos jeunes participent, s'intéressent à la chose publique. Le premier magistrat de la capitale ne fut pas le seul à plaider dans ce sens. Entre autres, le greffier de la ville de Sainte-Foy, Me Noël Perron, en audience publique se rapportant au projet de loi susmentionné, demanda d'étendre à tous les jeunes ici et là ce droit de suffrage reconnu à ceux de Québec, il y a quelques années.

Il appert maintenant qu'en vertu de ce même projet de loi à être déposé officiellement devant la Chambre, le ministre concédera aux 18-21 le pri-

vilège d'aller aux bureaux de scrutin, lors des élections municipales. Cela concorderait avec ce qui, depuis 1966, est acquis dans le cas d'élections pour le choix de membres de l'Assemblée nationale. Autrement dit, au Québec, droit de vote à 18 ans, tant dans le cas de choix de maires et de conseillers que dans celui de députés.

L'on ne sait pas encore, évidemment, quelle sera la réaction de celui-ci ou de celui-là, face aux vues amendées du gouvernement. Il est toutefois assez facile de prévoir qu'en général, si ce n'est pas à l'unanimité, les membres de l'Assemblée nationale opteront en faveur du vote généralisé à partir de dix-huit ans. Sans vouloir jouer les prophètes, nous est avis que l'idée en cause passera comme une lettre à la poste. Cela, d'autant plus qu'au Québec, des élections générales approchent: Quelle formation politique — toutes, va de soi, sont désireuses d'attirer les jeunes à elles — tiendra à se déclarer, envers et contre tous, opposée au projet en question?

Le vote à 18 ans? Au début, de prime abord, d'aucuns — nous en fûmes, pour notre humble part — montrèrent des réticences. Puis, à la réflexion, on en vint à se dire, tant en ce qui concerne le "provincial" que le municipal, n'est-ce point, au demeurant, chose indiquée? Les jeunes, de plus en plus, portent intérêt aux affaires publiques. Pas tous, mais un grand nombre. Beaucoup sont déjà contribuables et le seront peut-être encore davantage dans l'avenir, vu, par exemple, l'idée de mieux répartir les charges fiscales. Dès lors, il y a lieu de leur faire confiance. Surtout, de les inciter à étudier, à considérer de près les programmes d'action en présence. Et, va sans dire, de tenir compte de la valeur, de la compétence, du sérieux des candidats. A dix-huit ans, l'on n'a évidemment pas l'expérience, la maturité que l'on acquerra avec le temps. Mais l'on peut tout de même faire œuvre de jugement.

C'est, en tout cas, ce que ferait valoir le législateur, visant en cela à mettre la loi électorale municipale au diapason de celle qui régit le choix des membres de l'Assemblée nationale.

Odilon ARTEAU

LA PAROLE est aux lecteurs

Aux contribuables de CHARLESBOURG-ORSAINVILLE

Messieurs,

Le projet de rattachement des villes de Charlesbourg et d'Orsainville ayant encore été discuté lors d'une réunion de leurs représentants, le 3 mars dernier, il appert qu'on se soit entendu alors pour préparer un document mutuel sur ce regroupement, afin de le soumettre au ministère des Affaires municipales d'ici peu.

Cependant, une des recommandations adoptées lors de cette assemblée, est la condition expresse exigée par les autorités de la ville d'Orsainville de convoquer des réunions publiques dans le but d'informer les citoyens sur ce projet d'importance primordiale.

A cet égard, je me permets d'anticiper les événements, par la prise de position suivante: Je suis contre une fusion de la ville d'Orsainville à la ville de Charlesbourg, et de plus, je suis en faveur d'une intégration entière à la ville de Québec. Je suis aussi informé du fait, qu'un nombre considérable de citoyens d'Orsainville sont réfractaires à l'idée d'une annexion à Charlesbourg.

Il est sûr que dans la grande collectivité dont nous ferions partie, le secteur d'Orsainville devenu québécois, aura fait un grand pas vers un développement prestigieux. Il est évident qu'une grande agglomération comme Québec et la banlieue, étant sectionnée comme elle est actuellement, n'a pas plus raison de persister dans cet état, que ne l'aurait été un grand hôtel divisé en zones autonomes où chaque coin aurait des prérogatives de même nature.

Il faut voir les nombreux inconvénients créés dans des municipalités se partageant le même territoire, mais isolées les unes des autres par des juridictions autonomes, pour désirer l'abolition de ces quasi-frontières. Parmi ces désavantages, il en est de notables, et pour n'en mentionner qu'un, citons les projets aux limites millimétrées des villes. Quand ils ne sont mis au rancart, faute d'entente, ils s'éternisent et souvent doivent être résolus par décret d'autorité supérieure. Il suffit de remarquer la condition des secteurs limitrophes des villes ou municipalités autour de Québec pour consta-

ter l'état précaire de ces endroits, et cela dû à l'inefficacité résultant de cet état de choses.

Le contribuable, ou qu'il soit, ne reçoit certainement pas pour la valeur de son argent dans des situations semblables. Ceci n'est qu'un aspect de la situation générale.

Citoyens d'Orsainville, il ne peut être question de s'isoler, même à deux, ou de rivaliser avec la Grande Ville. Il est temps que nous fassions l'union en un GRAND TOUT, afin de participer totalement à une évolution, dont l'ampleur fantastique est quasi-imprévisible à l'heure actuelle, mais dont certaines composantes sont déjà en marche vers une réalisation gigantesque et prochaine. Tous les facteurs sont présents pour nous le faire pressentir.

Nous sommes au carrefour, par voie de terre, de la voie débouchée de la Côte-Nord, de la voie principale du marché grandissant du Lac-Saint-Jean, nous aurons, sur les bords de Beauport, un port de mer et un secteur industriel d'une importance internationale, et nous verrons dans très peu d'années l'intersection du boulevard Laurentien et celle du boulevard Métropolitain pratiquement situées au centre-ville comme conséquence de ces atouts et du développement des secteurs nord et est.

Nous aurions sûrement tort à Orsainville de sceller notre isolation avec Charlesbourg par un acte de cette importance. D'ailleurs, qu'est-ce que l'annexion à Charlesbourg donnerait de plus aux citoyens d'Orsainville? Rien de plus. Et pourquoi Charlesbourg désire-t-elle la fusion à Orsainville? Sans doute pour augmenter son territoire et sa population et de par là son prestige, car elle deviendrait une ville d'environ 45.000 âmes. Qu'est-ce que les citoyens d'Orsainville retireraient? Pas plus que ce que Charlesbourg possède, et ce n'est pas suffisant.

Désirant les avantages que la Cité de Québec peut nous offrir, je suis persuadé qu'il est préférable de s'intégrer à cette grande ville, et d'être officiellement québécois avec 200.000 autres futurs concitoyens.

Ernest ROY, Orsainville, Qué.

ON PEUT COMPTER DESSUS!



Mars... le 17... la Saint-Patrice!
Haut de forme, canne et trèfle...
On peut compter dessus!

Tout comme on peut compter sur le plaisir
de magasiner chez Steinberg...
sur le choix, la qualité et le service Steinberg...
et sur les prix miracles (5 à 15% d'économie)
tous les jours - à l'année.

On peut compter dessus!



PÂTISSERIE

TARTE aux POMMES
STEINBERG, 10¢ DE RABAIS
CH. **39¢**

- ROULE STEINBERG
AU CHOCOLAT OU AU CITRON CH. **29¢**
- BRIOCES SUCREES
STEINBERG, ERABLE ET NOIX PQT DE 12 **39¢**
- GATEAU AUX DATTES
STEINBERG CH. **29¢**
- TARTES AUX FRUITS
RAISINS, PECHE, 24 OZ 8" CH. **49¢**
- GATEAU A ETAGES
POUR LA SAINT-PATRICE 8" CH. **89¢**
- POUND CAKE
MARBRE, STEINBERG CH. **49¢**
- BEIGNES AU SUCRE
STEINBERG PQT DE 12 **29¢**
- TARTE-BRIOCHE
DANOISE, AU CARAMEL ET AUX NOIX CH. **49¢**
- OEUF A-MOYEN
CANADA CATEGORIE "A" DOUZ. **49¢**

PRODUITS LAITIERS

- FROMAGE EN CREME
STEINBERG PQT 16 OZ **69¢**
- FROMAGE GRUYERE
A LA CARTE, STEINBERG PQT 8 OZ **45¢**
- FROMAGE BABYBEL
PQT 8 OZ **69¢**
- FROMAGE EN CREME
ORDINAIRE PHILADELPHIA PQT 8 OZ **46¢**
- PETIT QUEBEC
BLANC, DE KRAFT PQT 16 OZ **79¢**

ACHAT BONI GELÉES EN POUDRE
ASSORTIES JELLO
PQT 3 OZ **10¢**

ON PEUT COMPTER SUR NOS VIANDES



MARQUE ROUGE
BIFTECK DE RONDE ou ROTI DE CROUPE
Désossé, tranche entière Coupe Silverive
LA LB **\$1.09**



DINDES 5 A 9 LB
FRAICHES, CANADA CATEGORIE "A"
LA LB **39¢**



JAMBON FUME
DANS L'EPAULE, SANS JARRETS
LA LB **59¢**



BACON TRANCHE
SANS COUENNE, STEINBERG
PQT 1 LB **84¢**

- ROTI DE PALETTE
COUPE ORDINAIRE, MARQUE ROUGE LA LB **69¢**
- ROTI DE COTES CROISEES
MARQUE ROUGE LA LB **89¢**
- BOEUF HACHE
MAIGRE, FRAIS LA LB **59¢**
- JEUNES DINDONS
5 A 22 LB, EMP. SOUS VIDE, CANADA CATEGORIE "A" LA LB **45¢**
- LONGES DE PORC
MAIGRE, BOUT DES COTES, ENV. 3 1/4 LB LA LB **59¢**
- PATES AU POULET
FRAIS, STEINBERG PQT 12 OZ **35¢**
- TOURTIERES
LA BELLE FERMIERE PQT 16 OZ **79¢**
- SAUCISSES DE PORC
EN PLATEAU MAPLE LEAF PQT 1 LB **75¢**
- JAMBON CUIT
TRANCHE MAPLE LEAF PQT 6 OZ **69¢**
- BOLOGNE MIDGET
MAPLE LEAF ROUL. 24 OZ **85¢**
- BACON TRANCHE
SANS COUENNE, MAPLE LEAF, ACHAT BONI PQT 1 LB **89¢**

PRODUITS POPULAIRES

- OLIVES NATURES
"QUEEN" GATTUSO POT 12 OZ **49¢**
OLIVES FARCIES, MANZANILLA, 12 OZ (74)
- KETCHUP HEINZ
BOUT. 25 OZ **48¢**
- NOURRITURE POUR CHATS
PUSS'N BOOTS, ASSORTIE BTE 15 OZ **21¢**
- PAPIER DE TOILETTE
DELSEY - BLANC, ROSE ET VERT PQT DE 4 **71¢**
- DETERGENT ARCTIC POWER
25¢ DE RABAIS FORMAT ECON. NETTOYEUR LIQUIDE AJAX, BOUT. 32 OZ (87) 8¢ DE RABAIS **1.64**
- PATE DENTIFRICE
ULTRA BRUTE, 10¢ DE RABAIS TUBE FAM. **81¢**
- SHAMPOOING HALO
POUR CHEVEUX SECS OU HUILEUX FORMAT ECON. (FIXATIF A CHEVEUX, ORD. OU TRES FERME BTE 11 OZ 77¢) **1.27**
- ANTISEPTIQUE BUCCAL
COLGATE, 20¢ DE RABAIS BOUT. 17 OZ **1.16**

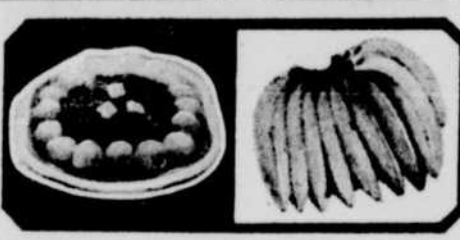
PRODUITS BEAUTE-HYGIENE PRODUITS DOMESTIQUES

- PATE DENTIFRICE
AU FLUORURE, PEPSEODENT TUBE FAM. **91¢**
- BROSSE A DENTS
DR. WEST, MOYENNES OU DURES LE PQT **59¢**
- SHAMPOOING BRECK
POUR CHEVEUX ORD. SECS OU HUILEUX COTON-TIGES BOUT. 15 OZ **1.57**
- Q. TIPS
PQT DE 180 **61¢**
- EAU DE JAVEL
CONCENTREE STEINBERG BOUT. 128 OZ **59¢**
- SAVON EN POUDRE
IVORY SNOW, 12¢ DE RABAIS BTE GEANTE **97¢**
- CIRE A MEUBLES
STEINBERG, A L'HUILE DE CITRON BTE 14 OZ **79¢**
- PURIFICATEUR
D'INTERIEUR, STEINBERG, ASSORTI BTE 14 OZ **69¢**
- PAPIER-MOUCHOIR
ASSORTI, ELEGANT BTE DE 400 **34¢**

ALIMENTS EN CONSERVE

- PRODUITS ALPO
MORCEAUX DE BOEUF BTE 14 1/2 OZ VIANDE DE CHEVAL EN MCX BTE 14 1/2 OZ MELANGE DE VIANDE BTE 14 1/2 OZ **32¢**
- LAIT EVAPORE
CARNATION GROSSE BTE **17¢**
- SOUPES HABITANT
CATELLI, ASSORTIES BTE 14 OZ **19¢**
- SOUE AUX LEGUMES
AYLMER BTE 10 OZ **15¢**
- KETCHUP STEINBERG
BOUT. 20 OZ **34¢**
- MOUTARDE STEINBERG
POT 24 OZ **23¢**
- MELANGE A SAUCE
BAR-B-Q, ST-HUBERT PQT 1 1/2 OZ **28¢**
- SAUCE A LA VIANDE
CATELLI BTE 14 OZ **35¢**
- PECHEES STEINBERG
EN MOITIÉS OU EN TRANCHES, DE FANTAISIE BTE 28 OZ **40¢**

FRUITS ET LEGUMES



BANANES
DORÉES, MURES
PETITES LA LB **14¢** VARIETE PREMIUM
ET GROSSES LB

POMMES DE TERRE
Nouveau Sac 10 LB **42¢** Catégorie Canada "A"

- BROCOLI
DE CALIFORNIE, GROSSEUR 14 CH. **39¢**
- CHOUX VERT
LA LB **18¢**
- CELERI PASCAL
DE FLORIDE, CROSSEUR 24 CANADA CATEGORIE No 1 LE PIED **39¢**
- ECHALOTES
DE CALIFORNIE GROS PQT **10¢**
- OIGNONS JAUNES
CULTURE CANADIENNE CANADA CATEGORIE No 1 SAC POLY 5 LB **69¢**

ARTICLES DIVERS

- ENCYCLOPEDIE UNIVERSELLE
ILLUSTREE
VOLUME 6 **\$1.99**
- VERRES A CHAMPAGNE
OU A COCKTAIL PQT DE 4 **1.16**
- AMPOULES ELECTRIQUES
STEINBERG, 25, 40, 60 OU 100 W PQT DE 2 **49¢**

ACHAT BONI MELANGES DUNCAN HINES, ASSORTIS
POUR GATEAU A ETAGES
PQT 19 OZ **39¢**



● M. Marcel Clément, sociologue, écrivain, rédacteur en chef du journal "L'homme nouveau", était hier le conférencier invité de la LCF. Nous le voyons sur la photo en compagnie de Mme Lucille Plamondon, responsable des thécauseries mensuelles de ce groupement.

Face à la contestation, la femme doit être une présence d'amour

— Marcel Clément

Par Thérèse DALLAIRE

La femme d'aujourd'hui doit être une présence d'amour, face à la contestation sous ses trois formes. Une présence d'amour auprès des petits contestataires à la maison; une présence d'amour pour les aînés par une perfection de vie, sans jouer la "mère-pudeur"; une présence d'amour dans la société par la prière et l'acceptation de la souffrance.

Trois sortes de contestations:

M. Marcel Clément écrivain, rédacteur en chef du journal "L'homme nouveau" était hier le conférencier invité de la Ligue Catholique Féminine à l'occasion de son thécauserie mensuelle. M. Clément qui avait intitulé sa conférence: "La femme face à la contestation d'abord distinguée les trois sortes de contestations auxquelles doivent faire face les femmes d'aujourd'hui: en tant que femme épouse et mère. Il y a d'abord la contestation traditionnelle, celle qui naît des conflits de génération et que nous avons tous connue. Puis la deuxième, de beaucoup plus sérieuse, celle qui met en doute les trois institutions fondamentales de notre société: l'amour, l'autorité, le fondement de l'ordre social, et la propriété privée. Dans cette deuxième catégorie, les contestataires remettent en question l'ordre naturel, la création de Dieu. Enfin dans une troisième catégorie, M. Clément place la contestation actuellement marginale mais qui connaît une extension rapide et dramatique, qui débouche dans l'action: la contestation qui s'exprime pour les uns par la fuite de la société dans un univers artificiel de la drogue, et pour d'autres par le besoin de tout salir, de tout détruire.

La femme dans le monde d'aujourd'hui:

Dans la deuxième partie de sa conférence, M. Marcel Clément établit comment se présente le problème de la vocation de la femme d'aujourd'hui. En même temps qu'il décrit d'une façon caricaturale, la femme d'hier, son amour et son dévouement à son mari et à ses enfants, qui pour elle étaient source de joies inten-

ses, on veut faire croire à la femme d'aujourd'hui, non pas qu'elle est l'égal de l'homme mais identique à lui. Et là, affirme le conférencier, la femme n'a été avilie, comparée à notre époque. Depuis cinq ans, a poursuivi M. Clément l'érosisme a atteint des proportions effrayantes. On fait des jeunes filles des petits animaux, objets de désir, objets de tension sexuelle. Les émissaires, parlent de femme-objet. "Reprenons conscience du réel", conseille M. Clément qui déclare excellent que certaines femmes soient ministres, médecins ou avocats, mais ajoute-t-il, qu'elles fassent leur métier avec toutes leurs facultés. Car la vocation de la femme, n'est pas celle de l'homme. La femme, épouse et mère voit tout sous l'angle de la vie. Ici, M. Clément souligne que le Christ est la vie et que Marie est la mère de la vie.

M. Clément explique assez longuement que l'amour porte sur la volonté de l'autre. Quand on n'aime pas quelqu'un explique-t-il, il nous suffit de ne pas faire ce qu'il veut, ce qu'il demande. Puis il passe à la vocation de la femme qui est de redonner le message de l'absolu dans l'amour. La femme enseigne l'homme à aimer, dit-il, et la femme apprend de l'homme l'obéissance et l'ordre. La vocation de la femme d'aujourd'hui, selon M. Clément est de faire sentir le message du Ciel, par le dépassement du physique. L'homme, dit-il, le très jeune homme a faim de ce message d'amour, par le don de soi. Il faut à tout prix insister M. Clément redonne à la femme toute la dimension de sa mission spirituelle et intérieure. Il nous faut de vraies femmes, complètement femmes, présentes au monde d'aujourd'hui, prêtes à livrer le message d'amour, de dévouement, de don de soi.

Conclusion:

M. Clément conclut en suggérant trois attitudes, face aux trois sortes de contestation. Dans toute la mesure où elle le peut la femme doit conserver l'intimité avec ses enfants et travailler à établir le contact des enfants avec leur père. Être en quelque sor-

te la médiatrice entre le père et les enfants, avec finesse. Sur les contestataires qui mettent en question l'ordre naturel, la mère agira d'une façon discrète par le témoignage de vie, une perfection de vie faite de dignité. En dehors du foyer, la femme participera à une action collective de groupement, de cercle d'étude, par une action publique. M. Clément exhorte les femmes à ne pas se faire "complices du silence". Enfin face à ceux qui se droguent, à ceux qui cassent tout, il n'y a qu'une attitude à prendre celle de la prière et de la souffrance offerte. La prière des mères est importante a affirmé M. Clément. Aujourd'hui plus que jamais a-t-il dit, la femme doit apporter la présence spirituelle que l'homme attend de toute femme de qui il est dit: "qu'elle portait toute chose en son cœur."

Mamans, suivez votre enfant dans la maison

Si l'un des plus célèbres pédiatres a trouvé utile d'étudier ce qui se passe dans la tête des enfants, cette étude peut aussi intéresser les mamans, rappelle le Conseil Canadien de la Santé Familiale.

Le docteur Bela Schick avait plus de 90 ans quand il mourut en 1967. Toute sa vie, il avait travaillé à mettre au point le célèbre vaccin qui aide à vaincre la diphtérie, cette maladie infantile si redoutée. Il découvrit l'importance de jouer avec les enfants pour gagner leur confiance. Et il déclara aux autres médecins que "pour être un bon pédiatre, il faut être un peu comme un enfant".

Vous aussi, soyez donc un peu comme un enfant, recommande le Conseil Canadien de la Santé Familiale, un organisme à but non lucratif, commandité à titre de service public par l'industrie pharmaceutique pour encourager l'hygiène et la sécurité familiale au foyer. Consacrez une partie de votre journée à suivre votre enfant dans la maison.

Vous remarquerez combien un enfant aime explorer, toucher, essayer — et parfois goûter — tout ce qui lui semble nouveau. En le suivant, vous pourrez peut-être découvrir de nombreux objets et produits qui peuvent être dangereux pour lui — et tout spécialement des choses bien ordinaires et d'usage quotidien.

Suivez-le dans la chambre à coucher. Est-ce que vous avez bien rangé les ai-

guilles, épingles à cheveux et produits de beauté dans un endroit où il ne peut les atteindre? Avez-vous oublié des médicaments sur votre table de nuit? N'oubliez pas de les ranger à leur place, hors de la portée de l'enfant.

Dans la salle de bain, vous pourrez remarquer que votre enfant est un bon grimpeur. En pensant qu'il pourrait grimper assez haut pour découvrir le contenu de l'armoire à pharmacie, vous vous rappellerez de ranger les produits qui peuvent être toxiques pour votre enfant, dans un endroit qui lui sera moins accessible.

Dans la cuisine, s'il se dirige directement vers la cuisinière, vous serez sans doute bien contents d'avoir pensé à diriger tous les manches de casseroles vers le mur. Votre petit explorateur peut ouvrir la porte de l'armoire à pharmacie s'il lève. Cela devrait vous rappeler de ranger les produits ménagers parfois nocifs tels qu'eau de javel, poils, lessives et liquides à base de kérosène, ainsi que les poudres diverses, sur les étagères supérieures d'une armoire ou dans tout autre endroit que l'enfant ne peut atteindre.

En consacrant une journée de votre vie à suivre votre enfant, votre foyer peut devenir "plus sûr" pour toute votre famille!

Ne laissez pas votre sac à main à la portée des enfants

Au début, le portefeuille ne consistait qu'en un petit sac utilitaire... destiné à contenir votre argent.

Puis, au fur et à mesure que les femmes commencent à quitter leur foyer pour leurs activités quotidiennes... le portefeuille a pris de plus grandes proportions. Il s'est transformé en trousse de toilette, et les femmes l'ont rempli de toutes sortes de produits de beauté. Mais il a continué à contenir de l'argent!

Et puis, quand de plus en plus nombreux médicaments destinés à soulager rapidement diverses douleurs parurent sur le marché, le "portefeuille" est devenu également une petite trousse à pharmacie. Et maintenant, il contient à la fois des médicaments, des produits de beauté et de l'argent.

Et c'est ainsi que le portefeuille utilitaire et sans danger est devenu une source possible d'empoisonnement accidentel pour les jeunes enfants, déclare le Conseil Canadien de la Santé Familiale, un organisme à but non lucratif commandité par l'industrie pharmaceutique pour encourager la santé familiale et la sécurité au foyer.

Le sac à main est l'un des objets les plus fascinants pour les jeunes enfants, et spécialement si ce sac à main appartient à maman. Ils ont si souvent vu maman ouvrir ce sac pour en sortir l'argent qui permet d'acheter de si douces friandises!

A d'autres occasions, maman a ouvert son sac à main pour y révéler tout un magasin de bonbons... parfois même des biscuits.

Imaginez le bonheur du jeune enfant qui découvre soudain ce que son magasin à tentant est à portée de sa main... exactement à l'endroit où maman l'a posé dans un moment d'inattention. Sur un comptoir bas. Sur le lit, un fauteuil, le canapé ou la table. Et il est si facile à ouvrir même pour de petites mains malhabiles. Et c'est si amusant de faire l'inventaire de ces mystérieuses boîtes à pilules, de ces tubes de rouge à lèvres et de ces flacons pour le maquillage des yeux.

Naturellement, étant curieux de nature, l'enfant sera bien tenté de goûter l'un ou l'autre de ces produits, et parfois même de les avaler.

Si vous transportez des médicaments et des produits de beauté dans votre sac à main, déclare le Conseil Canadien de la Santé Familiale, assurez-vous toujours qu'il est placé dans un tiroir ou sur une étagère élevée, ou il est vraiment hors de la portée des jeunes enfants.

Assurez-vous que vos invités respectent cette mesure de sécurité, s'ils aussi. Et n'oubliez pas les poches de manteaux et de vestons; les enfants aiment les explorer aussi! Si vous laissez des médicaments et des produits de beauté dans ces poches, il faut suspendre les vêtements dès que vous les enlevez.

Elles ont mis en commun leurs griefs et leurs espoirs quand au rôle des femmes en '70

MONTREAL (P.C.) — Une centaine de femmes représentant différentes associations féminines ont mis en commun leurs griefs et leurs espoirs quant au rôle des femmes, en 1970.

Parmi les résolutions adoptées à l'unanimité par l'assemblée, signalons le boycottage des produits pharmaceutiques des Laboratoires Squibb, dont les employés sont en grève depuis sept semaines; l'obtention du vote universel à la mairie

de Montréal, dès les élections d'octobre; la reconnaissance par un congé payé, le 8 mars, de la Journée internationale des femmes, célébrée dans quelques pays.

Au nom du Mouvement de libération des femmes, association anglophone née à Montréal ces derniers mois, Mlle Brenda Zennis a expliqué que son groupe avait l'intention de lutter contre toutes les formes d'oppression dont sont victimes les femmes: inégalité de salaire, difficulté de promotion, contraception insuffisamment connue, difficulté d'obtenir un avortement, utilisation abusive de la sexualité féminine dans la publicité et rôle

insuffisant de la mère de famille dans notre société.

STATUT JURIDIQUE

Un avocat, Me Mackay, a expliqué le nouveau régime matrimonial légal qui entrera en vigueur le 1er juillet. La "société d'acquêts", a-t-elle dit, est sans doute une amélioration sur l'ancien régime de la communauté de biens, prenant pour acquis que "la femme est un adulte raisonnable", mais en fait, il consacre moins l'émancipation des femmes que ne le fait le régime de séparation de biens.

Parmi les nombreuses inégalités juridiques dont souffrent les femmes, Mme Mackay a souligné la perte complète de

tous ses droits qui frappe une femme reconnue adultère, alors qu'il en va différemment pour l'homme.

Mme Juliana Beaupré, représentante de la Guilde familiale, a souligné l'absence de femmes au Conseil de la coopération et le peu de membres féminins au sein des exécutifs des Caisses Populaires, dont 75 pour cent des dépôts seraient faits au nom des femmes.

La représentante de la Voix des femmes et Mme Meynaud, de l'Association des consommatrices du Québec, ont invité les femmes à participer plus activement à la vie civique et politique.

Miel et vinaigre

Sous cette rubrique, nous offrons aux abonnés, un service de "courrier". Une seule restriction, aucune réponse ne sera fournie par téléphone.

Q. — J'ai mis du vernis "Urethane" sur les carreaux incrustés de ma chambre de bain qui sont faits d'amiante et de vinyle blanc. Comme le plancher jaunissait beaucoup quelque temps après, j'ai décidé de le décaquer, mais voilà que des barres se sont dessinées un peu partout et on pénètre dans l'amiante. Aucun nettoyeur n'est efficace. Pouvez-vous m'aider? ...

R. — Selon les experts, on ne doit jamais mettre de vernis sur les carreaux de vinyle ou d'amiante. Le "remover" que vous avez employé a sans doute resté trop longtemps sur votre plancher et a produit des traînées plus pâles et plus foncées. La seule manière de redonner à votre plancher une bonne apparence, est de frotter les marques jaunes avec de la mousse d'acier fine et un peu de térébenthine. Au début le travail sera peut-être inégal, mais à l'usage, le plancher prendra probablement une teinte uniforme.

Q. — Quand on écrit à un médecin, doit-on adresser sur l'enveloppe Docteur au long ou mettre seulement Dr? Louise

R. — Selon le guide du savoir-vivre, publié par Nicole Germain, une enveloppe devrait se libeller ainsi: Monsieur, le docteur J. Loir. Mais, ce ne serait certes pas un manque de savoir-vivre quand l'enveloppe est petite et le nom un peu long de mettre le mot docteur en abréviation. Ex.: M. le Dr Jean-François Ampleman.

Q. — J'aimerais savoir combien de temps se porte le deuil d'un mari. Est-ce qu'il y a deuil et demi-deuil? Une abonnée.

R. — Les règles du deuil ont changé sensiblement depuis quelques années. En principe une femme porte le deuil de son mari pendant un an. Mais disons que le noir peut être égayé de gris ou de blanc. Il n'est plus de tradition de porter des bas noirs pendant un an; quelques semaines après les funérailles tout va plus. Le savoir-vivre dans la pratique est surtout affaire de tact.

Nathalie

singer



Vente Surbourn de printemps

C'est la grande vente de printemps des Centres Singer. Cette année, plus grande que jamais.

Stylist Zigzag de Singer-Modèle 457

Singer l'a conçue pour faire de la couture, un vrai plaisir. Sa canette s'installe facilement par le dessus. Son dispositif intégré fait les coutures invisibles des ourlets. Sa construction en aluminium la rend légère à transporter. Car elle pèse 15 lb de moins que la plupart des machines. Une robuste mallette, modèle 826, la complète.

Prix Surbourn 148⁸⁸

meuble Sherbrooke en noyer brosse pour seulement de plus (Pas de mallette en cas d'achat)

30⁰⁰

La Fashionmate* de Singer

Ce modèle 239 fait à peu près tout et coûte très peu, malgré ses nombreux avantages. Entre autres: le coupe-fil intégré type-sécurité et la canette éjectable. Complète avec mallette 826.

Prix Surbourn 79⁹⁵

avec échange

Aspirateur U46 de Singer

Parfait pour le grand ménage de printemps. Son cordon électrique est rétractile. Son aspiration triple-action nettoie à fond. Elle se range en deux positions: petite pour les tapis, grande pour les tapis.

Prix Surbourn 99⁸⁸

Les machines à coudre Singer sont fabriquées ici, au Québec. Utilisez le plan de crédit Singer. C'est si facile avec Singer!

CENTRES SINGER

*Marque déposée de La Compagnie Singer de Canada Limitée

RÉGION DE QUÉBEC

324 EST, ST-JOSEPH
Tél.: 222-8128

DONNACONA
325, N.-Dame — 285-2552

EDIFICE TANGUAY
R.-Point, Lévis. Tél.: 613-7

PLACE FLEUR DE LYS
Tél.: 522-6418

PLACE LAURIER
Ste-Foy — Tél.: 651-4021

BAIE ST-PAUL
G. Tremblay — 435-2644

JOLY, CTE LOTBINIERE
W. Gosselin — Tél.: 728-2875

ST-AGAPIT, CTE LOTBINIERE
Denis Bilodeau

RÉGION DU SAGUENAY - LAC-ST-JEAN

CHICOUTIMI
Place Saguenay, 543-4305

ST-FELICIE
679-0121

JONQUIERE-KENOGAMI
Coin Nelson — St-Hubert
Tél.: 542-6222

ROBERVAL
Boul. Marcotte, 275-2791

CHIBOUGAMAU
537, 3e Rue — Tél.: 2390

BAIE COMEAU
J.-Y. Blackburn
21 Damase Potvin

ALMA
128 Sacré-Coeur, 662-2874

DOLBEAU
Boul. Walberg, 276-1634

RÉGION BAS DU FLEUVE

MONTMAGNY
96 de la Gare, 248-4021

MATANE
104, St-Pierre

ROIS-PISTOLES
Alcide d'Amours

RIVIERE-DU-LOUP
289 Lafontaine, 862-2789

LA POCATIERE
Léopold Bouchard

EDMUNDSTON
Centre Singer, 39, Canada

RIMOUSKI
Centre d'Achats — La Grande Place — 723-2072

CABANO
Richard Picard

ST-PIERRE LAMY
Robert Ouellet

La femme soviétique est-elle émancipée?

NEW YORK (PA) — L'émancipation féminine soviétique a été analysée à New York par quatre citoyennes de l'Union soviétique, devant un groupe d'Américaines qui espèrent instaurer quelques-uns de ces changements radicaux aux États-Unis.

Le thème du colloque était le suivant: "Femmes, debout, vous n'avez à perdre que vos besoins ménagers fastidieux".

Les Soviétiques paraissent un peu surprenants et attristés en apprenant le genre de vie des Américaines.

Lyudmila Balakhovskaya, secrétaire du comité féminin soviétique aux relations internationales, s'inspirant des théories de Lénine, a donné quelques conseils aux femmes des États-Unis.

"La véritable émancipation signifie que la femme doit s'intégrer à l'économie et à la direction de l'Etat. Les travaux ménagers isolent les femmes du monde extérieur et ces tâches devraient être industrialisées pour libérer la femme qui sera alors en mesure de s'adonner à des œuvres de création", a-t-elle expliqué.

Ces femmes russes faisaient connaissance avec Betty Friedman, fondatrice de l'Organisation nationale des femmes, et 15 autres membres de ce groupement féministe.

STATISTIQUES
La délégation, comprenant Al. Lavrentyev, ministre adjoint de l'Industrie légère en Union soviétique, avait été invitée aux États-Unis par le gouvernement féminin pour la paix.
Valentina Titova, professeur à l'Institut de pédagogie de Moscou, a déclaré que dans son pays, il n'existe aucune discrimination de sexe. Elle a ajouté que dans une population de 48 pour cent, les femmes travaillent pour un gouvernement local, 28 pour cent font partie du Présidium du Soviet suprême, 68 pour cent des économistes

son des médecins, et 75 pour cent des femmes.

"Et nous ne comptons qu'une femme sénateur sur un nombre total de cent, alors que les femmes médecins ne représentent qu'une proportion de moins de six pour cent", a commenté Betty Friedman, avec une certaine amertume.

SURPRISES

Les invitées russes avaient d'autres surprises en réserve pour les Américaines, en leur expliquant le rôle de la femme soviétique à la maison, et l'attitude des hommes envers leurs épouses travaillant à l'extérieur.

Tout d'abord, a déclaré une Russe, les femmes ne sont pas obligées de changer leurs noms quand elles se marient.

"La femme est l'organisatrice de la famille et distribue les tâches à son mari et à ses enfants", a précisé Lyudmila Balakhovskaya, en rappelant le cas d'une de ses amies qui préparait un examen universitaire pendant que leur bébé de cinq mois dormait.
Elle a cependant reconnu que tous les hommes en Union soviétique ne sont peut-être pas aussi obligés. Mais elle a souligné que la plupart des garçons comme les filles apprennent à l'école les sciences ménagères et le soin des enfants.

Le divorce
Autre différence en Union soviétique, les lois du divorce sont conçues principalement dans l'intérêt de l'enfant, et si ce dernier désire rester avec son père, c'est alors la mère qui doit payer la pension alimentaire, a expliqué Valentina Titova.
"Nous souhaiterions aussi changer les lois concernant la pension alimentaire", a dit Miss Friedman. Mais, a-t-elle ajouté, comment les femmes pourraient-elles verser une pension à l'enfant, si elles n'arrivent pas à recevoir un salaire égal pour un même travail, à celui d'un homme?"

Des recettes et des bons plats

Peut-on encore créer de nouvelles recettes?

Sûrement que cela a dû vous intriguer un jour de savoir comment naissait une nouvelle recette. La réponse est pourtant bien simple. Vous-même en créez à l'occasion sans même vous arrêter à y penser: dans le but d'apporter un peu de variété, vous modifiez la recette d'un mets que votre famille aime beaucoup. Vous assaisonnez différemment, vous nappez au four, vous ajoutez des légumes exotiques, etc. Voilà, vous venez d'inventer une recette. Et si le mets transformé plaît davantage à votre famille, la recette originale est vite oubliée.

Ce qu'il faut pour être une cuisinière inventive, c'est un esprit curieux et beaucoup d'audace. Il faut oser échanger les saveurs de quelques mets et être ensuite prête à en subir les conséquences. Si vous redoutez toutefois ce genre d'expérience, il existe toujours un compromis: n'hésitez pas et empruntez la recette d'un mets qui vous a plus chez une amie ou une voisine, ainsi vous ne courrez aucun risque et vous offrirez quand même du nouveau. C'est dans cet esprit d'audace et de curiosité que les économistes ménagères du Bureau canadien des produits du lait se sont amusées à transformer un mets aussi simple et banal qu'un macaroni au fromage. Même si ce mets substantiel, à riche saveur de fromage cheddar, est nourrissant, qui aurait jamais songé à en inspirer pour créer un nouveau mets? Car, pour plusieurs, c'est un plat des jours sombres servi en désespoir de cause, quand le budget alimentaire est grevé et qu'il ne reste plus rien sur les tablettes du garde-manger.

Voici donc des cuisines du Bureau canadien des produits du lait deux recettes inspirées de ce mets populaire. La première, un **PAIN SURPRISE AUX NOUILLES**. A première vue, s'il ne semble y avoir aucune parenté avec le macaroni au fromage, c'est que l'on a remplacé les macaronis par des nouilles; et cette composition devient la garniture d'un savoureux pain de viande tendre et épicié. Ce plat de résistance, accompagné d'une salade verte, est presque déjà un repas complet.

PAIN SURPRISE AUX NOUILLES
2 c. à table de beurre
1/2 tasse d'oignon haché fin
1 œuf, séparé
1/2 tasse de lait
1/2 tasse de miettes de pain frais
1/2 c. à thé de sel
1/4 c. à thé de poivre
1/4 c. à thé de poudre d'ail
2 lbs de bœuf maigre haché
1/2 paquet (16 oz) de nouilles larges aux œufs
2 c. à table de beurre
2 c. à table de farine
1/2 c. à thé de sel
1/4 c. à thé de poivre
1 tasse de lait
1 tasse (1/2 lb) de fromage cheddar râpé, beurre mou
Beurrer un moule à pain de 5 sur 5 sur 2 1/2 po. Chauffer

le four à 375°F. Faire fondre 2 c. à table de beurre dans une poêle à frire; y faire sauter les oignons jusqu'à ce qu'ils soient tendres. Dans un grand bol, battre le blanc d'œuf en neige ferme; incorporer la 1/2 tasse de lait et les miettes de pain frais. Laisser reposer pendant 5 mn., ajouter les 2 1/2 c. à thé de sel, le 1/4 c. à thé de poivre, la poudre d'ail, l'oignon et le bœuf haché. Bien mélanger le tout et transvider dans le moule à pain beurré; presser quelque peu. Cuire au four pendant 50 mn. Dans l'intervalle, faire cuire les nouilles selon le mode de préparation indiqué sur l'emballage; bien égoutter. Faire fondre les 2 c. à table de beurre qui reste, dans une cas-



● Des mets substantiels et nourrissants, c'est ce qu'il faut pour se maintenir en forme à ce temps-ci de l'année. Offrez aux vôtres ce savoureux "pain surprise aux nouilles", un tendre pain de viande épicié, masqué de nouilles en sauce au fromage et gratiné. Les amateurs de cheddar seront comblés.

serole; incorporer peu peu en remuant 1 tasse de lait. Porter au point d'ébullition sur feu modéré et remuer sans arrêt jusqu'à épaississement. Laisser tiédir et ajouter le jaune d'œuf battu légèrement, le fromage et les nouilles. Couvrir et mettre de côté. Retirer le pain de viande du four; laisser reposer 10 mn. Faire écouler le surplus de gras et renverser le pain de viande du four; laisser servir à l'épreuve de la chaleur. Recouvrir de la composition aux nouilles. Badigeonner toute la surface de beurre mou. Réfrigérer pendant une heure. Cuire au four de 50 à 60 mn. Laisser reposer 5 mn et découper en tranches pour servir (8 portions).

Si vos préférences vont aux mets plus légers, vous apprécierez sûrement ce **MACARONI PERSILLE**. Bien que macaroni et fromage fassent la paire, ils ne sont cependant pas inséparables. Du fromage cotta, peu utilisé encore en cuisine, est un agréable substitut dans ce plat et tout comme le

en plus en verrons-nous dans les nouvelles recettes.

MACARONI PERSILLE
1 tasse de macaronis non cuits
2 tasses de fromage cotta
1 tasse de yogourt
3 c. à table de farine
1 tasse de lait
1 c. à table de flocons de persil sec
1 c. à thé de sel
1 boîte (7 oz) de thon
1 boîte (4 1/2 oz) de champignons tranchés, égouttés
1 c. à table de beurre fondu
1/2 tasse de pain frais en dés
Chauffer le four à 375°F. Faire cuire les macaronis selon la mode de préparation indiquée sur la boîte, bien égoutter. Mélanger le fromage cotta, le yogourt, la farine, le lait, les flocons de persil et le sel. Ajouter les macaronis, le thon et les champignons. Transvider dans un plat à four peu profond de 2 pintes. Mélanger le bœuf fondu et les dés de pain; en couvrir le macaroni. Cuire au four pendant 30 minutes. (8 portions).

alent ramolli. Ajouter la crème de poulet, incorporer le lait ou le vin et les assaisonnements. Porter à ébullition, réduire la chaleur, couvrir et laisser mijoter 15 minutes. Ajouter les foies de poulet et offrir la sauce séparément. 4 à 6 portions.

FOIE BRAISÉ
1/2 livre de foie de bœuf coupé en languettes de 1"
2 c. à table de féculé de maïs
1 c. à thé de sel
1/4 c. à thé de poivre
1 livre de foie de veau, de poulet ou de jeune bœuf
Frir le bœuf jusqu'à ce qu'il soit croustillant. Retirer du poêlon et mettre de côté. Chauffer 2 c. à table d'huile de maïs dans le poêlon; ajouter les oignons, le piment, les champignons et cuire sur feu moyen jusqu'à ce que les légumes soient mous et glacés. Remuer occasionnellement. Ajouter les tomates et continuer la cuisson 2 à 3 minutes. Retirer du poêlon, mettre de côté, garder au chaud. Couper le foie en languettes de 1" (couper le foie de poulet en bouchées). Mettre la féculé de maïs, les assaisonnements et le foie dans un sac en plastique et remuer pour enrober également.

Chauffer le reste de l'huile dans le poêlon, cuire le foie sur feu moyen, de 3 à 4 minutes en le tournant souvent. Disposer le foie au centre d'un plat de service, disposer les légumes autour du plat. Enlever le bœuf et le perser sur le mets. 4 portions.

FOIES DE POULET A LA CREME

1/4 tasse de féculé de maïs
1/2 livre de foies de poulet en bouchées
1/2 tasse d'huile de maïs
1/2 tasse d'oignon haché
1/2 tasse de piment vert haché
2 boîtes (10 1/4 onces chacune) de crème de poulet condensée
1/2 tasse de lait ou de vin blanc
1/2 c. à thé de sel
1/4 c. à thé de poivre

Mettre la féculé de maïs dans un sac en plastique, ajouter les foies de poulet et remuer pour bien enrober. Chauffer 1/4 tasse d'huile de maïs et frir les foies de poulet sur feu moyen de 4 à 5 minutes en le tournant souvent. Chauffer le reste de l'huile dans un autre poêlon, cuire l'oignon et le piment jusqu'à ce qu'ils

Activités féminines

A l'occasion de son dîner mensuel, l'Association des Femmes de Carrières de la Cité de Québec Inc., recevra mercredi, le 11 mars, à 18 heures 15, au Winter Club, M. Paul Blier, secrétaire général de l'Union des municipalités de la province de Québec.

La Fraternité Canadienne invite ses membres à une soirée dansante "Fête du printemps", qui aura lieu le samedi, 14 mars, à 20 heures 30, dans la salle des Chevaliers de Colomb, 240, chemin Ste-Foy.

Pourquoi se contenter de bas prix seulement quand

DOMINION VOUS DONNE BAS PRIX PLUS QUALITÉ?



ÉCONOMISEZ D'AVANTAGE AU DOMINION!

POIS de fantaisie 4 Boîtes 14 oz **89¢**
OU MAIS EN CREME YORK

MELANGES à soupes 5 env. **45¢**
Nouilles et Poulet — STUART HOUSE

PAPIER D'ALUMINIUM Rou. 12" x 25' **39¢**
STUART HOUSE

MIEL en CREME Cont. 2 lb **73¢**
BLANC — BILLY BEE No 1 (Gobelet 12 oz 45¢)

PAPIER de toilette 2 Rou. **33¢**
WHITE SWAN (4 Rou. 64¢)

ESSUIE TOUT 2 Rou. **59¢**
WHITE SWAN — Couleurs assorties

BREUVAGES 2 Btes 48 oz **69¢**
AUX FRUITS — ALLEN'S

CRISTAUX 5 Env. **85¢**
de saveur à l'orange — ALLEN'S

GARNITURE Boîte 19 oz **55¢**
à TARTES — VACHON — Assortie

MELANGES 2 Pqts 9 oz **39¢**
A GATEAUX — ASSORTIS (Packet Pak) — ROBIN HOOD

BEURRE Pot 16 oz **39¢**
D'ARACHIDES — RICHIELLO

BISCUITS 3 Pqts 1 Reg. **1.00**
HOLLANDIA (6 Variétés)

CUBES OXO Pqt de 12 **36¢**
Au bœuf — Oignons ou Poulet

FRUITS ET LÉGUMES FRAIS DU JARDIN!

ORANGES SUNKIST VALENCIA
De la Californie, E.-U. No 1 du Canada — Pelure Mince — Sucrées et Juteuses
Grosseau 88
Douzaine 79¢

Choux verts lb **18¢**
FRAIS — No 1 — IMPORTÉS — CROUSTILLANTS — SAVOUREUX

Petits navets Sac 5 lb **39¢**
Récolte du Québec. Cat. No 1 au Can.

Choux-fleurs ch **49¢**
GROSSEUR 16 — De la Californie, E.-U. No 1 au Canada. Blanc-Neige

Pommes de terre de table
Nouveau-Brun. No 1 du Canada

Sac 10 lb **42¢** Sac 25 lb **99¢** Sac 50 lb **1.88**

ILE DU PRINCE-EDOUARD Sac 10 lb **65¢** Sac 25 lb **1.48**

LES MEILLEURS ACHATS DE VIANDE CETTE SEMAINE

LONGES de PORC BOUT DES COTES ENV. 3 1/2 lb **59¢**
Bout du FILET ENV. 3 1/2 lb **69¢**

JEUNE — FRAIS — TENDRE — INSPECTE PAR LE GOUVERNEMENT

COTELETTES lb **1.09**
DE PORC. Frais. Coupe du Centre

ROULES lb **89¢**
COTTAGE. Fumés. PETIT GORET

Rôti de côtes lb **89¢**
Croisées — Bœuf de marque Rouge

BIFTECK lb **1.09**
DE RONDE — Tranche Complète ou ROTI de CROUPE. Marque ROUGE

SAUCISSES lb **69¢**
de porc. Pur. Marque BILOPAGE

HAMBURG lb **59¢**
FRAIS. Haché à chaque HEURE!

Rôti de côtes lb **69¢**
de choix. Nature. Bœuf. Mar. rouge

BACON lb **84¢**
SANS COUENNE. Marque JUBILEE

Boeuf mariné 2-3 lb lb **99¢**
(Corned Beef) Coorsh — Cryovac

CUISSES lb **59¢**
de poulet ou poitrines — A ROTIR!

ROTI lb **69¢**
de Palette. Bœuf de marque Rouge

SAUCISSES Pqt lb **59¢**
Fumées. Coorsh. Tout bœuf. Savour.



MAINTENANT EN VEDETTE!

FRAIS CUIT sur les LIEUX!
A notre Pâtisserie intérieure:
2527 rue Ste-Anne et 1500 Laurier Ste-Foy — SEULEMENT!
PAIN GATEAUX
Ananas ou Dattes et Noix.
Frais de nos Fourrs! Délicieux!
EN VEDETTE!
CHACUN **35¢**

PETITS PAINS (SCONE ROLLS) FRAIS!
CHAUDS! EN VEDETTE!
BEIGNES A LA LEVURE Au Sucre — FRAIS!
CHAUDS! Douzaine **49¢**

ENCYCLOPEDIE UNIVERSELLE ILLUSTRÉE
EN 21 VOLUMES

Vol. 1 seulement **49¢**
Volum. 2 à 21 ch. **1.99**

TOUT EST GARANTI!

Nous nous réservons le droit de limiter les quantités! Prix en vigueur jusqu'à samedi le 14 mars 1970 au DOMINION: A TOUS LES MAGASINS DE LA VILLE DE QUEBEC ET MONTMAGNY, P.Q.



A la suite d'une décision du Conseil des ministres

Dès le 22 mars, l'usage du DDT sera interdit au Québec

QUEBEC (P.C.) — L'usage du DDT sera interdit au Québec, à compter du 22 mars prochain, sauf dans des cas très spéciaux, en vertu d'une décision récente du conseil des ministres.

Ce nouveau règlement, adopté en vertu de la Loi de l'hygiène publique, dont l'application relève du ministère de la Santé, est publié dans la dernière livraison de la Gazette officielle du Québec.

"Vu les dangers que cette substance présente pour la salubrité et la santé publique, note le règlement, il y a lieu d'agir rapidement et d'empêcher que les stocks non utilisés dans les provinces ou États avoisinants, où l'interdiction a déjà été déclarée, n'envahissent le Québec".

Le ministre de la Santé est autorisé à organiser la collecte ou le dépôt volontaire des stocks non utilisés et à déterminer la manière dont on disposera de ces stocks.

LES EXCEPTIONS

Toutefois, précise la Gazette officielle, l'emploi de cette substance pourra être permis exceptionnellement par le ministre de la Santé aux pommiculteurs et producteurs de céleri, aux seules fins de combattre les punaises ternes.

Les planteurs de tabac pourront également obtenir une autorisation semblable dans le seul but de combattre les vers gris.

Pour que des exceptions semblables soient acceptées par le ministre, un officier du ministère de l'Agriculture et de la Colonisation devra auparavant avoir donné un avis montrant qu'il existe de fait une situation justifiant l'usage du DDT, dit le règlement.

Toute infraction à ce nouveau règlement sera punissable d'une amende n'excédant pas \$20 par jour, en sus de deux jours durant lesquels l'infraction se continue.

Selon le ministre Vincent

Le problème des disparités régionales dépasse le cadre des politiques agricoles

QUEBEC (P.C.) — "Le problème des disparités régionales dans le secteur agricole ne se règlera pas uniquement par l'introduction de nouvelles politiques agricoles ou la modification de politiques agricoles déjà existantes", a affirmé lundi, le ministre de l'Agriculture et de la Colonisation, M. Clément Vincent.

Le ministre, qui prenait la parole à l'occasion de l'assemblée générale annuelle de la Corporation des agronomes, section de Québec, a souligné que ces disparités sont en grande partie fonction de l'état général de l'économie des régions et découlent souvent de facteurs qui n'ont rien à voir avec l'agriculture proprement dite.

Selon lui, les problèmes agricoles de certaines régions seraient automatiquement réglés si on pouvait abaisser le taux de chômage de ces régions à un niveau normal de trois à cinq pour cent.

Par ailleurs, a ajouté M. Vincent, que le "développement du parc industriel de Bécancour dans le centre du Québec se fasse à un rythme accéléré comme nous l'entrevoions et les problèmes agricoles de cette région disparaîtront en très grande partie".

Prise de conscience

Enfin, a dit le ministre, "que le triangle Lachute, Granby, Québec se développe en s'industrialisant comme sa vocation l'exige et nous serons bien près d'avoir solutionné les problèmes agricoles du Québec.

Selon M. Vincent, ce n'est que très récemment que la direction du ministère de l'Agriculture et de la Colonisation a pris conscience du fait que pour apporter une solution définitive aux problèmes créés par les disparités régionales, il fallait désormais tenir compte de ces disparités, non seulement dans l'élaboration, mais aussi dans l'application des politiques agricoles.

Ampoules électriques

25-40-60 et 100 watts - durée 1,000 heures

4 POUR

79¢

Soupe poulet nouilles

Exquise, nourrissante

4 POTS 2 ENV.

95¢



Sauce hot chicken

Delicieuse

2 BTES 14 OZ

39¢

Fromage en crème

Qualité Kraft

BOCAL 2 LB

1.29

En plus des timbres gratuits, réalisez les meilleures épargnes!

• NOUS NOUS RESERVONS LE DROIT DE LIMITER LES QUANTITES • PRIX EN VIGUEUR JUSQU'AU 14 MARS 1970



CELERI FRAIS

Etats-Unis
Catégorie No 1
Californie
Grosceur 24

35¢
le pied

POIRES ANJOU

Etats-Unis, Catégorie No 1, Californie

2 lb .49

CITRONS

Etats-Unis, Catégorie No 1, Californie, Grosceur 140

6 pour .35

ECHALOTES

FRAICHES, Douces - Californie

2 pqs .19

CHOUX DE SIAM

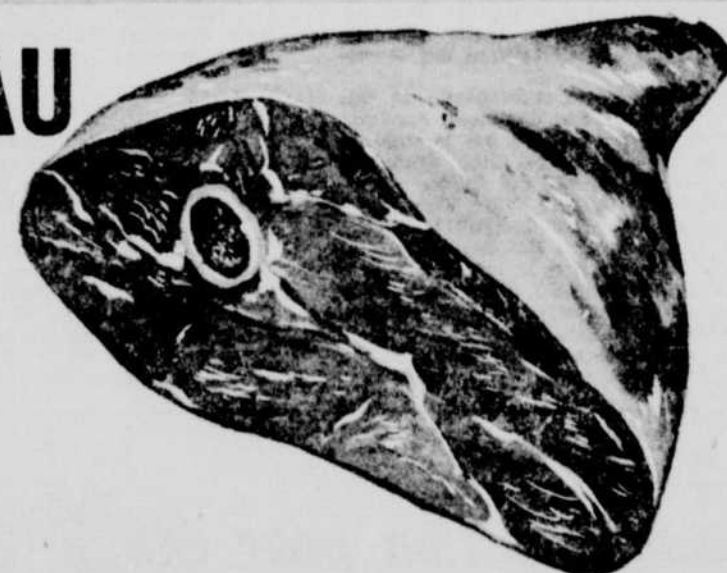
Canada, Catégorie No 1 Québec

2 lb .19

FESSE de VEAU

frais, de la nouvelle saison
Nourri au lait
Canada, choix
Un bout ou l'autre

99¢
lb



TETE FROMAGEE

Produit canadien, Bilagage

Bol 10 oz .45

GROSSES TOURTIERES

TAILLEES, délicieuses

16 oz .75

SMOKED MEAT

(boeuf fumé), COORSH

4 sacs 2 oz .89

CRETONS

FRAICHES, TAILLEES

10 oz .63

McLARENS

OLIVES FARTES

Jarre 15 oz .75

DAINTY

RIZ FRT A LA CHINOISE - CHOIX DE 3 SAVEURS

Bte 12 oz .37

GREEN GIANT

POIS VERTS, MOYENS ET PETITS

3 btes 14 oz .79

MATHIEU

ALCOOL A FRICTION

Bout 16 oz .45

CLARK

PEVES AU LARD, DENS SAUCE AUX TOMATES

2 btes 19 oz .55

COFFEE-MATE

CREME EN POUDRE INSTANTANEE

Bocal 11 oz .83

V-H

PLUM SAUCE POUR EGG ROLLS

Bout 8 oz .37

SOFT-RITE

PAPIER TOILETTE - BLANC OU ROSE

4 rouleaux .59

BROMO SELTZER

SOULAGEMENT DE MAUX D'ESTOMAC

Format rég. .59

LIPTON

SOUPES TOMATES ET LEGUMES

2 pqs 2 envs .65

ENCYCLOPEDIE

TOUT CONNAITRE, EN COULEURS, POUR TOUS

Volume No 3 1.99

GRANDMA

MELASSE, QUALITE SURCHOIX

Format 40 oz .39

IDEAL

ILE D'INDE EN CREME, QUALITE CHOIX

4 btes 19 oz .79

WINDEX

NETTOYEUR A VITRES EN AEROSOL

Format 15 oz .63

SARAN-WRAP

PAPIER TRANSPARENT

2 rouleaux 50 pds .69

CRISCO

L'HUILE VEGETALE POUR VOS FRITURES

Cont. 128 oz 2.69

SIMARD

BEIGNES AU MIEL

Bte 1 douz. .53

SWING

CRISTALUX A L'ORANGE INSTANTANE

5 envs 3/4 oz .95

WILKINSON

LAMES EN ALUMINUM INOXYDABLES

Pqt 5 lames .69

LIBBY'S

ANANAS TRANCHEES, QUALITE, FANTAISIE

2 btes 19 oz .73

LINGES DE TABLE

TEXTURE EPAISSE ET ABSORBANTE - 12" x 12"

Special 6 pour .89

V-H

SAUCE POUR SPARE RIBS - FORTE OU MEDUM

Bout. 12 oz .55

COLGATE

SAVON DE TOILETTE - BLANC OU ROSE

6 barres .65

ABC

DETERSEIF EN POUDRE

Format économique .95

ESTA

POULET DESSECHÉ

2 btes 7 oz .79



NETTOYEUR A EVERS

2 btes 14 oz

.45



MOUCHOIRS DE PAPIER

Blanche ou rose - 2 btes 332

.75



L'EAU DE VICHY QUI FAIT DU BIEN

2 bout. 33 oz

.99



TOMATES QUALITE CHOIX

3 btes 28 oz

.99



CIRE LIQUIDE QUALITE JOHNSON

Bte 27 oz

1.29



EAU DE JAVEL CONCENTREE

Cont. 128 oz

.55

Limitation des exportations canadiennes de pétrole aux E.-U.

Le gouvernement s'oppose à un débat...

Par DONAT VALOIS

OTTAWA (P.C.) — Qualifiées de "restrictions arbitraires" par un ministre, le gouvernement Trudeau s'est toutefois opposé, hier, à ce que les limitations concernant les exportations canadiennes de pétrole aux États-Unis, annoncées plus tôt par le président Nixon, soient débattues aux Communes.

Tout à tour, les conservateurs et les néo-démocrates n'ont pu obtenir l'unanimité de la Chambre pour que ces nouvelles limitations soient étudiées par le comité permanent sur les ressources ou débattues par les Communes. Dans les deux cas,

c'est le gouvernement qui a refusé l'unanimité requise.

Le président du Conseil privé, M. Donald Macdonald, a déclaré, sur une motion de renvoi au comité, introduite par M. Marcel Lambert PC - Edmonton-Ouest, que le gouvernement n'avait pas le temps d'étudier la déclaration du président Nixon sur les exportations canadiennes de pétrole aux États-Unis.

M. Lambert a soutenu que les nouvelles limitations signifiaient que les exportations canadiennes aux États-Unis étaient réduites de 540.000 à 395.000 barils par jour.

Il a souligné que les nouvelles limitations étaient rétroac-

tives au premier mars.

De son côté, le chef néo-démocrate T.C. Douglas qui a, lui aussi, demandé que la question soit débattue, a déclaré à l'appui de sa motion que "le geste unilatéral du président Nixon aura des effets sérieux sur l'économie nationale".

Restrictions arbitraires

De son côté, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, M. Joe Greene, a qualifié la décision américaine de "restrictions arbitraires qui ne joueraient pas à long terme à l'avantage des deux pays".

M. Greene, qui répondait à

l'extérieur de la Chambre, a ajouté que ces restrictions seraient sans doute en vigueur jusqu'à la fin de l'année et que, par la suite, il y aurait certainement moyen de s'entendre avec Washington.

"Si les Américains sont capables d'envoyer quelqu'un dans la Lune, a-t-il dit, ils peuvent certainement trouver une solution à ce problème-là".

Aux Communes, plus tôt, le ministre avait toutefois affirmé que malgré les nouvelles restrictions, le Canada pourrait tout de même exporter aux États-Unis plus de barils de pétrole brut par jour que cette année qu'en 1969.

Il a dit que les exportations canadiennes devaient dépasser les 600.000 barils par jour alors qu'elles n'ont été que de 590.000 barils en 1969.

Pour sa part, M. David Orlikov, NPD - Winnipeg-Nord, a demandé si le gouvernement songeait à étendre le pipeline transportant le pétrole depuis l'Ouest jusqu'à Montréal et à la région de l'Atlantique.

M. Greene a répliqué que cette question était toujours à l'étude et a ajouté qu'aucune firme n'avait manifesté l'intérêt d'effectuer un tel projet.

Rumeurs

L'annonce du président Nixon était prévue déjà depuis quelques semaines.

A Washington, les rumeurs allaient bon train et, de sources proches du Congrès américain, on prévoyait généralement que les exportations de pétrole brut canadien à l'est des Rocheuses seraient réduites d'environ 150.000 barils par jour.

Ces importations ont toujours dépassé les limites fixées au cours d'un échange de notes diplomatiques, en 1967.

Lors de manifestations civiles

Les procédures afin de recourir aux forces interventionnistes militaires sont révisées

OTTAWA (P.C.) — Les procédures de recours aux forces armées dans les cas de troubles civils sont en cours de révision, a déclaré mardi le ministre de la Défense, M. Léo Cadieux.

Le ministre répondait, devant le comité parlementaire sur la Défense et les Affaires extérieures, à M. R. G. L. Fairweather PC-Fundy Royal qui jouait moyennageuses les procédures établies par la loi sur la défense nationale.

M. Fairweather en a profité pour rappeler la grève de la police de Montréal, à l'automne, alors que l'intervention des forces armées aurait permis sans contrôle des secteurs importants de la ville.

Par la suite, au cours d'une entrevue, l'ancien procureur général du Nouveau-Brunswick a affirmé qu'il y avait eu de sérieux "vides de surveillance" pendant l'intervention à Montréal.

Par exemple, a noté M. Fairweather, les forces ont monté la garde à l'hôtel de ville, mais ont laissé les hôpitaux sans protection.

Devant les membres du comité, le député de Fundy Royal a déploré le fait qu'aux termes de la loi actuelle, "rien ne peut se faire sans la présence continue des juges auprès des forces armées".

M. Fairweather faisait allusion à un article de la loi selon lequel l'officier qui commande les forces appelées à intervenir doit s'assurer qu'un juge puisse toujours être appelé.

Si le juge estime que la situation exige l'arrivée de l'armée, il doit demander que des mesures soient prises. L'officier intéressé décide s'il doit donner ordre à ses troupes d'ouvrir le feu.

M. Cadieux a rejeté l'affirmation de M.

Fairweather selon laquelle les forces canadiennes devraient moderniser leur tactique à l'égard des troubles civils. Il a cependant reconnu que ces procédures faisaient l'objet d'une révision.

Améliorations

Dans le cas des émeutes à Montréal, "cinq, six ou sept" juges ont été mobilisés pour rencontrer les troupes, a rappelé M. Cadieux. Les rouages du système se sont déjà améliorés et un substitut peut être assermenté pour prendre la place d'un juge en cas d'urgence.

La révision porte entre autres sur la chaîne des communications qui se met en mouvement quand un procureur général provincial demande de l'aide. Selon la loi sur la défense nationale, les forces armées sont obligées d'accéder à une requête de ce genre.

"Nous réévaluons toute la situation", a expliqué le ministre, et la Gendarmerie royale a été appelée pour les consultations.

A Montréal, a précisé M. Cadieux, la GRC et la Sûreté du Québec ont surveillé la situation générale, pendant "que nous gardions l'hôtel avec deux hommes". L'appel à l'aide du Québec n'est arrivé qu'à la dernière minute.

Après l'assemblée du comité, M. Fairweather a affirmé que les troupes appelées à intervenir dans une émeute devraient recevoir des instructions précises sur la procédure à suivre.

Il serait souhaitable, a ajouté le député, que soit créée une catégorie de juges disponibles pour ces cas d'urgence.

Gulf Oil s'inquiète des restrictions imposées par le gouvernement américain

TORONTO (PC) — Le président de la société Gulf Oil Canada Ltd. a déclaré mardi qu'il s'inquiète des restrictions imposées sur le pétrole par les États-Unis plus tôt dans la journée, et craint qu'elles porteront atteinte aux exportations canadiennes.

M. Jerry McAfee a précisé cependant que les restrictions sur les exportations de pétrole canadien aux États-Unis, permettront quand même une hausse de 10 pour cent pour la moyenne par rapport à celle de 1969.

Etant donné la demande croissante aux USA pour ce pétrole, nous considérons qu'il s'agit là d'une mesure à court terme de politique, et notre principal souci est que les normes permises n'entravent pas l'exploration au Canada afin de répondre aux futures demandes de pétrole et de gaz provenant du sud de la frontière, a-t-il ajouté.

"Pendant ce temps, ce geste signifie qu'Ottagawa devra protéger davantage les marchés de la Colombie-Britannique et de l'Ontario, pour ce qui est du pétrole brut canadien, en renforçant la politique nationale du pétrole et en empêchant les importations à l'ouest de la ligne de la vallée de l'Outaouais".

GESTE ATTENDU

Par ailleurs, à Ottawa, M. J. M. McNicol, gérant de l'Association canadienne du pétrole, a dit que la limite de 550.000 barils par jour n'était pas inattendue par les producteurs canadiens.

"Comme ils l'ont dit, nous ne nous en sommes pas tenus aux normes volontaires."

Il a ajouté que l'Association attend pour savoir comment les États-Unis s'y prendront

pour faire observer ces nouveaux règlements avant de faire d'autres commentaires.

Il a cependant ajouté que "les producteurs canadiens devront vraisemblablement se serrer la ceinture". En donnant à ces contraintes un effet rétroactif au 1er mars, cela signifie que pour le reste du mois il faudra réduire sévèrement.

Des sources ont précisé que les exportations canadiennes aux quatre régions américaines ont atteint environ 560.000 barils par jour depuis les deux premiers mois de cette année. D'autres expéditions de 230.000 et 250.000 barils par jour de pétrole canadien sont allées sur la côte ouest des États-Unis, ce qui porte le total d'exportations canadiennes de 750.000 à 800.000 barils par jour.

A Victoria, le ministre des Mines, M. Frank Rocher a dit mardi que la décision des États-Unis pourrait avoir un effet néfaste sur les exportations de pétrole en Colombie-Britannique.

Toutefois, il ne peut fournir de détails sur la décision du Président Nixon tant qu'il n'aura pas pris connaissance de son texte.

Pour sa part, le président de la société Imperial Oil, a dit à Toronto. "Nous avons anticipé certaines restrictions étant donné la demande croissante de pétrole canadien brut au cours des récents mois, et tout indiquait, aussi bien d'Ottawa que de Washington, que des restrictions étaient imminentes."

"Néanmoins, ces restrictions temporaires ne portent aucunement atteinte aux perspectives d'accroissement des exportations de pétrole brut canadien vers les marchés américains, qui se révéleront extrêmement profitables non seulement pour les provinces de l'Ouest mais pour l'économie canadienne tout entière."

Les gains de capital seront taxés à la mort de l'investisseur...

par JAMES NELSON

OTTAWA (P.C.) — Le ministre des Finances a fait savoir, mardi, que les gains de capital des corporations majoritairement canadiennes devront être taxés à la mort de l'investisseur, si elles ne le sont pas tous les cinq ans, selon les recommandations du Livre blanc sur la réforme fiscale.

Le ministre a ajouté que si la réévaluation quinquennale proposée par le Livre blanc est écartée les limites devront alors être établies sur les pertes de capitaux que le contribuable peut réclamer.

Ces déclarations sont contenues dans un communiqué du ministère remis par M. Benson au comité des Communes sur les finances.

Dans une lettre qui accompagne le document, le ministre des Finances explique que ces modifications ne sont pas le fruit de l'initiative du gouvernement, mais découlent de suggestions qui lui ont été faites.

Le plan proposé par le Livre blanc du 7 novembre taxait tout gain de capital au taux de l'impôt sur le revenu des particuliers. Il ne touchait, toutefois, que la moitié des profits sur la vente d'actions des corporations majoritairement canadiennes. D'autre part, les pertes de capital pouvaient être déduites du revenu, qu'il soit constitué de gains de capital ou de saisi.

Pour les Prairies

Recommandation pour établir des supermarchés de machines agricoles

Par DONAT VALOIS

OTTAWA (P.C.) — Une étude faite pour le compte de la Commission Barber, rendue publique, mardi, à Ottawa, recommande l'établissement, dans les Prairies, de supermarchés de machines agricoles, comme moyen d'en réduire les coûts de distribution.

Cette étude qui est contenue dans un rapport de 110 pages, a été faite par le professeur Rubin Simkin, de l'Université du Manitoba. Il s'agit du 5ème document traitant des machines agricoles de la Commission royale d'enquête que préside le commissaire Clarence Barber.

Il serait possible de réduire "de façon appréciable" les frais élevés de distribution dans l'industrie des machines agricoles si l'industrie elle-même, au lieu de multiplier ses concessionnaires n'établissait que quelques supermarchés où les agriculteurs, selon le professeur Simkin, achèteraient les machines qui leur seraient livrées directement de la manufacture à la ferme.

Ces supermarchés ne seraient, en somme, que des centres d'exposition de machines agricoles où le cultivateur irait pour se renseigner et commander s'il y a lieu.

Le professeur Simkin soutient que quelques détaillants pourraient continuer de faire affaire en établissant des centres agréés de réparation et d'entretien.

Il constate que les agriculteurs des Prairies n'ont pas réussi à obliger les fabricants à rationaliser leur système de distribution, malgré la création de la Canadian Co-operative implements Ltd., seule coopérative de machines agricoles dans l'Ouest canadien.

Il note que malgré les succès réels de cette coopérative, elle n'a réussi, depuis 1945, à conquérir que 5,7 pour cent du marché dans l'Ouest canadien. Ce qui est insuffisant, selon lui, pour exercer un effet marqué sur les prix des machines neuves dans l'ensemble du marché et pour accroître la capacité de marchandise des fermiers vis-à-vis les compagnies traditionnelles.

Le plan prévoyait qu'une telle formule d'ajustement d'impôt se ferait tous les cinq ans. En contrepartie, les gains de capital ne seraient pas taxés à la mort de l'investisseur et les héritiers jouiraient de leur pleine valeur marchande.

Cette méthode de réévaluation quinquennale a soulevé de nombreuses critiques. Entre autres, certains analystes ont souligné le danger que des contribuables puissent se trouver dans l'impossibilité d'acquiescer ces taxes sur des profits qu'ils n'ont pas encore réalisés et se voient alors dans l'obligation de vendre leurs parts. Ceci pourrait amener des investisseurs canadiens à perdre le contrôle de certaines entreprises au profit de mains étrangères.

DELAIS

Parmi les modifications proposées au plan original, on a émis la possibilité d'allouer des délais au contribuable pour lui permettre d'acquiescer ces taxes, avec ou sans intérêts.

D'autre part, après avoir présenté le sommaire des critiques et des contre-propositions formulées au sujet de ce plan de taxation des gains de capital, le ministre des Finances a souligné que si une de ces suggestions est adoptée, il lui faudra alors revoir l'ensemble du Livre blanc sur la fiscalité.

"La conquête du marché par la CCIL est loin d'être remarquable et rien n'indique qu'elle fera mieux dans l'avenir immédiat", soutient-il dans son rapport.

M. Simkin prétend que la CCIL ne peut conquérir une plus grande partie du marché qu'en changeant de politique.

Elle pourrait, par exemple, diminuer ses profits et abaisser ses prix ou, encore, se lancer dans la fabrication de tracteurs et de moissonneuses-batteuses. Toutefois, note le professeur, cela exigerait des millions de dollars et comporterait de grands risques.

Les supermarchés qu'il propose pourraient être établis et gérés, dit-il, par une association de fabricants de machines agricoles et pourraient être situés dans un nombre restreint de centres de l'Ouest canadien.

Les plus importants supermarchés pourraient également gérer des centres de réparation et de pièces de rechange. Ils pourraient, suggère-t-il, utiliser un service aérien de l'usine à l'entrepôt pour se procurer les pièces manquantes.

De cette façon, soutient-il, l'agriculteur pourrait se procurer les pièces nécessaires en 12 ou 24 heures.

De même, ajoute-t-il, les stocks et les frais de manutention ainsi que le coût des pièces pourraient être réduits.

INCONVENIENT

Le seul inconvénient de cette recommandation portant sur l'établissement des supermarchés de machines agricoles, est que le concessionnaire agréé perdrait sa principale source de revenu. Un grand nombre d'entre eux devrait se retirer, bien que certains pourraient demeurer en affaires, note-t-on dans le rapport, en se transformant en centres agréés de réparation et d'entretien.

A la mi-janvier, la Commission Barber, dans un de ses rapports, recommandait au gouvernement fédéral de mettre fin à l'exploitation dont sont l'objet, selon elle, les agriculteurs canadiens lorsqu'ils achètent des tracteurs importés de l'étranger, notamment de la Grande-Bretagne.

ARRETEZ UN MOMENT

et lisez cette annonce COMPAREZ nos prix... voyez comme ils sont bas.

Nous croyons que vous serez d'accord avec nous!



CRISTAUX 4 env. .89

DE SAUVAGE A L'ORANGE TANG 3 1/2 oz.

CAFE INSTANTANE Social \$1.99

MAXIM 8 oz

CORN FLAKES Boite .43

KELLOGG 16 oz

FROMAGE KRAFT Cello .39

CANADIEN TRANCHE INDIVIDUELLE 8 oz

POMMES DE TERRE Boite .59

INSTANTANEEES SHIRIFF 12 oz

POIS VERTS 2 boites .53

DEL MONTE 14 oz

POIVRE NOIR LES 2 pour \$1.19

SCHWARTZ AVEC 1 LIVRE DE 2

SEI GRATIS - BOITE DE 8 OZ

ANANAS 2 boites .73

FRANCHES ATLANER CHOC 19 oz

POIRES BARTLETT Boite .43

KY FANTAISIE 28 oz

MELANGE 7 env. \$1.00

A GATEAUX MIRACLE 8 oz

BLANC OU CHOCOLAT

GATEAUX DEMI Boite .49

JOS-LOUIS VACHON 10

POUDING 7 boites .98

INSTANTANE ROYAL 3 1/2 oz

SAVEURS ASSORTIES

BEURRE CAMEL Carton .57

GRENACHE 32 oz

OXO LIQUIDE Bout. .59

4 oz

GERBER 4 jarres .55

ALIMENTS ASSORTIES PR DEBES 4 1/2 oz

OLIVES Jarre .73

FARCISS McLARENS 15 oz

MAYONNAISE Bocal .59

KRAFT 24 oz

OFFRE SPECIALE LE NOUVEAU "TOUT CONNAITRE"

En couleurs

Plus de 2000 dessins en couleurs, incompréhensibles

stimulants de la mémoire visuelle.

4 PLUS DE 2000 ARTICLES.

AU CHOIX

VOLUMES \$1.99

1 A 24

Le Monde à la portée de tous

chez votre marchand EXCEL-NB

Cette série de volumes se prolongera jusqu'à 24 volumes

Pendant encore un mois vous pouvez la louer de compléter

vos connaissances "Tout connaître"

500 pages en couleurs, de 1 à 24, portées de cette

dernière chance de compléter les vôtres

dans votre collection.

ARACHIDES Cello .45

KRISPY KREMLINS SALES BLANCHES 9 oz

ARACHIDES Cello .39

KRISPY KREMLINS SALES BRUNES 9 oz

ARACHIDES Cello .49

KRISPY KREMLINS SUR ICELES 14 oz

PATATES CHIPS Special .63

MOSTESS - SAC REGULAR .69

SHAMPOOING Format \$1.49

HEAD & SHOULDERS LOTION 5 oz

PAPIER aluminium 25 roul. .39

ALCAN - 12 POUCEES 25 pi.

CIRE BRILLANT Boite \$1.35

LIQUIDE FUTURE 27 oz

PAPIER DE TOILETTE 6 roul. \$1.00

ROYALE BLANC OU ROSE

NOURRITURE 8 1/2 boites \$1.00

POUR CHIENS OU CHATS TOUS 15 oz

GRATIS

1 BOITE 19 OZ SAUCE HOT CHICKEN CORDON BLEU

avec l'achat

2 BOITES 19 OZ SAUCE HOT CHICKEN CORDON BLEU

Les 3 pour .59

SOUPE AYLMEY LEGUMES OU TOMATES

6 boites 10 oz .79

OEUF FRAIS PROVINCIAL

.49 douz

SUCRE GRANULE ST-LAWRENCE

Sac 10 livres .99

MOUCHOIRS DE PAPIER KLEENEX BLANC

3 boites 40C 1.00

LISTE PARTIELLE DES MARCHANDS EXCEL NB. DECOUPEZ POUR FUTURE REFERENCE

MARCHE DU PLATEAU

Epicerie-boucherie-licencié
7 Grande des Français
St-Gabriel de Montmarancy
Tel.: 663-4191

MARCHE ST-PASCAL

Epicerie-boucherie-licencié
1490 de la Canadienne
Québec
Tel.: 529-8153

G. MAGNAN

Epicerie-licencié
302 rue Montmartre
Québec
Tel.: 523-3686

ARMAND MARCOUX

Epicerie-licencié
167 de l'Eglise
St-Thérèse de Lisieux
Tel.: 561-7803

MARTIN & BOWLES

Epicerie-boucherie-licencié
28 Jolicoeur
St-Catherine
Tel.: 875-2725

RAYMOND MERCIER

Epicerie-boucherie-licencié
4825, 1re avenue
Québec
Tel.: 623-1310

D'ici cinq à dix ans

"Les hebdomas du Canada" prévoient qu'un grand nombre des leurs disparaîtront

OTTAWA (PC) — "Les hebdomas du Canada", groupant environ 80 pour cent des hebdomadaires francophones du Canada, prévoient qu'un grand nombre d'hebdomas régionaux disparaîtront d'ici cinq à dix ans.

Dans un mémoire soumis devant le comité sénatorial sur les moyens de communications de masse, ce matin à Ottawa, les dirigeants de cette association estiment que la concentration urbaine, la multiplication des stations de télévision, la réorientation

du marché de consommation, rendront plus difficile le maintien des hebdomas et que ce sont ceux qui s'adaptent aux besoins nouveaux des lecteurs et des annonceurs qui subsisteront.

Par ailleurs, plusieurs hebdomadaires d'aujourd'hui se transformeront en quotidiens en raison de l'importance qu'ils prendront, prévoit encore l'Association des hebdomas du Canada.

Déjà, on assiste à la concentration ou la fusion de

deux ou trois hebdomas dans certaines villes alors que dans d'autres, un hebdomas prend nettement l'initiative sur ses concurrents qui cessent d'être rentables, poursuit le mémoire.

Nombre de quotidiens

L'Association croit, par ailleurs, que le Québec pourrait produire un plus grand nombre de quotidiens.

Citant le "World Press, Newspaper and News Agencies" de l'UNESCO,

1964, il ressort que les journaux quotidiens anglophones du Canada comptent pour 82 pour cent du marché canadien comparativement à seulement 18 pour cent pour les journaux francophones.

Des facteurs d'ordre économiques et éducationnels favorisent moins la rentabilité des journaux francophones.

Certaines villes américaines de 10,000 âmes peuvent faire vivre un quotidien alors qu'au Canada anglais, il faut une population de 30,000 âmes et 50,000 habitants et plus au Canada français.

"Il serait normal que certains hebdomas régionaux deviennent à brève échéance des quotidiens régionaux et la concentration de la presse pourrait faciliter ce passage, signale le mémoire.

"Mais dans les régions où il existe un hebdomadaire puissant, ce passage doit se faire par cet hebdomadaire et non par l'implantation d'un quotidien nouveau et n'est créé et qui ne ferait que diviser un marché tout de même limité".

Information

Selon les hebdomas du Canada, l'information locale

et régionale demeurera pour longtemps encore la principale préoccupation des lecteurs puisqu'elle correspond aux besoins les plus immédiats du citoyen.

"Peu importe le moyen de diffusion, ce genre d'information doit demeurer puisqu'il contribue à empêcher la dépersonnalisation de l'individu et la détérioration des cadres sociaux essentiels".

La plupart des hebdomas survivent grâce à la publicité, mais les auteurs du mémoire ont déploré la baisse considérable de publicité nationale dans ces publications et ont rappelé "l'époque nostalgique" où la publicité nationale remplissait une bonne partie du journal.

L'Association des hebdomas a réitéré son accord à la création d'un Conseil de presse au Canada "qui aurait pour rôle essentiel d'assurer le droit du public à l'information, les autres pouvoirs découlaient de ce principe essentiel".

"Les hebdomas du Canada" existent depuis 1936. Sur 1 liste d'environ 170 hebdomadaires du Québec inscrits dans Canadian Advertising Rates and Data, 90 sont membres des Hebdomas du Canada.



Le sénateur Keith Davies, président du Comité sénatorial sur les communications sociales, se prépare à entendre le témoignage de la presse "under ground".

Selon Keith Davies

Les communications sociales sont contrôlées par un "establishment"

OTTAWA (P.C.) — Les exemples concrets de suppression, d'altération ou de biaisement de l'information "ont brillé par leur absence" au cours des témoignages rendus devant le Comité sénatorial sur les communications sociales, a déclaré, lundi, le président de ce comité, le sénateur Keith Davey, dans une interview.

Même si certains groupes minoritaires, a-t-il poursuivi, se sont plaints du fait qu'ils n'ont pas accès aux moyens de communication, il n'y a aucune preuve qui puisse relier cette situation à des pressions exercées par les publicitaires.

Il ne fait aucun doute, a-t-il dit, que les communications sociales sont contrôlées par un "establishment". Pour sa part, le comité sénatorial avait à décider si une telle situation sert les intérêts du public.

Le sénateur s'est opposé à une suggestion voulant que le gouvernement crée un Conseil de presse et s'en porte garant. Il a précisé à ce sujet : "Je ne crois pas qu'un Conseil de presse, si tant est que nous en recommandions un, doive être en quelque façon conçu, organisé ou influencé par le gouvernement. Cela ne concerne pas tellement le gouvernement".

Augmentation de la pension des députés, sénateurs, fonctionnaires, policiers fédéraux et anciens combattants...

OTTAWA (P.C.) — Les Communes ont adopté à l'unanimité, hier soir, en deuxième lecture, le projet de loi prévoyant une augmentation de la pension des députés, sénateurs, fonctionnaires, policiers fédéraux et anciens combattants.

Les fonctionnaires qui ont pris leur retraite avant 1952 ou durant cette année-là recevront une majoration de 42 pour cent de la pension qu'ils reçoivent actuellement.

Quant aux autres retraités de date plus récente, ils toucheront des augmentations moindres et ceux qui ont abandonné le travail en 1969 verront leurs pensions augmenter de 2 pour cent en vertu du présent projet de loi.

Un seul député a exprimé de sérieuses réserves sur certaines dispositions du bill C-194 tout en se disant, cependant, "prêt à accepter l'argent".

M. Max Saltzman (NPD-Waterloo) a fortement souhaité que le comité parlementaire chargé d'étudier le projet de loi dans les détails se penche sérieusement sur une recommandation du rapport Curtis suggérant d'accorder les pensions à l'âge de 55 ans.

Il a dit qu'il serait mal à l'aise de demander, ensuite, à l'ouvrier d'accepter certaines restrictions monétaires "sans mettre en doute la réputation ou les motifs de la Chambre" à l'égard du projet de loi qui augmente les pensions de ses membres.

M. Saltzman a soutenu que cette majoration est "généreuse" si l'on tient compte du fait qu'un député, par exemple, qui aura souscrit la somme d'environ \$10,000 pendant un mandat de six ans aux Communes, pourra retirer, le restant de sa vie, près d'un quart de million de dollars, après avoir pris pour acquis que ce député aura pris sa retraite à un âge relativement jeune.

Le député de Waterloo ne s'est pas objecté, cependant, à l'adoption du bill.

SERVICES RENDUS

Les députés qui ont pris part au débat ont tenté de démontrer, en général, que cette augmentation de la pension peut paraître "généreuse" mais que les députés y contribuent entre 8 et 11 pour cent de leur traitement.

Ils ont également souligné le travail "énorme" qu'abandonnent les députés lorsqu'ils doivent abandonner leurs affaires personnelles pour se consacrer à leurs électeurs et aux travaux de la Chambre.

"La population sera prête à accepter ces augmentations si elle s'aperçoit que nous faisons du bon travail", a dit le député conservateur de Pembina, M. F. J. Bigg.

Quant à M. J. A. MacLean (PC-Malpeque), il a blâmé le gouvernement d'avoir introduit le projet de loi en retard.

Etant donné que les fonctionnaires et autres bénéficiaires de cette nouvelle

léislation doivent toucher les augmentations de pension à compter du 1er avril prochain, ceci ne donne pas assez de temps aux députés d'étudier attentivement le bill, a soutenu M. MacLean.

M. Stanley Knowles (NPD-Winnipeg Nord-Centre) s'est dit très heureux de cette mesure qu'il attendait depuis 25 ans.

Il a toutefois ajouté que "son bonheur est amoindri" du fait que le projet de loi comporte, en plus d'un rajustement des pensions des fonctionnaires, une révision complète du traitement des députés retraités.

Selon lui, le cas des députés aurait dû faire l'objet d'une législation séparée.

IMPORTATIONS FRANCE - ITALIE - ALLEMAGNE - SUISSE - HONG-KONG

Vous serez toujours mieux servi chez un spécialiste !

POUR LES PLUS BAS PRIX — POUR LA MEILLEURE QUALITE — POUR LE SERVICE ET L'ENTRETIEN

LE TRIOMPHE DE LA MODE

SPECIAL \$29.95

Telle qu'annoncée à la T.V.

VENUS EST GARANTIE

- 100% extensible • 100% ininflammable
- 100% imperméable • 100% indérivable

ACHETEZ UNE PERRUQUE ET OBTENEZ-EN UNE DEUXIEME POUR... \$1.00

CHARME — ELEGANCE — FANTAISIE

100% CHEVEUX HUMAINS

Ces perruques courtes sont disponibles dans un vaste assortiment de couleurs. A votre choix, elles peuvent être transformées au gré de votre personnalité ou de vos caprices aussi souvent que vous le désirez.

PRIX SPECIAL \$39.95

AJOUTEZ \$1.00 ET OBTENEZ-EN UNE DEUXIEME

TRANSFORMATION MAGIQUE

POUR TOUS LES GENRES DE COIFFURES

POSTICHES 100% CHEVEUX HUMAINS

PETITE COIFFE, 10 pouces	\$10.95
GALA, 12 pouces, 3 onces	\$14.95
CAPELLINO, 10 pouces, 3 onces	\$17.95
CASCADE, 12 pces, 3 1/2 onces	\$19.95
VERSAILLES, 12 pces, 4 onces	\$24.95

LA PLUS POPULAIRE

Extra-spécial \$49.95

Perruque "Jolie tête", 100% cheveux humains, extensible — avec permanente.

CAPRICE DE SEDUCTION

DEMIE PERRUQUE 100% CHEVEUX HUMAINS

Base coquille avec ruban détachable.

JEUNESSE, 18 pces, 5 1/2 onces	\$34.95
PRINCESSE, 21 pces, 6 1/2 onces	\$39.95
CENDRILLON, 26 p, 7 1/2 onces	\$49.95

NOUS ACCEPTONS ET EXPEDIONS Toutes les COMMANDES Postales C.O.D.

DECOUPEZ LA PHOTO DE LA MARCHANDISE DESIREE. MENTIONNEZ LA COULEUR OU INCLUEZ UNE MECHE DE CHEVEUX IMPORTANT !

Inclure \$2.00 pour frais de poste

AU ROYAUME DE LA PERRUQUE

627 est, boul. Charest, Québec

NOM

ADRESSE

VILLE PROV.

(A-2)

RICHESSSE D'EXPRESSION

100% VERITABLES CHEVEUX HUMAINS

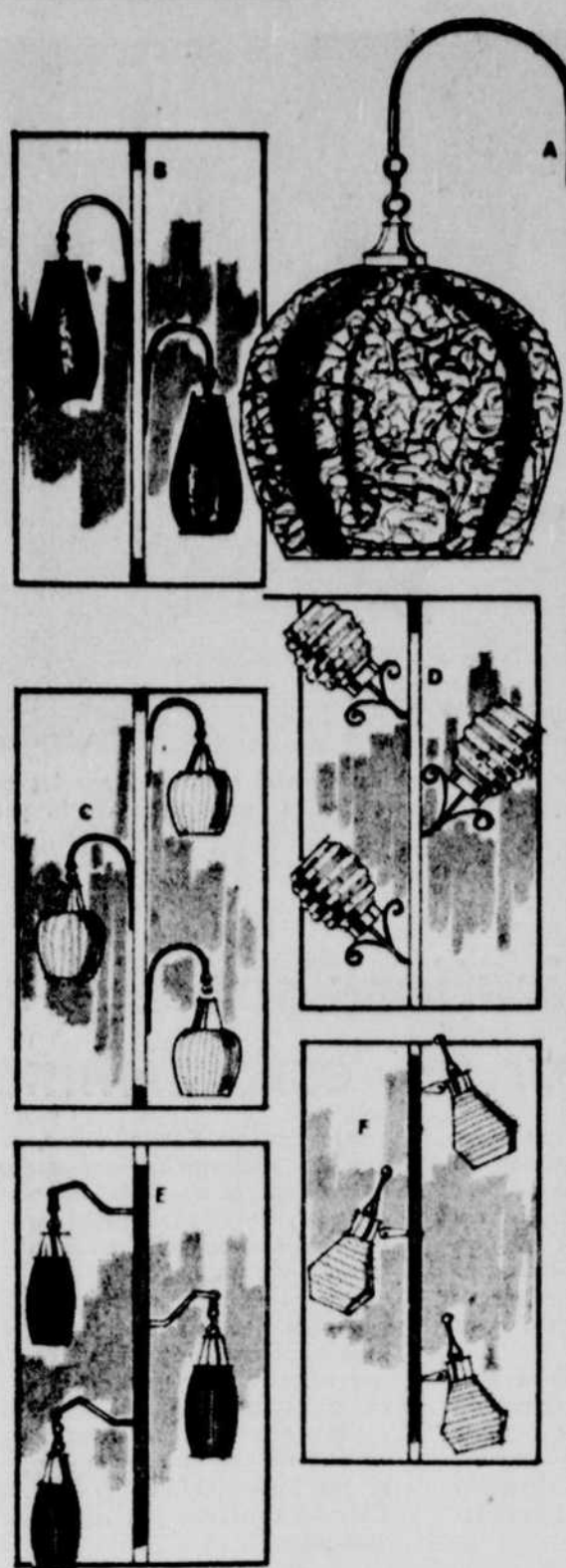
ASSORTIMENT COMPLET PERRUQUES E-X-T-E-N-S-I-B-L-E-S ENTIEREMENT FABRIQUEES A LA MAIN PREMIERE QUALITE \$39.00

Rég. \$150. à \$200. pour aussi peu que...

MAGASIN UNIQUE — SANS SUCCURSALE — UNE SEULE ADRESSE

AU ROYAUME DE LA PERRUQUE ENR.

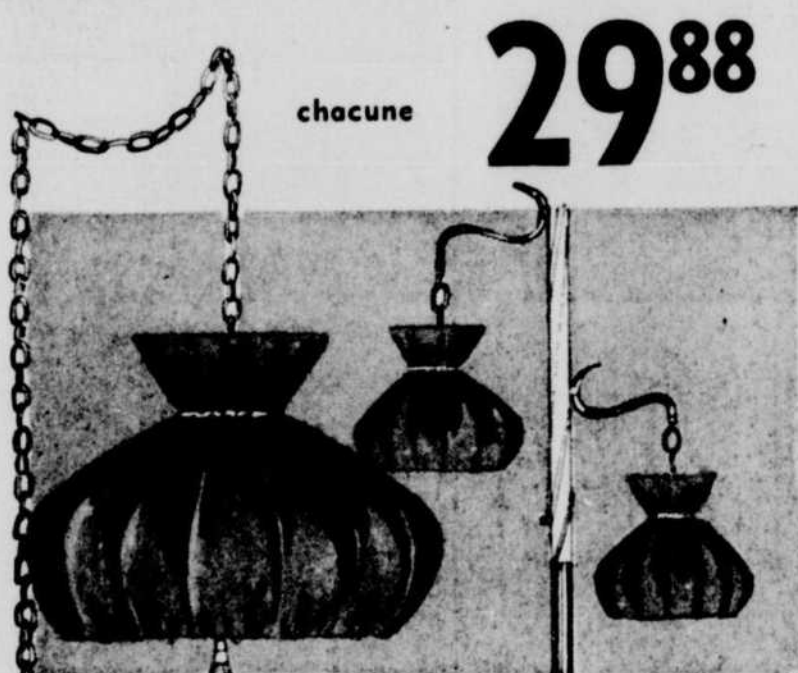
627 EST, BOUL. CHAREST - - QUEBEC - TEL. : 524-5434



Lampes-colonne

Pour éclairer et décorer votre intérieur

Une collection distincte de lampes-colonne modernes d'une élégante simplicité... toutes avec centre de la colonne en laiton et bouts laitonnés ou bruns. Au choix: A. Deux boules spaghetti de 8". B. 2 ampoules en verre ambré craquelé. C. 3 ampoules en verre rainuré blanc. D. 3 ampoules en verre multicolore. E. 3 ampoules en verre multicolore craquelé. F. 3 ampoules en verre blanc.



Lampe suspendue

Une lampe que vous pouvez suspendre n'importe où! L'abat-jour en tissu lavable est de ton avocat avec garniture assortie en velours.

chacune **22.83**

Lampe-colonne assortie

Deux abat-jour de ton or et avocat ornés de velours. Colonne plaquée laiton avec bouts à fini noyer.

chacune **22.88**



Plafonniers à prix d'abaine

Pour corridor, 1 lumière. Abat-jour en verre givré.

CHACUNE **2.41**

Pour cuisine, 1 lumière. Diamètre 8 po. Monture chromée.

CHACUN **4.92**

Plafonnier 1 lumière. Verre suédois avec monture chromée.

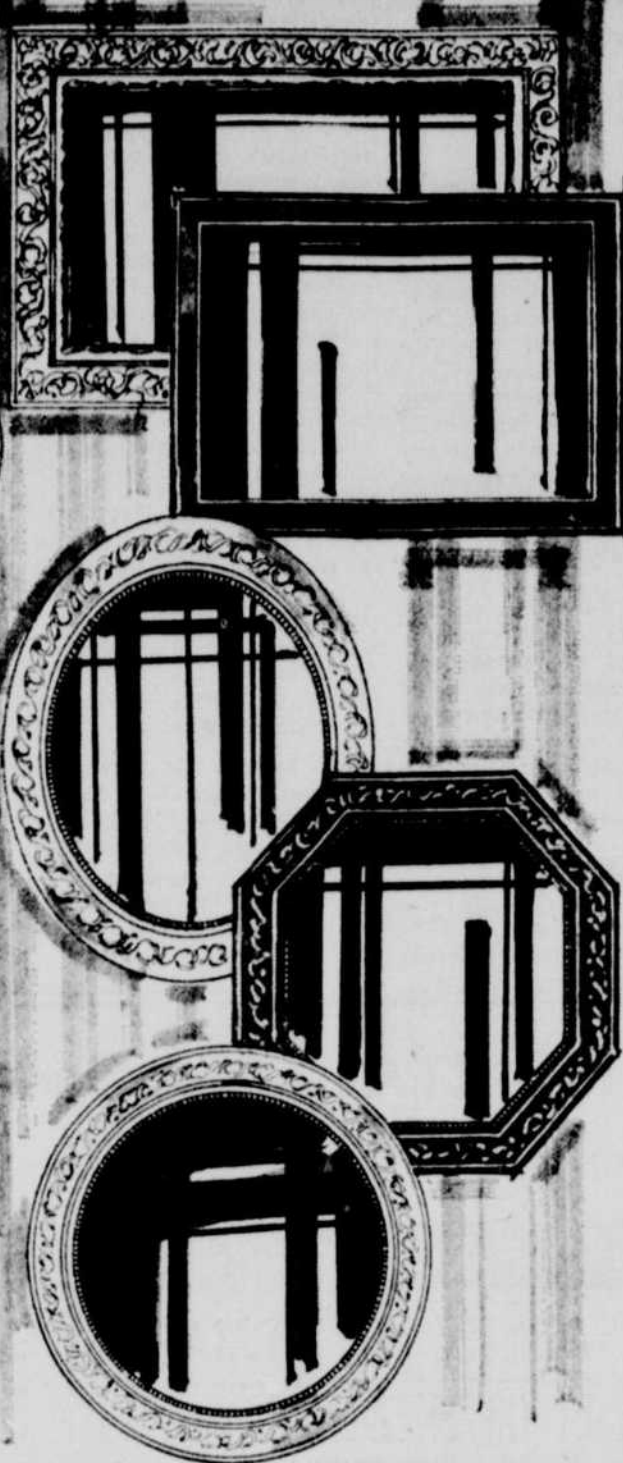
CHACUN **3.79**

Plafonnier 2 lumières. Pour chambre à coucher. Verre, blanc ou rose.

CHACUN **1.97**

UTILISEZ VOTRE
CREDIT WOOLCO

Woolco



Miroirs décoratifs

Une façon charmante d'agréments tout décor! Tous les miroirs représentés ont un cadre composition à fini antique.

Miroir rectangulaire 28" x 34", ivoire ou noyer antique. **10.56**

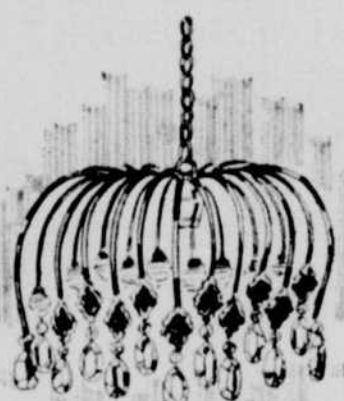
Miroir rectangulaire 24" x 32", ivoire ou noyer antique. **7.88**

Miroir ovale, ivoire ou noyer antique. **3.33**

Miroir octogonal, 26 x 26", ivoire ou noyer antique. **7.88**

Miroir circulaire, diamètre 26", ivoire ou noyer antique. **7.88**

Miroir de porte, 16" x 51", ivoire ou noyer antique. **7.88**



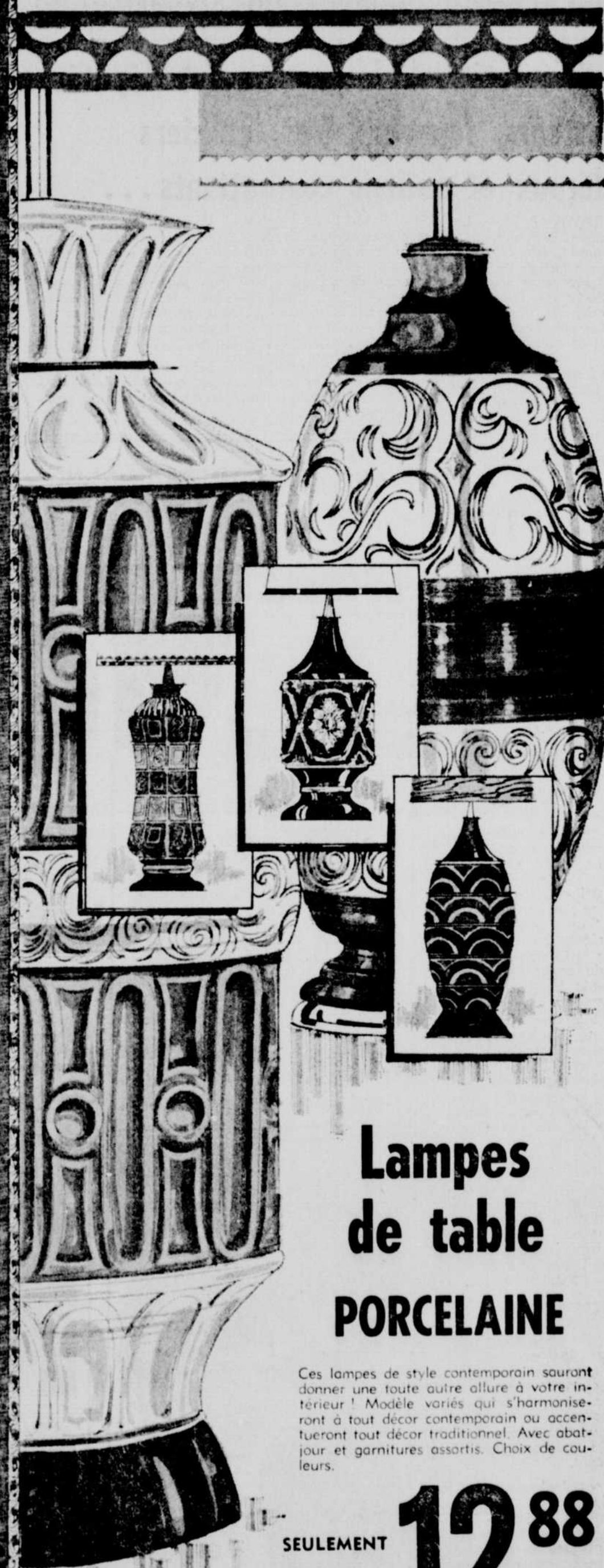
Lustre lumière

Pour salle de séjour ou salle à diner. En laiton poli et cristal avec monture en chêne. Diamètre 12", descente de 14" à 27".

SEULEMENT
chacun

19⁸⁸

LAMPES ET MIROIRS VINDE



Lampes de table

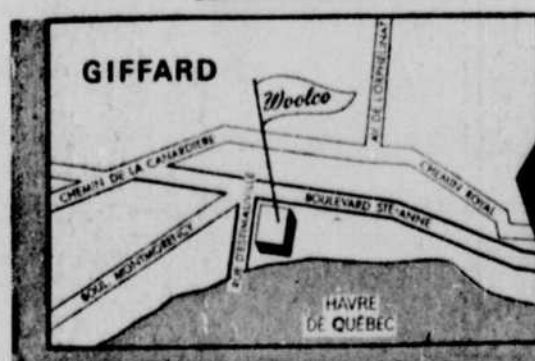
PORCELAINE

Ces lampes de style contemporain sauront donner une toute autre allure à votre intérieur! Modèle variés qui s'harmoniseront à tout décor contemporain ou accentueront tout décor traditionnel. Avec abat-jour et garnitures assortis. Choix de couleurs.

SEULEMENT

chacune

12⁸⁸

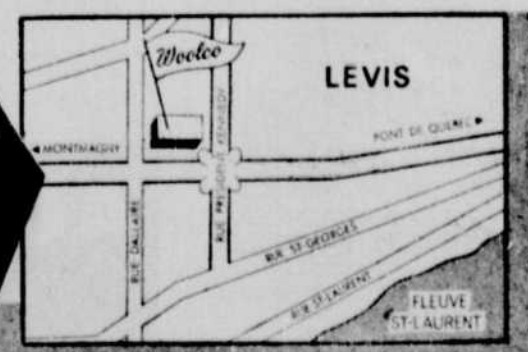


GIFFARD WOOLCO LÉVIS

Centre Ste-Anne
2960 boulevard Ste-Anne

Route 2
Rond-Point Lévis

Heures d'affaires: Lundi, mardi, mercredi: 9h a.m. à 6h p.m. jeudi et vendredi: 9h a.m. à 9h p.m. samedi: 9h a.m. à 5h p.m.



Confiez à "l'Action"
vos travaux d'impression

l'Action

Lisez "l'Action" régulièrement
vous l'adopterez définitivement

Pour l'année en cours

Le programme d'emprunts du gouvernement du Québec est défoncé de \$112 millions

Concernant le problème des clubs de chasse et de pêche

Chartrand dénonce l'hypocrisie du ministre Gabriel Loubier

MONTREAL — Le président du Conseil central de Montréal, M. Michel Chartrand, a dénoncé avec force hier, "l'hypocrisie" du ministre actuel de la Chasse et de la Pêche, M. Gabriel Loubier, en disant qu'il se présente sous le visage d'un réformateur qui veut faire disparaître les clubs de chasse et de pêche privés, mais qui les ressuscite sous une autre forme.

M. Chartrand était, hier, l'invité d'honneur au Salon du Sportsman, à Montréal. On sait que les comités d'action politique non-partisane de la CSN ont lancé dernièrement une attaque en règle contre ce système qualifié hier, par M. Chartrand, de "féodal".

Selon le chef syndicaliste, la situation qui prévaut actuellement au Québec dans le secteur des loisirs, est un véritable scandale. "Le Québec est le seul pays du monde occidental affublé d'une telle institution qui donne à une poignée de privilégiés le contrôle

de territoires immenses appartenant à toute la collectivité et qui nie le droit à la population à une des formes de loisirs les moins coûteuses et les plus saines".

MOYEN-AGE

M. Chartrand s'est dit d'avis qu'il faut remonter au Moyen-Âge pour trouver des institutions semblables en Europe. Les États-Unis n'ont jamais permis le développement d'un tel système anti-démocratique, de même qu'aucune autre province canadienne.

Quant aux attaques cinglantes du ministre la semaine dernière, le président du Conseil central l'a averti que le mouvement syndical ne pliera pas devant sa menace de faire mettre la question sub judice en prenant des poursuites. Il a affirmé que M. Loubier ne trompe personne avec les injures qu'il lance depuis une semaine contre les syndiqués qui dirigent la campagne. Il a expliqué que cette campagne était le fruit de plusieurs mois et

que les preuves ne sont accumulées dans toute la province. Selon lui, les injures lancées par le ministre ont pour but d'intimider les médias d'information pour qu'ils ne publient pas les résultats de l'enquête des comités d'action politique de la CSN.

ENQUÊTE PUBLIQUE

M. Chartrand a renouvelé la demande d'enquête publique et impartiale formulée vendredi par le président de la CSN, M. Marcel Pepin. "Au lieu de lancer des injures ordurières, que M. Loubier étale devant une commission d'enquête tous les dossiers; nous serons alors en mesure de juger exactement comme il existe encore de ces clubs féodaux au Québec", a-t-il dit.

Il a en outre rappelé qu'en août dernier, le ministre responsable avait tenté d'intimider le journal "l'Action" par des menaces de poursuites venant d'un gros bureau d'avocats, parce que ce quotidien avait lui aussi dénoncé le "scandale des clubs privés".

QUEBEC (Par U.P.) — Le programme d'emprunts du gouvernement du Québec a été défoncé cette année de \$30 millions par suite d'une nouvelle émission d'obligations d'un montant de \$50 millions de la Caisse de dépôt et de placements du Québec.

Le ministre des Finances a en effet déclaré à l'Assemblée nationale hier que le total prévu par la province pour cette année était de \$288 millions. "Avec cet emprunt de \$50 millions, nous atteignons le total de \$338.7 millions", a-t-il déclaré.

Au fait, le gouvernement québécois et l'Hydro-Québec combinés ont emprunté \$112 millions de plus que prévu au cours de l'année. A l'Hydro-Québec, le gouvernement avait prévu des emprunts de \$200 millions et, avec le dernier emprunt, nous atteignons \$282 millions pour cette année.

En ce qui concerne le nouvel emprunt de \$50 millions, le ministre Beaulieu a livré comme suit, dans une déclaration ministérielle, les détails de l'offre de la Caisse de dépôt :

"Ces nouvelles obligations, datées du 15 mars 1970, échoient le 15 mars 1977, portent intérêt au taux de 9 1/4 % et sont achetées par la Caisse de dépôt et placement du Québec au prix de \$99.60 pour \$100 valeur nominale d'obligations.

"Les obligations échéant en 1977 seront échangeables au gré du détenteur entre le 15 mars 1976 et le 15 septembre 1976 contre une même valeur nominale d'obligations à 9 1/2 % échéant le 15 mars 1991. Les obligations échéant en 1977 ne seront pas rachetables avant leur échéance. Cependant, les obligations échéant en 1991 seront rachetables au pair à compter du 15 mars 1988.

"Le rendement à l'acheteur qui détient ces obligations pendant le premier terme de sept ans sera de 9.35 % et de 9.42 % si elles sont détenues pendant le terme total de 21 ans.

"Les intérêts seront payables semestriellement les 15 mars et 15 septembre de chaque année. Le Québec déposera chaque année dans un fonds d'amortissement, de 1978 à 1990, une somme égale à 1 % des obligations échéant en 1991 alors en cours".

ON PEUT VAINCRE LE CANCER

Loubier invite la CSN à venir consulter ses dossiers

QUEBEC (P.C.) — Le ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, M. Gabriel Loubier, a invité mardi en Chambre la CSN à venir consulter ses dossiers au sujet de la fermeture des clubs privés de chasse et de pêche au Québec.

M. Loubier répondait à une question du député de Fabre, M. Gilles Houde, qui demandait si le gouvernement avait l'intention de faire suite au télégramme de M. Marcel Pepin, président de la Confédération des Syndicats nationaux, lui demandant de constituer une enquête publique sur les accusations portées par la CSN à l'égard du

ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche.

Un communiqué avait en effet été émis par la CSN et signé par deux membres de l'action politique de la centrale, accusant le ministre de M. Loubier d'avoir "ressuscité" des clubs privés de chasse et de pêche en faveur des amis du régime.

M. Loubier a affirmé que c'était habile de la part de M. Pepin de tenter de noyer tout cela par la demande d'une enquête publique.

"Mais s'il veut être conséquent, s'il veut être de très bonne foi et jouer ce qu'on

appelle 'fair play', qu'il réponde donc à cette invitation. Au lieu de faire dépenser des dizaines ou une centaine de milliers de dollars, il pourra d'une façon très sereine consulter tous les dossiers.

"La CSN, mouvement sérieux qui a un certain panache, aurait dû, avant de se porter caution d'un braconnier qui a déjà été condamné et qui s'est vu refuser, avec son association, un club privé de chasse et de pêche le 11 novembre 1969, déléguer quelqu'un à mon bureau pour consulter tous les dossiers d'une façon sereine, constructive et honnête", a conclu M. Loubier.

Campagne pour inciter les étudiants à opter pour la "carrière des mines"

Par Jean-Pierre GUAY

QUEBEC — Les deux ministères québécois des Richesses naturelles et de l'Éducation ont résolu d'inciter les étudiants des niveaux secondaire et collégial à opter pour la "carrière des mines". Cette incitation se veut le signe que l'enseignement professionnel du réseau de l'enseignement collégial, au Québec, a commencé sa "marche ascendante".

Mais si l'ensemble de l'enseignement professionnel au collégial connaît une remontée (en première année au CEGEP, 10,410 inscriptions dans ce secteur en septembre '69, pour 5,628 en septembre '68), l'option techniques minières, frise l'insuccès. Elle n'est dispensée que dans les CEGEP Rouyn-Noranda et Thetford-Mines (environ 30 étudiants à chaque endroit), auxquels s'ajoutera le CEGEP Gaspé en septembre prochain.

C'est ainsi que se pose le problème nouveau de la "décentralisation de l'enseignement" abordé, hier, par M. Jean-Guy Cardinal. Le ministre de l'Éducation a en effet déclaré qu'il va falloir que les étudiants apprennent que le col-

lège d'une région va dispenser des options en particulier. Comme exemple, l'option techniques minières, qui sera dispensée à Gaspé, à Rouyn et à Thetford, ne le serait pas ailleurs.

Des migrations d'étudiants sont donc à prévoir d'une région à l'autre. C'est en fait à se déplacer, dans certains cas, que les ministères des Richesses naturelles et de l'Éducation vont inciter les étudiants qui voudront plonger dans la carrière des mines", et qui demeurent en dehors des zones où sera dispensée l'option techniques minières.

Pour contrer les inconvénients d'un tel déplacement, les ministères Cardinal et Allard ont souligné que l'enseignement collégial est gratuit, qu'il est

en train de s'édifier un réseau de résidences d'étudiants, que des bourses et des prêts sont spécifiquement accordés au niveau des CEGEP pour fins de transport et de séjour, et que le ministère des Richesses naturelles donne annuellement \$70,000 "en bourses non remboursables".

Mais on s'interroge sur les dimensions que pourraient éventuellement prendre les déplacements d'étudiants. Si l'option techniques minières, est dispensée dans des régions précises, c'est qu'on est susceptible de trouver là une clientèle minimum; d'autre part il faut tenir compte de la demande. Selon des relevés de 1966, on aurait besoin de 50 à 60 ingénieurs et géologues dans le

secteur minier annuellement, plus 250 techniciens et 400 autres professionnels en administration, comptabilité, etc., tous jours dans ce secteur.

A l'aspect étudiant de la volonté des deux ministères québécois d'inciter les étudiants à opter pour la "carrière des mines", se greffe l'aspect professionnel. M. Cardinal a fait intervenir, hier, au cours d'une conférence de presse, la notion d'"enseignement coopératif", par quoi il faut entendre des stages des étudiants dans les industries, des cours donnés par des ingénieurs et des techniciens aux étudiants, des stages d'enseignants dans l'industrie, avec, il va de soi, la traditionnelle "formation des maîtres".

Selon le ministre Allard

700 postes sont ouverts chaque année dans le domaine minier

QUEBEC (JPG) — Selon le ministre des Richesses naturelles du Québec, M. P.-E. Allard, 700 postes de techniciens, d'administrateurs et d'ingénieurs seront ouverts annuellement dans le domaine minier dans la province.

Avec le ministre de l'Éducation, M. Jean-Guy Cardinal, M. Allard a lancé, hier, une campagne d'information, auprès des enseignants et des élèves des niveaux secondaire et collégial, dans le but d'inciter les étudiants à opter pour la carrière des mines, et l'adoption de mesures propres à développer l'enseignement des sciences de la terre.

La campagne d'information du ministère des Richesses naturelles sera menée dans chacune des 55 régions du Québec et prendra la forme de rencontres, avec les professeurs d'information professionnelle, d'abord, puis avec les étudiants.

Les deux ministères auraient reçu la collaboration de l'Association des mines de métaux et de l'Association des mines d'amiantes du Québec dans la mise en oeuvre de ces initiatives.

Le ministre québécois des Richesses naturelles a noté, au cours d'une conférence de presse, que les scientifiques du Québec et les techniciens tiennent une place minoritaire dans l'industrie minière et qu'ils sont de moins en moins nombreux

à mesure que l'on avance dans la hiérarchie des structures, pour atteindre les postes de commande dans les entreprises.

La campagne d'information qui sera menée auprès des professeurs et des étudiants, comprendra les étapes suivantes :

Au cours de la première phase une série de réunions générales, dans chacune des dix régions administratives du Québec, permettra aux coordonnateurs, aux professeurs d'information professionnelle et aux orienteurs de prendre connaissance du projet et de se familiariser avec la documentation, le matériel méthodologique et les instruments audio-visuels qui seront mis à leur disposition. Ces réunions préliminaires sont prévues pour les mois d'avril et mai 1970.

Comme deuxième étape, l'on se propose de présenter, avec le concours des professeurs et des membres du comité, une conférence éducative dans chacune des 55 régions de la province, dont 30 pourraient être visitées à l'automne de 1970 et les 25 autres, au cours du printemps 1971. Ces rencontres feront l'objet de présentations plus élaborées, suivies de périodes de discussion où les étudiants auront le loisir de se mieux renseigner, de dialoguer et trouver sans doute quelques-unes des réponses dont ils ont besoin pour faciliter leur orientation.

Docteurs
REMY BEAULIEU
J.-Ls LaBARRE
OPTOMETRISTES
EXAMEN DE LA VUE
et verres de contact
363, de la Couronne
Tél. : 524-2413

NE RESTEZ PAS SOURDS !
Découpez ceci !

En vous DÉCHANT vous pourrez recevoir GRATUITEMENT un livre très intéressant, démontrant comment vous retrouverez une audition claire des deux oreilles, vous saurez qui vous parle et d'où vient le son. Vous trouverez de images, une extraordinaire nouveauté destinée aux personnes qui ne veulent pas porter d'appareils acoustiques. Voulez-vous retrouver une 2e chance de bonheur en famille, de succès en affaires et en société? Écrivez et vous recevrez ce livre précieux dans un emballage ordinaire.

PHILIPS SERVICE AUDITIF
J.-R. PEYROT — Acousticien
451, St. Boul. Charest,
Québec 2, Dept. 26

CHERCHEZ PAS
visitez d'abord
le plus grand!
tapis
EMILIEN ROCHETTE
COIN DE LA COURONNE & ST VALIER
529 4164 STATIONNEMENT

Entre le Québec et la Louisiane

Plusieurs projets de collaboration en voie de se réaliser

QUEBEC (Par U.P.) — Un bon nombre de projets précis de collaboration entre la Louisiane et le Québec se réaliseront prochainement dans les domaines de l'enseignement du français et du développement de la culture française, par suite de la réunion du Comité de liaison Québec-Louisiane, qui s'est terminée hier à Québec.

C'est ainsi que le comité a décidé d'envoyer un spécialiste québécois de l'enseignement du français en Louisiane, pour une période de six mois, comme conseiller en matière de programmes et d'organisation de l'enseignement.

De même, on a envisagé la possibilité de détacher dans cet État des professeurs québécois de français langue seconde. On popularisera des stages d'étudiants louisianais au Québec et le gouvernement du Québec a décidé de collaborer à la programmation de classes prématernelles, à titre de projet pilote. Enfin, le comité a étudié les moyens de recycler les professeurs de français louisianais, soit par des échanges soit par des sessions intensives de formation.

Il y aura aussi participation conjointe à des manifestations de promotion touristique, un échange de matériel publicitaire, ainsi que la formation professionnelle en hôtellerie.

Le Québec et la Louisiane ont convenu de coopérer dans le domaine de la langue française, du livre, des échanges artistiques et de l'animation culturelle. "L'Office de la langue française pourrait notamment diffuser ses publications en Louisiane et accueillir des stagiaires en terminologie et en animation linguistique".

Le comité de liaison Québec-Louisiane fait suite aux entretiens entre le Gouverneur de cet État américain, M. John McKeithen et le premier ministre Jean-Jacques Bertrand, et il a pour but de suivre le développement des échanges convenus entre les deux gouvernements.

M. Guy Frégault, commissaire général à la Coopération avec l'extérieur au ministère des Affaires intergouvernementales, représentait le Québec et M. Wade O. Martin, secrétaire d'État de la Louisiane, dirigeait la délégation louisianaise.

1970

comment préparer

VOTRE IMPÔT

par JEAN ZALLONI, c.a.

— IMPOT FEDERAL (canadien) sur le revenu de 1969
— IMPOT PROVINCIAL (Québec) sur le revenu de 1969
— Liste complète des dépenses admises
— Principales formules, avec exemples.

LE SEUL OUVRAGE DU GENRE EN FRANÇAIS

\$2.50

LA LIBRAIRIE DE

l'Action

Place Jean-Talon, Québec 2, P. Q.
Téléphones : 529-8821 — 529-9784



Marie-Claude Desjardins
étudiante.

"Now I speak English fluently"

"Après avoir passé mon baccalauréat, je suis venue chez LPS me perfectionner en anglais. Les méthodes sont très efficaces et produisent des résultats immédiats. Puisque j'ai pu approfondir cette langue en peu de temps et parce que je la parle couramment, je prends maintenant des cours d'espagnol pour devenir trilingue."

- Cours pour tous niveaux. Jour — Soir
- Programmes accélérés ou intensifs
- Début des cours chaque semaine

Prenez rendez-vous immédiatement pour un essai gratuit.

LANGUAGE POWER SYSTEMS

529-0331 de 9h à 21h

500, Grande Allée



CINE BULLETIN

EXPLICATIONS

Dans ce siné-bulletin, on trouvera, sous forme abrégée, deux mentions spéciales, indiquant la CONVENANCE POUR LES JEUNES SPECTATEURS: E—enfants; A—adolescents.

Les autres renseignements concernent uniquement la VALEUR ARTISTIQUE: (1) chef-d'œuvre; (2) remarquable; (3) très bon; (4) bon; (5) moyen; (6) pauvre; (7) minable; (—) pas coté.

CANADIEN. — Vendredi et dimanche: More (4) à 1.00, 3.30, 6.00, 8.30. Fin à 11.00. Samedi, matinée pour les jeunes: La Danse de la vie (—) à 1.00, 3.30, 6.00, 8.30. Soirée: More à 4.45, 7.00, 9.00. Fin à 11.00. Lundi, mardi, mercredi et jeudi: More à 6.30, 9.00. Fin à 11.00. (4e semaine).

CANADIEN. — Ta femme cette inconnue (6) (couleurs) à 12.45, 2.40, 4.45, 6.45, 8.45, 10.45. Soirée: La femme (5) (couleurs) à 2.15, 4.15, 6.15, 8.15, 10.15. Fin à 11.15.

CAPITOL. — Représentation continue de 12.45 à 11.00. La première fois (—) à 12.45, 2.40, 4.45, 6.45, 8.45, 10.45. Comment j'ai appris à aimer les femmes (6) à 2.10, 4.10, 6.10, 8.10, 10.10. (2e semaine).

CARTIER. — Sur semaine: le médecin de Hambourg (6) à 8.30, 10.30. Drôle de colonel (A5) à 8.00. Films à venir à 9.24. Fin à 11.05. Samedi et dimanche: Sujets courts à 1.15. Drôle de colonel à 1.35, 4.45, 7.45. Films à venir à 2.37, 6.08, 9.09. Le médecin de Hambourg à 2.14, 6.15, 9.16. Fin à 10.56.

CAPITOL. — Lundi et mardi soir à 8.30: Mireille Mathieu. Mercredi et jeudi soir à 8.30: La comédie française. La troupe du Roy et Amphitryon. Samedi et dimanche soir à 8.30: La comédie française. "Electre".

EMPIRE. — Z (3) à 12.40, 2.45, 4.50, 7.00, 9.20. Fin à 11.20. (9e semaine).

IMPERIAL. — Vendredi, samedi et dimanche: Au bout d'une carrière hono-

LAURET. — Sur semaine: Le médecin de Hambourg (6) à 8.30, 10.30. Drôle de colonel (A5) à 8.00. Films à venir à 9.24. Fin à 11.05. Samedi et dimanche: Sujets courts à 1.15. Drôle de colonel à 1.35, 4.45, 7.45. Films à venir à 2.37, 6.08, 9.09. Le médecin de Hambourg à 2.14, 6.15, 9.16. Fin à 10.56.

En vedette à la Comédie-Canadienne

Un autre grand succès pour Monique Leyrac

MONTREAL (PC) — Le talent et le charme de Monique Leyrac, qui ont valu à cette artiste canadienne une renommée internationale, justifient un autre grand succès qu'elle remporte actuellement sur la scène de la Comédie-Canadienne. Perfectionniste, Monique Leyrac offre un répertoire varié, passant du romantisme délicat à la fougue et l'exaltation, de l'humour au folklore, le tout avec un souci du détail dans l'interprétation.

La présence en scène de la chanteuse témoigne de son ancien métier de comédienne qu'elle reprendra peut-être un jour.

Mais pour l'instant, cette Canadienne-Parisienne qui, dans la vie privée, est l'épouse de l'excellent acteur français Jean Dalmain, accumule les succès dans le domaine de la chanson,

encore tout récemment au music-hall Bobino de Paris.

Parmi les oeuvres canadiennes, elle interprète notamment "Soir d'hiver", poème nostalgique de Nelligan sur une musique de Claude Léveillé, des chansons de Félix Leclerc dont "La Veuve", amusante fantaisie, et enfin de Gilles Vigneault, l'émouvante "Manikoutai" et "Mon Pays". Cette dernière chanson avait valu à Monique Leyrac le prix d'interprétation, en 1966, au Festival international de Sopot, en Pologne.

TOURNEE QUEBECOISE

La chanson intitulée "Si tu veux me garder", de Jean Fortier, un nouveau compositeur, a été

également très applaudie, comme d'ailleurs chacun des numéros inscrits au programme comprenant des oeuvres d'auteurs français comme Guy Béart, Legrand-Marnay et Trenet, ainsi que d'autres Canadiens tel que Jean-Pierre Ferland, Michel Conte et le compositeur André Gagnon.

Pour ce tour de chant, Monique Leyrac est accompagnée d'un ensemble de cinq excellents musiciens, sous l'habile direction de Frank Dervieux.

Après son engagement à la Comédie-Canadienne, qui se terminera le 15 mars, elle entreprend une tournée, jusqu'au 21 avril, qui la conduira dans différentes régions du Québec, du Nouveau-Brunswick, du Manitoba et de l'Ontario.

Une nuit de la poésie à Montréal le 27 mars

Vendredi le 27 mars, au Gesù de 21h. à l'aube, 50 poètes-chansonniers, comédiens et 20 musiciens font une nuit de la poésie où la poésie se fait, son, image, geste et musique.

Où est la poésie québécoise en mars 1970? C'est à cette question que répondra la nuit de la poésie. En 1968 à la Semaine de poésie. En Bibliothèque nationale, les poètes montaient sur scène et révélaient la

poésie-spectacle. "Poèmes et chansons de la résistance" allaient encore plus loin. Depuis partout au Québec les efforts et les expériences se sont multipliés à la recherche d'une expression poétique nouvelle et totale.

La nuit de la poésie regroupera toutes ces expériences en un spectacle ininterrompu de 10 heures. La poésie est partout, le 27 mars elle sera au Gesù.

L'Italie sera présente au festival folklorique de Baie Saint-Paul

Baie Saint-Paul, capitale des arts populaires du Québec recevra cette année l'Italie lors de son 4ème festival folklorique annuel. Evénement culturel prestigieux le 4ème festival de Baie Saint-Paul se déroulera du 24 juillet au 2 août. Fête québécoise le festival met en valeur les richesses traditionnelles de notre folklore

dans un cadre contemporain.

La formule d'un pays invité à chaque année se veut le témoignage de l'union des peuples par son expression naturelle, sa culture. Baie Saint-Paul accueillera comme une ville ouverte au monde les visiteurs dans ses rues et l'on s'y rendra pour participer à une joie collective.

Les artisans reconnus à travers le Québec sont invités à y présenter leurs expositions, témoignages à notre culture vivante. Chansonniers, troupes folkloriques, bals populaires animeront cette fête jaillie de la source intarissable de Charlevoix.

LES ECHECS

Tourné des Débutants

Pour répondre à la demande de bon nombre d'amateurs qui viennent tout juste de s'initier à la compétition et qui veulent prendre de l'expérience, sans ennuyer personne, Paul Gauvreau a pris l'initiative de les faire jouer en tournoi. L'événement aura lieu en fin de semaine, les 14 et 15 mars. Ce sera une affaire de cinq rondes, genre système suisse pour les participants tendent à jouer de plus en plus contre des joueurs de même force. En somme, une excellente occasion pour les joueurs isolés de faire connaissance avec le monde des échecs. Pour renseignements et inscription, on voudra bien s'adresser à M. Gauvreau, en signalant: 522-5008, N.090370 PHN

ce soir à 8 heures au Colisée

5 soirées x 2 matinées

merc., jeudi à 8h. p.m.
p.m., vendr. et sam. 8h.30 p.m., dimanche à 7h. p.m.
sam. et dim. à 2h.30 p.m.

Freddie Trenkler

ICE CAPADES

SPECTACLE POUR TOUTE LA FAMILLE

billets en vente au Colisée

(chèque jour de 9h. a.m. à 5h. p.m.)

et chez Paquet (St-Roch et Place Laurier)

Pour tous renseignements, composez 525-8101

sièges réservés

\$2.50 \$3.25 \$4.00

prix spéciaux pour les jeunes (16 ans et moins)

\$1.25 \$1.60 \$2.00

excepté pour les représentations de samedi soir et dimanche après-midi

Tous les événements arts-spectacles

TA FEMME, CETTE INCONNUE

18 ANS Adultes

3ème partie

APRÈS MIRACLE DE L'AMOUR 1re 2ème 3ème PARTIE DE LA SÉRIE DES FILMS DU DR. OSWALD MOULLE (EN COULEUR)

CANADIENNE

STATIONNEMENT GRATUIT

CENTRE D'ACHATS CANADIENNE — 661-8575

Invitation à la danse...

- AUBERGE DE LA COLLINE**
Danse ce soir, avec le Trio de l'auberge, de 7.00 p.m. à 1.30 a.m.
- AU GRAND BOULEVARD**
Au guitar-bar "La Bouée", danse de 10 h. à 2 h. a.m. En vedette, Claude Patry.
- BAL TABARIN**
Ce soir: spectacle, 10 h. 30 et 12 h. 30.
- BARIL D'HUITRE**
Ce soir: danse de 10.30 p.m. à 12.30 a.m. — De midi à 7.00 p.m. Danseuse à Gogo.
- CABARET VICTORIA**
Ce soir, danse avec l'orchestre "Les Gerdens" et Denis Walsh.
- CHATEAU BONNE-ENTENTE**
Club "Le Barachois", piano-bar, ambiance de Montmartre. Danse tous les soirs à compter de 19 heures. Lundi, jour de relâche.
- CHATEAU FRONTENAC**
Danse avec orchestre. Discothèque.
- CHATEAU LAC BEAUPORT**
Danse à tous les soirs à la discothèque "la cage".
- CHEZ GERARD**
Ce soir danse avec discothèque. Danse tous les soirs. Artiste invité: RICHARD CASE et son ensemble.
- CLUB LE VIEUX BARDEAU**
Artiste invité cette semaine: Steve. Danse avec les Four Stars.
- COMPLEXE DE LA PORTE SAINT-JEAN**
"Le Temple" discothèque psychédélique. "La Mousse Spachette" sons et lumières. "La Licorne" bar Disco-Club.
- CONGRESS INN — AUBERGE DES GOUVERNEURS**
Au piano-bar à partir de 5.00 p.m. Lise Lévesque. A partir de 10.00 p.m. Pierre Roche.
- HOTEL CAROL**
Danse avec l'orchestre "Blue Stars".
- HOLIDAY INN**
Ce soir: "Les caves de l'abbaye", danse et musique avec Agostini. Au bar-salon danse avec le trio Holiday.
- HOTEL-MOTEL DES LAURENTIDES**
Restaurant Bastogne de renommée internationale, danse tous les soirs avec orchestre de 9.00 p.m. à 1.00 a.m., le dimanche, de 6.30 à 10.30 p.m.
- LA DILIGENCE**
Au guitar-bar; Florient Lambert, danse.
- LE BARILLET**
Ce soir: Danse avec l'ensemble Jean Brousseau de 8.00 p.m. à 2.00 a.m.
- L'ITALIA**
Groupe de chanteurs et musiciens italiens. Ce soir, de 8.00 p.m. à 2.00 a.m.
- MOTEL CARDINAL**
Danse tous les soirs avec orchestre de choix.
- MOTEL CARILLON**
Bibiante — Marcel Robitaille — Danse avec orchestre, tous les soirs.
- MOTEL LE VOYAGEUR**
Au Salon-bar. Le Rendez-vous: Orchestre Bob Plante, de 9.30 p.m. à la fermeture.
- RESTAURANT LA CLOCHE D'OR**
Danse tous les soirs avec orchestre.
- RESTAURANT LE CAILLOU**
Ce soir: Chantons en cœur et dansons, avec W. Gibson et son ensemble.
- RESTAURANT SAM WONG**
Danse au Salon-Bar à partir de 9.00 p.m. à 2.00 a.m. avec l'ensemble d'André Laforce.
- RESTAURANT LE VOO DOO**
Danse tous les soirs, avec orchestre, et spectacle de Rhythm Blues.

théâtre

LA COMEDIE FRANÇAISE présente "La troupe du Roy" (homage à Molière) et "Amphytrion" de Molière. Au théâtre Capitot, à 20 h. 30, mercredi et jeudi, les 11 et 12 mars.

LA COMEDIE FRANÇAISE présente "Electre" de Giraudoux. Au théâtre Capitot, à 20 h. 30, les vendredi et samedi, 13 et 14 mars.

LE THEATRE POPULAIRE DU QUEBEC "le cri de l'engoulement" de Guy Dufresne. Au théâtre de la Cité universitaire, à 20 h. 30, les vendredi et samedi, 13 et 14 mars.

LE THEATRE POPULAIRE DU QUEBEC "Les pas tannée Jeanne d'Arc" par le Grand Cirque Ordinaire. Le spectacle acclamé par 2.000 Québécois déjà. Au Palais Montcalm, à 20 h. 30, les samedi et dimanche, 14 et 15 mars.

musique

RECITAL CHRISTIANE JACCOU-TET, clavicembaliste. A l'Institut Canadien, 20 h. 30, le mardi 10 mars. Entrée libre pour tous.

cinéma

CINE-CAMPUS — LA BATAILLE D'ALGER de Pontecorvo. Au théâtre de la Cité universitaire, le 8 mars, à 19 h. et 21 h. 30. Le 9 mars à 16 h., 19 h. et 21 h. 30.

FESTIVAL DU FILM WESTERN au CINE-CAMPUS — Le 10: "Wild Penny, le solitaire" (Charlton Heston); le 11: "Pour quelques dollars de plus" (Clint Eastwood); le 12: "Les cinq hors-la-loi" (James Stewart, Henry Fonda). Représentations à 12 h. 45, 19 h. et 21 h. 30.

CINETUDE — "Le cabinet du docteur Caligari" de Wiene. Cinéma 4461, bibliothèque générale.

expositions

GUENANCIA. Peintures récentes. "Mega-nus". Jusqu'au 15 mars, au Foyer du Palais Montcalm.

MUSEE DU QUEBEC. Peinture naïve américaine. Jusqu'au 18 mars.

MUSEE DU QUEBEC. Expositions permanentes. Arts traditionnels et contemporains.

GALERIE ZANETTIN. Peintures, sculptures, céramiques et émaux d'art, avec des artistes de la galerie. LA PARALLELE: Oeuvres des étudiants des Beaux-Arts. 331, rue St-Jean.

GALERIE JOLIE. Sculptures de Peter Gnass, du 17 février au 7 mars.

CINE-MUSEE "Enfer de Rodin", noir et blanc, 22 min.: les oeuvres les plus tourmentées et les plus suggestives du grand sculpteur français — "Rodin", noir et blanc, 32 min. — Vie et oeuvre du sculpteur. "Versailles et ses fontaines", O.F.Q., noir et blanc, 29 min. Représentations à 15 h. 30, le lundi et le 16 h. 30, le mardi au vendredi. Jusqu'au 9 mars.

GAGNEZ

la petite merveille pour Madame

10 EPIC

A GAGNER A RAISON D'UNE PARIEUX (2) SEMAINES

VOYEZ A TELE-4

l'attribution de la cinquième automobile

LUNDI LE 23 MARS A 14H.30 (2h.30 p.m.)

à l'émission "Entre-Nous" en couleur

POUR PARTICIPER:

Remplissez et envoyez à: Jato, 1000, rue St-Jacques, Montréal, Québec H2K 1K1. Les gagnants de Jato sont ceux qui font parvenir une lettre au plus vite, à la date indiquée.

Jato

Vous êtes peut-être la gagnante de la 5^e Epic

MAGASINEZ TOUT... MAGASINEZ AGRESSIVEMENT

Chez les radicaux de France

Le grand schisme que d'aucuns prévoyaient ne s'est pas fait

par BENOIT HOULE

PARIS (P.C.) — Le grand schisme que d'aucuns prévoyaient chez les radicaux de France après la présentation du manifeste de l'ancien journaliste, devenu homme politique, Jean-Jacques Servan-Schreiber, ne s'est pas fait.

Quelque peu émondé, le manifeste de 197 pages, a été adopté à l'unanimité des voix, moins une, au congrès du parti.

Victoire importante pour l'ancien rédacteur en chef et fondateur de l'hebdomadaire L'Express, âgé de 41 ans.

"Si Servan-Schreiber gagne, avait écrit Minute avant le congrès, ce sera le grand schisme du parti radical."

On reprochait surtout à J.J. S.S. de vouloir imposer au parti de nouveaux statuts qui tendent à lui assurer une autorité despotique dans le meilleur style du centralisme démocratique cher aux communistes.

On lui reprochait également de vouloir supprimer les grandes écoles, le service militaire et l'héritage.

PROFESSION DE FOI

La Commission des résolutions s'est penchée avec soin sur le manifeste et l'a émondé de façon à faire adopter à l'unanimité ce qui a dit oui à la réforme, non à la révolution.

Et quand on dit à Servan-Schreiber que le gouvernement actuel de M. Chaban-Delmas, par bien des aspects, est proche du manifeste radical, il répond: "Le gouvernement actuel est en progrès par rapport au précédent. Notre intérêt, comme parti d'opposition, est qu'il réussisse. Plus il progressera, plus nous pourrions aller loin dans nos propositions."

Le manifeste radical commence par une profession de foi: il faut libérer l'homme de l'économie.

"Pour faire la conquête d'un parti de petits bourgeois conservateurs, Jean-Jacques Servan-Schreiber a choisi de confectionner un manifeste qui est un étonnant mélange de J.-J. Rousseau, de Socrate, de de Gaulle, de Kennedy, de Marx, de Proudhon, de Guy Mollet, de Gérard Nicoud," écrit L'Actualité.

"Sur les 15 membres du bureau politique radical qui se sont prononcés le 28 janvier, 12 ont attaqué le manifeste."

C'est ce qui faisait craindre le grand schisme.

SUBSTITUTIONS

Pour accéder à un type supérieur de société J.J.S.S. propose de "supprimer les aides artificielles et ruineuses accordées par l'Etat aux entreprises improductives. Il faut accepter sans réserve la destruction des branches mortes de l'économie..."

Nous substituerons donc à un gaspillage un investissement productif. "Les radicaux, dit-il encore, se donnent cinq ans pour supprimer toute aide directe ou indirecte de quelque nature que ce soit au fonctionnement des entreprises capitalistes, industrielles ou agricoles, à l'exception de celles visant un meilleur aménagement de l'espace ou le développement de la recherche."

Il propose également de renforcer le pouvoir syndical et d'ouvrir la voie à de nouveaux modes de désignation des dirigeants d'entreprise, la propriété ne pouvant plus fonder seule la légitimité.

"Au lieu d'être conformément au droit capitaliste actuel, désigné par le conseil d'administration, le responsable de l'entreprise pourra l'être, par exemple, sur proposition du conseil, par un collège électoral composé des administrateurs représentant les actionnaires, des cadres principaux du management et des représentants élus du personnel," écrit-il.

Autre proposition révolutionnaire: "L'abolition de la transmission héréditaire de la propriété des moyens de production. Cette propriété deviendra viagère..."

"Rien de plus insupportable pour une humanité qui veut accéder à la maîtrise de ses propres œuvres qu'un pouvoir dont la seule légitimité est celle du hasard génétique."

REVITALISATION

C'est à l'aide d'idées du genre que Servan-Schreiber, qui a quitté pour cela la direction de L'Express, veut redonner vie à un parti radical vieux de cent ans, pratiquement moribond, qui ne compte que 13 députés à l'Assemblée nationale.

L'expérience de Servan-Schreiber remonte à quelques années. Il avait activement préparé, en 1955, le congrès qui a permis à Pierre Mendès-France de prendre en main la direction du parti radical.

Il a soutenu, il y a cinq ans, la tentative de Gaston Defferre, maire de Marseille, lors de l'élection présidentielle.

Ancien pilote des Forces françaises libres et lieutenant de l'armée française lors de la guerre d'Algérie, Jean-Jacques Servan-Schreiber se considère comme le John Kennedy des Français.

SES IDEES

Il se défend d'être un révolutionnaire. Il se déclare plutôt "le contraire parce que hostile à la transformation de la société par la violence et craignant qu'une direction trop timorée des affaires de l'Etat ne mène à la révolution."

Il réclame la disparition des grandes écoles "dont les membres sont recrutés après les concours sauvages et générateurs de caste".

Il déclare également: "La continuité familiale est une manifestation anachronique. Les petits héritages doivent être libérés de tout impôt mais nous serons radicaux pour les grosses fortunes."

"En aucun cas, une famille ne peut imposer l'un de ses descendants à la tête d'une entreprise. Ce choix doit s'effectuer avec participation des salariés."

Il s'oppose à ce que les dirigeants d'entreprise aient des salaires américains alors que les ouvriers gagnent trois fois moins qu'aux Etats-Unis.

Il propose l'idée d'un revenu minimum garanti pour les chômeurs, — il y en a un million en France — les vieux, les handicapés, les paysans, les petits commerçants, pour mettre ces citoyens à l'abri de la misère.

Il prévoit résoudre en 15 ans le problème du logement, comme l'Allemagne l'a fait.

On a souvent répété que Chaban-Delmas a déjà entrepris bien des réformes proposées par Servan-Schreiber.

Pourquoi alors vouloir remplacer le premier ministre actuel par un jeune radical?

Le Nouvel Observateur donne une réponse: "Parce que Chaban-Delmas n'est pas sûr de réussir, parce que l'actuel régime n'est pas assuré de durer une génération, parce qu'il faut préparer l'avenir".

"Quand le souvenir de de Gaulle se sera refroidi, quand son régime sera usé et son parti en voie de désagrégation, il faudra assurer la soudure, il faudra des hommes neufs."

"Pourquoi pas moi?" s'est demandé Jean-Jacques Servan-Schreiber.

Le séparatisme prend de l'ampleur dans l'Ouest

PAR JIM NEAVES
de la Presse Canadienne

Les rumeurs concernant un état général d'insatisfaction, dans l'Ouest du Canada, commencent à se propager, et sont passées des discours politiques à la formation de groupes activistes de citoyens, au cours des dernières semaines. Ces groupes de citoyens étudient présentement, entre autres choses, les effets possibles d'une séparation économique d'avec l'Est du Canada. On a même suggéré la création d'un parlement séparé pour l'Ouest.

Les problèmes économiques, particulièrement en Saskatchewan, la ré-émergence de vieilles frustrations au sujet de tarifs de fret jugés discriminatoires, et enfin le sentiment qu'Ottawa ne s'intéresse tout simplement pas à la région située à l'Ouest des Grands Lacs, toutes ces raisons ont contribué à faire grandir un sentiment déjà existant d'aliénation.

Les esprits sont passablement échauffés, surtout dans les provinces des Prairies, et il a beaucoup été question, récemment de M. Wilton Harradence, un avocat de Calgary, âgé de 47 ans, autrefois chef du parti progressiste conservateur en Alberta.

M. Harradence a formé ce qu'il a appelé le "New West Task Force", dans le but d'étudier les aspects économiques, financiers et politiques de l'indépendance dans l'Ouest canadien.

LES PROBLEMES ECONOMIQUES

Il déclare qu'il ne veut pas soulever la possibilité d'un mouvement séparatiste semblable à ce qui existe au Québec, mais que lui et son groupe "veulent savoir exactement ce que serait la situation si l'Ouest canadien était obligé de choisir l'indépendance, en raison des problèmes économiques auxquels il doit faire face actuellement".

Un mouvement a également pris naissance en Colombie-Britannique, lequel soutient que la destinée de l'Ouest doit être dictée par des gens de l'Ouest et qu'un parlement distinct doit être formé.

M. Ernest Lemberg, un hom-

me d'affaires de Haney, C.B., a formé un groupe de citoyens qui, fait-il remarquer, ne sont pas en faveur d'une séparation. "Tout ce que nous disons, c'est qu'il doit y avoir moyen que l'Ouest ait une autorité plus grande dans la gestion de ses propres affaires".

M. Lemberg, et le groupe qu'il dirige, suggère la formation d'une Chambre des Communes pour l'Ouest, avec un premier ministre et une capitale. L'objectif à atteindre serait le contrôle des taxes, des finances, des chemins de fer, des sports, des ressources et des récoltes.

UNITE MENACEE

Lors de la récente conférence fédérale-provinciale, à Ottawa le premier ministre de la Saskatchewan, M. Ross Thatcher, a de nouveau exprimé la crainte que les rumeurs d'une séparation de l'Ouest soient une menace pour l'unité du Canada.

Il a déclaré que lui-même considère ces rumeurs de séparation comme une pure folie, mais il a ajouté que "l'unité nationale est menacée dans l'Ouest autant que dans le Québec".

De son côté, le premier ministre du Manitoba, M. Ed Schreyer, dans un discours prononcé devant les membres du Club canadien, lors de la conférence, a supplié Ottawa d'écouter enfin les provinces de l'Ouest et de mettre fin à l'attention particulière "accordée constamment aux intérêts industriels du centre du Canada".

M. Schreyer a déclaré à cette occasion que le manque de communication du gouvernement avec l'Ouest canadien avait été la cause principale de la rébellion menée par Louis Riel, il y a cent ans. "Aujourd'hui, l'histoire de l'Ouest menace de se répéter".

Enfin, M. Ross Thatcher, parlant à la législature de la Saskatchewan, après la conférence, a déclaré qu'à moins d'un changement dans la pensée et dans la politique du gouvernement fédéral, "la situation, dans l'Ouest, pourrait finalement échapper au contrôle des hommes raisonnables".

LES REACTIONS

Les journaux de l'Ouest ont exprimé leur opinion en déclarant qu'il est très souhaitable "étudier les implications d'une séparation, mais que le séparatisme lui-même n'est ni désirable ni réalisable".

L'ancien premier ministre de l'Alberta, M. E.C. Manning, a ajouté sa voix à cette discussion sur l'aliénation de l'Ouest canadien. Au cours d'une émission télévisée, récemment, il a déclaré: "Il est indiscutable que le gouvernement national et le centre du Canada n'ont jamais accordé aux préoccupations légitimes de l'Ouest canadien le poids que celles-ci méritent".

M. Manning a ajouté que lorsque le Québec expose ses problèmes culturels et linguistiques "tout Ottawa saute et est bouleversé". Tout en admettant que les problèmes du Québec sont légitimes, ceux des fermiers de l'Ouest sont pas le fait même laissés dans l'ombre, a-t-il ajouté.

Pendant qu'études et pour-parlers se poursuivent, le sénateur Paul Martin est d'avis que l'idée qui veut qu'Ottawa ne soit pas intéressé aux problèmes de l'Ouest canadien est l'une des tendances les plus régressives, au Canada.

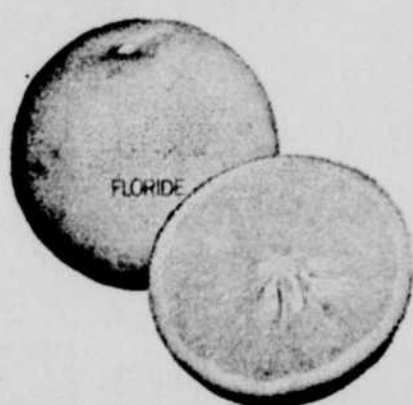
Le sénateur a déclaré devant un auditoire composé de citoyens d'Edmonton que ces sentiments, tout en étant compréhensibles, sont sans justification. "Pourquoi le gouvernement ne serait-il pas intéressé à l'Ouest canadien?"

Voici quoi faire si VOTRE DENTIER ne tient pas bien

Ne craignez plus de voir votre dentier se relâcher ou tomber au mauvais moment. Pour plus de sûreté et de confort, suspendez vos prothèses d'un peu de cette fameuse poudre adhésive pour dentiers FASTEETH qui maintient les dentiers fermement plus longtemps. Vous manœuvrez plus facilement. Etant adhésive, FASTEETH s'agit pas sous les appareils. Nul effet gonflement, ni irritations ou paresthésies. La santé de votre dentier bien ajusté. Voyez votre dentiste régulièrement, et procurez-vous votre FASTEETH à tous les rayons de pharmacie.

TOUS LES FRUITS ET LEGUMES SONT DE PREMIERE QUALITE

ORANGES



Sucrées et juteuses
De la Floride
"Produits des E.-U."
Gr 125s

59¢
5 lb

BANANES PETITES ET MOYENNES .13 lb

CHOUX FRAIS

VERTS, FRAIS ET TENDRES DE CALIFORNIE
REGULIER 19 CH — EPARGNEZ 10 CH

13¢

CONCOMBRES FRAIS

VERGES, DES SERRES CHAUDES DE L'ONTARIO
REGULIER 25 CH — EPARGNEZ 10 CH

19¢

CHOU-FLEUR

BLANC, FRAIS DE CALIFORNIE
REGULIER 49 CH — EPARGNEZ 10 CH

39¢

ARTICHAUTS FRAIS

TRIS, BLONCS ET TENDRES, DE CALIFORNIE
REGULIER 49 CH — EPARGNEZ 10 CH

33¢

Gagnez la 5^e des 10 épics jato

OEUF FRAIS

Canada catégorie "A" gros



doz. 49¢
REGULIER 59 DOZ — EPARGNEZ 10 DOZ

JUS DE LEGUMES

2 LITRES POUR 10, MELANGE HERBES
REGULIER 49 CH — EPARGNEZ 10 CH

39¢

MAIS EN CREME

"ATLANTIC", DORE, DE CHOC
REGULIER 25 CH — EPARGNEZ 10 CH

23¢

HARICOTS AYLNER

JARON, COUPES, DE FANTASIE
REGULIER 25 CH — EPARGNEZ 10 CH

23¢

CATSUP AYLNER

BOUCHE TENDREUSE ET MI
REGULIER 19 CH — EPARGNEZ 10 CH

19¢

ANANAS AYLNER

FRANCHES COMPLETES DE CHOC
REGULIER 49 CH — EPARGNEZ 10 CH

35¢

BISCUITS LECLERC

BOUCHE TENDREUSE ET MI
REGULIER 39 CH — EPARGNEZ 10 CH

29¢

FROMAGE KRAFT

"CHOC", WHITE, FONDUE ET CREME
REGULIER 19 CH — EPARGNEZ 10 CH

129¢

OLIVES GATTUSO

BOUCHE TENDREUSE ET MI
REGULIER 39 CH — EPARGNEZ 10 CH

98¢

PATE DE TOMATE

CONDENSEE, CONDENSEE
REGULIER 25 CH — EPARGNEZ 10 CH

29¢

SOUPE AYLNER

POULET CHOC, CONDENSEE
REGULIER 25 CH — EPARGNEZ 10 CH

25¢

JAVEL LAVO

Concentré pour le blanchissage



Gallon 49¢
128 oz

REGULIER 49 CH — EPARGNEZ 20 CH

MOUCHOIRS

"Kleenex", blancs ou couleurs



Boite 19¢
200's
REGULIER 24 CH — EPARGNEZ 05 CH

BARRES CHOCOLAT

SWISS, NOIR, AU CACAO
REGULIER 39 CH — EPARGNEZ 10 CH

29¢

LAIT CONDENSE

CONDENSE, TRIPLE CRANE DE MONT
REGULIER 49 CH — EPARGNEZ 10 CH

36¢

HUILE VEGETALE

"CANTON", POUR SALER ET COISSON
REGULIER 79 CH — EPARGNEZ 20 CH

59¢

PANURE A VIANDE

"CANTON", POUR SALER ET COISSON
REGULIER 39 CH — EPARGNEZ 10 CH

25¢

FEVES CUITES HEINZ

A LA SAUCE AUX TOMATES
REGULIER 25 CH — EPARGNEZ 10 CH

23¢

DETERGENT ABC

NOUS REGULIER POUR LA DREUSE
REGULIER 99 CH — EPARGNEZ 10 CH

88¢

SERVIETTES VIVA

"CANTON", POUR SALER ET COISSON
REGULIER 49 CH — EPARGNEZ 10 CH

57¢

TAMPONS JET

BOUCHE TENDREUSE ET MI
REGULIER 49 CH — EPARGNEZ 10 CH

39¢

NETTOYEUR A VITRES

"CANTON", POUR SALER ET COISSON
REGULIER 79 CH — EPARGNEZ 20 CH

66¢

NOURNITURE "TOPS"

POUR CHOC, CONDENSEE
REGULIER 25 CH — EPARGNEZ 10 CH

32¢

PAPIER DE TOILETTE

"Cashmere", couleurs au choix



88¢
Cello 8 roul.

REGULIER 1 05 CH — EPARGNEZ 17 CH

BOEUF MARQUE ROUGE — LE MEILLEUR AU CANADA

COTES DE BOEUF



Tendres, juteuses
et savoureuses
Rôti de côtes

99¢
lb

BIFTECK DE COTES 1.03 lb

CUISSES DE POULET .43 lb

PETIT JAMBON "MIDGET"

DEUXIEME QUALITE, DE 1000
REGULIER 99 CH — EPARGNEZ 10 CH

89¢

SMOKED MEAT

CONDENSEE, TRIPLE CRANE DE MONT
REGULIER 49 CH — EPARGNEZ 10 CH

4 88¢

EGG ROLLS ASIA

FRAIS, BEUX, TOUTES LES SAISON
REGULIER 79 CH — EPARGNEZ 10 CH

53¢

TOURTIERE BELLE FERMIERE

A LA SAISON DE CHOC, CONDENSEE
REGULIER 79 CH — EPARGNEZ 10 CH

69¢



10 PNC A GAGNER, EN RAISON D'UNE PAIR 2 SEMAINES
RESERVEZ POUR VOUS MEME

denis pepin

Fina Metal a entrepris la production de poudre de fer à densité extrêmement basse destinée aux produits de friction

MONTREAL. — Fina Metal a entrepris la production de poudre de fer à densité extrêmement basse destinée aux produits de friction.

Céréales

WINNIPEG (P.C.) — Les grains de colza ont donné des signes de ralliement après deux jours de baisse, étant donné une forte pression occasionnée par la liquidation à la fermeture du Marché.

Des achats destinés à l'exportation ont écarté la pression des entreprises locales et à commission en dernière heure.

Tous les futurs, sauf novembre, mais se sont quelque peu ralliés par rapport à la baisse de mars grâce à des transactions de première heure.

CHICAGO (P.C.) — Les retraits de profits de même que les liquidations spéculatives ont réduit les gains de première heure dans le compartiment des grains, mais la baisse de mars, peu avant la fermeture.

Les huiles de soja futures, qui avaient flechi de 100 points lundi, ont regagné plus de 50 points au début de la séance mardi.

A la fermeture, le blé affichait une hausse fractionnaire, le maïs, l'avoine, le seigle mélangé et les fèves soja étaient irréguliers.

La nouvelle poudre a une densité apparente de 1.0 à 1.4 g/cc. En quantité en vrac de 30.000 livres et plus, elle se vendra au prix de 12.5 cents la livre.

L'analyse chimique approximative du HYTRON 1261 est: fer 98.0%; carbone 0.03%; phosphore 0.01%; manganèse 0.02%; silice 0.10%; maximum; et perte de poids par l'hydrogène 0.6 - 1.0%. Les normes d'analyse granulométrique des Etats-Unis par + 100 mailles sont 10 - 60, avec - 325 mailles de fraction de 5 - 20%, selon les exigences des clients.

Aux Etats-Unis, l'HYTRON 1261 est vendue par l'entremise de la U. S. Bronze Powders, Inc., de Flemington, N.J., représentant exclusif de vente pour la Fina Metal. Des échantillons de la production régulière d'HYTRON 1261 seront expédiés sur demande.

NOMINATIONS CHEZ FORD-CANADA



Deux membres de la direction de la Société Ford-Canada à qui on a confié de nouveaux postes récemment sont photographiés ci-haut d'une réception à Montréal avant d'assumer leurs nouvelles fonctions. De gauche à droite on remarque: M. William L. Hawkins, le nouveau directeur général de la commercialisation au siège social de la compagnie à Oakville, Ont.; M. Robert F. McNulty, directeur adjoint de cette importante région, dont les quartiers généraux sont à Montréal. Ces nominations ont été annoncées par M. Robert F. McNulty, vice-président de la commercialisation de la Société. Le nouveau directeur de la région de l'est, M. Snowdon, âgé de 40 ans et originaire d'Ottawa, occupait jusqu'ici le poste de directeur des ventes de véhicules au siège social de la compagnie à Oakville, Ont. M. Snowdon, un diplômé de l'Université de Toronto, s'est joint à la Société Ford-Canada en 1952 et a occupé divers postes dans les domaines de la vente et de la mise en marché. De 1959 à 1965, il fut directeur de territoire de la filiale de Ford-Canada en Rhodésie, puis ensuite devenu directeur général. Il fut nommé directeur adjoint de la région de l'est à Montréal en 1967 et se dirigea au siège social à Oakville l'année suivante pour occuper le poste de directeur de la mise en marché des pièces et des accessoires et, par la suite, celui de directeur des ventes de véhicules.



UN PONT EN BOIS VIEUX DE TROIS SIECLES — Sigmaringen (DaD) — Il y a trois siècles environ, des moines du cloître de Beuron, près de Sigmaringen, ont construit ce pont couvert qui franchit le Danube. Le bois a subi un traitement si parfait, que l'ouvrage n'a pratiquement jamais eu besoin d'être restauré. Cette construction a été admirablement conservée. Le pont étant trop étroit pour laisser passer deux véhicules à la fois, on a installé des feux qui régulent la circulation dans les deux sens.

Cours de la monnaie

MONTREAL (P.C.) — Le dollar américain, par rapport aux devises canadiennes, a flechi de 1-32 à \$1.07 5-16.

Le livre sterling s'est hissé de 3-16 à \$2.56 3-16.

NEW YORK (P.C.) — Le dollar canadien était en hausse de 1-32 et cotait à 93 13-64 en devises américaines. Il était à 93 15-64 à l'heure de la semaine.

Le livre sterling a monté de 7-64 et cotait à \$2.40 9-16.

Londres

LONDRES (Reuter) — Les cours ont flechi dans l'ensemble des compartiments hier à la Bourse de Londres, bien que certaines valeurs aient quand même enregistré des gains.

Glaxo et Unilever étaient en tête de la reprise, mais Rank a flechi par suite de la baisse enregistrée la veille à Wall Street qui, par ailleurs, a provoqué un recul dans les valeurs nord-américaines et une baisse de la prime dollar.

Dans les canadiennes, Dome a perdu 8 points, suivi de Hudson Bay Mining, Cominco, Syncrude, Algoma, Canadian Pacific, Hiram Walker et Noranda. Les banquiers aussi se réalisaient.

Marché des bestiaux

MONTREAL (P.C.) — Les prix des taureaux et des génisses se sont maintenus mardi au cours de transactions actives au Marché des bestiaux de Montréal, mais les prix des vaches étaient légèrement en hausse.

Les arrivages aujourd'hui comprenaient 621 bêtes à cornes, 368 veaux, 70 porcs ainsi que 12 moutons et agneaux.

Les génisses de qualité moyenne se vendaient entre \$23, 75 et \$24, 25 et ordinaires \$22, 25 à \$22, 75.

Les bonnes vaches de \$22, à \$23, 50, moyenne \$20, et \$21, 50, les ordinaires de \$18, 50 à \$19, 75, et celles destinées à la mise en conserve et la charcuterie \$16 à \$18, 25.

Les bons taureaux de \$27 à \$27, 50 et les ordinaires de \$21, 50 à \$23, 50.

Les bons veaux de lait \$43 à \$48, les moyens de \$38, à \$42, et les ordinaires de \$43 à \$46, 50.

Les agneaux pour le rite pascal se vendaient \$45, et les agneaux communs de \$20, 50 à \$26.

Les prix des porcs n'ont pas été établis. Il n'y a pas eu de ventes de bœufs de qualité.

Gulf Canada s'occupe d'éliminer la pollution

MONTREAL — Dans un mémoire présenté à l'Association québécoise des techniques de l'eau réunie à St-Hyacinthe, Claude Robert, technologue aux raffineries, a décrit une nouvelle unité de flottation par l'air dissous susceptible de traiter toutes les eaux résiduaires de la raffinerie qu'administre Gulf Canada à Montréal-Est avant de les rejeter dans le St-Laurent.

Cette unité de flottation par l'air dissous qui a coûté \$350,000 est la première installation du genre à recourir absolument au procédé de recouvrement par l'utilisation d'alumine; elle a été créée en vue du traitement secondaire des eaux résiduaires qu'utilise la raffinerie après le traitement primaire par séparateurs standardisés huile-eau (APD).

Avant une capacité de traitement d'eaux résiduaires de 4,000 gallons impériaux à la minute, la nouvelle unité permettra à la raffinerie de se conformer aux directives de la Régie des Eaux du Québec qui entrent en vigueur à compter du mois de juillet. Le système amélioré de recouvrement à l'alumine est, en effet, un traitement des eaux résiduaires est tellement complet qu'il élimine la nécessité de disposer des boues liquides ou des matières solides une fois l'opération terminée; de plus, il est possible d'utiliser presque indéfiniment le produit chimique.

L'unité, qui occupe une superficie de 45 pieds par 125 pieds, est semi-automatique et comporte un échantillonneur automatique prélevant des échantillons composés afin de contrôler l'effluent et de déterminer le volume de pollution et le rendement de l'installation.

Cet échantillonneur automatique a été conçu et mis au point par l'Association Industrielle Laval, un groupement de l'est de Montréal qui s'intéresse au contrôle de la pollution et dont Gulf Canada a été un des membres fondateurs en 1960. Les efforts coopératifs fournis, qui ont permis aux industries membres de formuler d'efficaces objectifs à long et à court terme dans la lutte à la pollution.

Fiducie Prêt et Revenu annonce un changement de taux

Les investisseurs croient à une baisse des taux d'intérêts de au contrôle de l'inflation par le Gouvernement fédéral. Le taux de l'inflation est passé de 5,6% à 4,2% en 1969. Pour 1970 on est porté à croire à une stabilité de 3,8% environ.

Les mesures que le Gouvernement fédéral a prises pour restreindre les investissements des compagnies canadiennes aux Etats-Unis a permis une plus grande quantité d'argent à l'intérieur du pays.

Les taux d'intérêts présentement en vigueur sont les suivants:

10 JOURS 30 à 59 8 1-8
60 à 89 8 1-4
90 à 179 8 3-8
180 à 269 8 1-2
270 à 369 8 5-8

Devises étrangères

Par la Presse Canadienne

Devise	Offre	Dem.
Australie (dollar)	\$1.214	1.21
Autriche (schilling)	\$0.0185	0.018
Belgique (franc)	\$0.2170	0.217
Angleterre (livre)	\$2.56	2.56
Brésil (cruzeiro)	\$0.0029	0.0029
Canada (dollar)	\$1.00	1.00
Danemark (couronne)	\$0.1438	0.1438
France (franc)	\$0.0493	0.0493
Allemagne (mark)	\$0.2526	0.2526
Hongrie (forint)	\$0.0026	0.0026
Indonésie (roupié)	\$0.00002	0.00002
Italie (lire)	\$0.00002	0.00002
Mexique (peso)	\$0.0493	0.0493
Norvège (couronne)	\$0.0026	0.0026
Pologne (zloty)	\$0.00002	0.00002
Roumanie (leu)	\$0.00002	0.00002
Suède (couronne)	\$0.0026	0.0026
Suisse (franc)	\$0.70	0.70
Tchécoslovaquie (couronne)	\$0.00002	0.00002
Yugoslavie (dinar)	\$0.00002	0.00002

Indice de Dow Jones

Par la Presse Canadienne

Indice	Offre	Dem.
30 Inds	779.11	779.11
30 Trans	179.25	179.25
15 Utilis	117.68	117.68
65 Stocks	261.94	261.94

Informations financières

OFFRE PROPOSEE D'ACHAT D'ACTION

Reed Group Ltd. — Les administrateurs de la compagnie et de l'entreprise ont permis à la Corporation Ltd (P.C.) se sont entendus, sur les clauses de la fusion de leurs entreprises.

Toutes les actions (140,898,999) ordinaires émises de l'I.P.C. qui ne sont pas actuellement possédées par Reed, sur la base suivante: 5 actions ordinaires de 1 livre sterling chacune, échangées contre 1 action de 5 livres sterling chacune.

L'acceptation entière de l'offre comportera l'émission de 44,059,375 d'actions ordinaires de 1 livre sterling chacune, de Reed et 9,913,350 d'autres actions de Reed. L'offre expirera le 23 mars 1970 et elle comporte la condition qu'elle soit acceptée par au moins 90% des actions ordinaires de l'I.P.C., qui ne sont pas déjà possédées par Reed ou un pourcentage moindre, selon que Reed en décidera. Il est entendu que l'offre ne doit pas être considérée comme sans condition, à moins que Reed ait acquis, conformément à l'offre ou autrement, plus de la moitié des actions ordinaires de l'I.P.C.

AVIS POUR LES DOSSIERS

Campeau Corporation Ltd — L'avis de l'entreprise a fait savoir à la Bourse de Montréal qu'en vertu d'une résolution des administrateurs en date du 14 janvier 1970, les changements suivants furent effectués concernant les options en faveur de ses employés:

a) Les options en cours consenties à trois employés de la compagnie, leur permettant d'acquiescer 190,400 actions ordinaires à \$10 chacune, ont été annulées.

Hausse de 10% des bénéfices à la Banque de Nouvelle-Ecosse

Le solde des recettes de la Banque de Nouvelle-Ecosse pour le premier trimestre de son exercice s'est établi à \$16.4 millions. Ce chiffre représente une augmentation de \$1.1 million ou de 7.6% par rapport à la période correspondante de l'an dernier, et de \$2.3 millions ou de 16.7% sur les résultats du dernier trimestre de 1969.

Compte tenu d'un virement provisoire de \$6.8 millions au compte des réserves pour pertes et d'une provision pour les impôts sur les bénéfices enregistrés après la déduction des réserves, le solde des bénéfices du trimestre s'est élevé à \$4.7 millions, une augmentation de 10.9% par rapport au premier trimestre de l'an dernier. Le solde des bénéfices par action, fondé sur la moyenne des actions au cours de la période, est passé de 29.7 à 29.8 cents. Les dividendes ont été versés à raison de 19 cents l'action, soit 2 cents de plus que pour le même trimestre l'an dernier.

Au 31 janvier 1970, l'actif de la Banque s'établissait à \$5.813 millions; ce chiffre est de \$561 millions ou 10.7% supérieur à celui enregistré le 31 janvier 1969.

Contrats de \$40 millions de Stelco à des fournisseurs canadiens

MONTREAL — La société The Steel Company of Canada Limited, achètera pour \$40 millions à des fournisseurs canadiens au cours des 18 prochains mois, pour la construction d'un nouveau laminoir à brames et à billettes de \$50 millions à son usine Hilton à Hamilton.

La Stelco a annoncé qu'elle a passé commande pour du matériel électrique aux sociétés Canadian Westinghouse et Canadian General Electric. D'autres contrats pour la construction des bâtiments, l'acier de charpente, les ponts roulants, les puits de réchauffage, divers fournisseurs électriques, les excavations et le remblayage, etc., seront accordés au cours des mois prochains.

Ce nouveau laminoir de la Stelco fait parti d'un programme d'expansion majeure de \$102 millions destiné à porter la production annuelle d'acier de l'usine Hilton à 6,000,000 de tonnes vers la fin de 1971. Le programme prévoit aussi l'installation de trois fours basiques à oxygène.

Les travaux de technologie mécanique pour le laminoir à brames et à billettes seront confiés à la maison allemande Schloemann AG.

Fruits et légumes

MONTREAL (P.C.) — Prix payés aux producteurs du Marché central métropolitain pour les produits de première qualité jusqu'à 9 heures hier matin.

Ces prix sont fournis par la section de l'inspection, division des producteurs horticoles, ministère de l'Agriculture et de la Colonisation.

Les fruits

Pommes, McIntosh, \$2.50 à \$2.75; 3 po. et plus, \$3.25 à \$3.50; Macintosh A.C., \$3.50 à \$3.75; Wolf River, \$2 à \$2.25 le boisseau; Cortland, \$2.25 le boisseau.

Les légumes

Betteraves: \$2.25 à \$2.50 les 50 lbs.
Carottes: \$2.50 à \$2.75 les 50 lbs; \$3.25 à \$3.50 pour 24 celloles de 2 lbs.
Choux: \$4.25 à \$4.50 pour 18.

Oignons: \$4.25 à \$4.50 les 50 lbs, les gros \$4.50 à \$5.25 les 50 lbs; \$5.25 à \$5.50 24 celloles de 2 lbs.
Panais: \$3 à \$3.50 le boisseau; \$1.75 à \$2 les 20 lbs; \$2.25 à \$2.50 celloles de 12 par 2 lbs.

Poireaux: \$1.75 à \$2 la doz.
Pommes de terre: \$1.50 à \$1.60 les 50 lbs; \$1.80 à \$1.95 les 25 lbs; \$3 à \$3.18 les 10 lbs.
Rutabaga: \$3.50 à \$4.00 les 50 lbs.

la ville de québec

AVIS PUBLIC est, par les présents, donne que des offres cachetées, scellées, endossées: "OFFRE POUR LA CONSTRUCTION D'UN PAVILLON POLYVALENT (ETAPE I) FONDATIONS" A L'EXPO-QUEBEC" et adressées au greffier de la ville, hôtel de ville, Québec, seront reçues d'hui à jeudi le 2 avril 1970, à TROIS HEURES P.M. heure normale de l'Est.

Les intéressés peuvent se procurer les formules d'offres et obtenir les renseignements pertinents en s'adressant au bureau des architectes Veine & Thibault, 20, rue St-Jean, Québec. Ils devront être membres de l'Association de la Construction de Québec.

Un dépôt de \$50,000 est exigé pour l'obtention des plans et devis. Ce dépôt sera remboursable sur remise des plans et devis lorsque le contrat aura été accordé.

Dans le cas des sous-traitants, les soumissions seront reçues au bureau des Soumissions Déposées, mardi le 31 mars 1970.

La Ville ne s'engage à accepter la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

LE GREFFIER ADJOINT DE LA VILLE.
ANTOINE CARRIER, avocat.

Québec, ce 9 mars 1970.

Valeurs industrielles hors-liste

AGT Data	Offre	Dem.	Water Board	375	4.00
Abitibi Life	4.75	—	Wellwood common	4.50	3.50
Abitibi Insurance	15.00	17.50	Wellington Bank	1.00	1.50
Acadia	2.50	2.50	Winnipeg	2.00	2.30
Acadia	2.50	2.50	Winnipeg Div.	4.50	3.00
Acadia	2.50	2.50			
Acadia	2.50	2.50			
Acadia	2.50	2.50			
Acadia	2.50	2.50			
Acadia	2.50	2.50			
Acadia	2.50	2.50			

LA COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE CHAUVEAU

Appel d'offres No 43

Re: Achat de mobilier pour le Centre Administratif

La Commission Scolaire Régionale Chauveau recevra, jusqu'à 4:00 heures p.m., le 24 mars 1970, à 158, boul. des Etudiants, Loretteville, des offres sous enveloppes scellées pour l'achat de mobilier pour le Centre Administratif.

Chaque soumissionnaire remettra son offre sur le formulaire préparé à cette fin par la Commission scolaire, auquel il joindra un chèque ou un bon de garantie équivalent à au moins 5% du montant total de son offre. Le chèque visé sera fait à l'ordre de la Commission Scolaire Régionale Chauveau et tiré sur une banque ou une caisse populaire.

L'enveloppe scellée contenant la soumission portera les mots: "SOUMISSION, RE: ACHAT DE MOBILIER POUR LE CENTRE ADMINISTRATIF" et elle sera adressée comme suit: La Commission Scolaire Régionale Chauveau, 158, boul. des Etudiants, Loretteville C.P. 991.

Les soumissionnaires pourront se procurer les formules d'offres et les autres documents à compter du 10 mars 1970 auprès du sousigné, à 158, boul. des Etudiants, Loretteville.

Les soumissionnaires sont invités à l'ouverture des offres, qui aura lieu le 24 mars 1970, à 4:00 heures p.m., au local 128, à 158, boul. des Etudiants, Loretteville.

La Commission Scolaire Régionale Chauveau ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des offres reçues et ouvertes.

Marcel Côté, assistant-secrétaire-trésorier, Loretteville, le 9 mars 1970.

APPEL D'OFFRES

CCB-70-10075 pour 10h.30 a.m. heure de Montréal mardi le 24 mars 1970

Manicouagan S. P. Qué.

FOURNITURE D'ACIER D'ARMATURE

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement, de 8h.30 a.m. à 4h.30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats Bureau No 809 HYDRO-QUEBEC 75 ouest, boul. Dorchester Montréal 128, Qué., Canada

APPEL D'OFFRES

CCB-70-10075 pour 10h.30 a.m. heure de Montréal mardi, le 24 mars 1970

Ligne à 75 K.V. Rivière Moisie Manicouagan - Micon

FOURNITURE DE QUINCAILLERIE POUR CONDUCTEUR

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement, de 8h.30 a.m. à 4h.30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats Bureau No 809 HYDRO-QUEBEC 75 ouest, boul. Dorchester Montréal 128, Qué., Canada

APPEL D'OFFRES

CCB-70-10075 pour 10h.30 a.m. heure de Montréal mardi, le 25 février 1970.

Les co-secrétaires, B. LACASSE - W.E. JOHNSON Montréal, le 25 février 1970.



Direct au but!

par Jacques REVELIN

QUÉBEC vs ONTARIO

Deux grandes questions demeurent en suspens dans le hockey actuellement. D'une part on se demande si les Canadiens de Montréal se qualifieront pour les séries Stanley et, par ailleurs, nombreux sont ceux qui s'interrogent sur la diversité des valeurs entre le hockey junior A québécois et ontarien.

A Québec, impossible de l'en-tendre avec certitude pour le moment. Par contre, à la lumière des statistiques finales des deux principales ligues junior A (Québec-Ontario) on peut considérer les chiffres faibles des comparaisons et tirer des conclusions. C'est à notre avis la meilleure façon de procéder à une plus juste évaluation des deux circuits. Aux affirmations tendancieuses, partiales, suggestives, donc gratuites, nous préférons le langage des chiffres.

Ainsi, quand l'instructeur Gus Bodnar des Malboros de Toronto a prétendu récemment que Guy Lafleur n'aurait pas compté autant de buts que Gilbert Perreault, cette saison, s'il avait évolué dans la ligue Junior A de l'Ontario, sur quoi s'est-il basé? Tout simplement sur la vision d'un match disputé sans doute à Montréal (ou Cornwall) par les Remparts. Évidemment, ce pilote torontois comme beaucoup d'autres "experts" estiment que le jeu défensif est nettement plus serré dans l'Ontario et voilà pourquoi Lafleur, Simard, Archambault, Leduc et bien d'autres n'auraient pu non seulement marquer plus de buts que Dionne et Perreault, mais même pas autant (...).

La bonne blague! Puisque la "crosse" ligue est parvenue au terme de sa saison régulière, il est possible de consulter les statistiques et d'effectuer quelques calculs. C'est ce que nous avons fait et voici ce qu'ils nous révèlent:

Dans le Québec, la moyenne de buts comptés par partie s'élève à 4,83 et dans l'Ontario à 4,38. Ainsi, la différence est excessivement faible et ne chasse-t-elle pas l'illusion que les pointages sont nettement moins élevés en Ontario? Si certains le croient encore, qu'ils prennent note de celui enregistré hier au terme du premier af-

frontement éliminatoire entre Montréal et Ottawa: 7 à 1. Depuis le début du détail québécois, nous ne pensons pas qu'une seule victoire ait été remportée avec un si grand écart.

Autres comparaisons: Les Remparts ont remporté le championnat avec 37 triomphes, comme les Canadiens Juniors. L'équipe québécoise a marqué 323 buts, comparativement aux 316 du club montréalais, ayant disputé 2 joutes de moins. En tenant compte de la moyenne de 4,38 par partie, les deux totaux seraient donc identiques avec un nombre égal de matchs. D'autre part, les Remparts ont encaissé 248 buts et les Canadiens 200, différence bien normale en regard de l'âge des défenseurs, ceux des Remparts étant très jeunes.

Il n'est même pas possible de se retrancher sur la faiblesse d'un club contre qui

il était facile de compter car, dans l'Ontario, Niagara Falls totalise 312 buts contre et, dans le Québec, 304 buts ont été marqués aux dépens des Saints de Laval.

Alors, sur quoi s'appuie-t-on pour dire que l'Ontario est plus fort?

Sans atténuer la valeur de Gilbert Perreault qui est certes un excellent joueur, comme Marcel Dionne, un retour en arrière indique que Lafleur fut SANS AUCUN DOUTE beaucoup plus en évidence au niveau Pee-Wee. Les trois sont passés par le Colisée. Dans le quatrième tournoi, Perreault représentait Victoriaville, Dionne Drummondville et Lafleur Thurso. Or, Lafleur fut proclamé le joueur par excellence de cette compétition (Trophée Red Storey) pour avoir conduit une seconde année consécutive son équipe au championnat de la section C, exploit qu'il allait tripler l'année suivante.

Puisqu'il était supérieur dans le temps... Est-ce anormal qu'il le soit toujours aujourd'hui, notamment en comptant ENCORE davantage de buts que ses deux compatriotes parvenus ÉGALEMENT au seuil de la LNH, (avec un an de plus...)?

Si, malgré ces réflexions et surtout les chiffres ci-contre, il y en a qui doutent encore, comment les décomplexer? Peut-être en leur rappelant que Michel Brière, avec ses 75 buts l'an passé à Shawinigan, n'est pas si décevant pour les Pingouins de Pittsburgh qui l'ont repêché, DANS LA LIGUE JUNIOR A DU QUÉBEC...

Au fait, un instructeur d'une équipe ontarienne ne vient-il pas de demander pourquoi l'équipe qui représentera la Belle province dans la finale de l'Est aura-t-elle le droit de se renforcer avec trois joueurs et un cerbère? Il a peut-être comparé les chiffres, comme nous?...

CLASSEMENTS DES ÉQUIPES

QUEBEC								ONTARIO							
	PJ	G	P	N	Pp	Pc	Pts		PJ	G	P	N	Pp	Pc	Pts
Québec	56	37	18	1	323	248	75	Montréal	54	37	12	5	316	200	79
Shawinigan	56	36	19	1	318	254	73	Peterb.	54	29	13	12	242	172	70
Drummond	56	35	20	1	309	254	71	St. Cathé.	54	30	18	6	268	211	66
Sorel	56	33	23	0	295	220	66	Toronto	54	26	17	11	240	203	63
T.-Rivières	56	27	29	0	320	260	54	Ottawa	54	21	23	10	210	209	52
St-Jérôme	56	25	27	4	261	293	54	London	54	22	25	7	209	238	51
Cornwall	56	24	31	1	223	255	49	Kitchener	54	22	28	4	207	233	46
Rosemont	56	23	30	3	245	275	49	Oshawa	54	17	27	10	121	252	44
Sherbrooke	56	23	31	2	263	295	48	Hamilton	54	16	26	12	207	238	44
Verdun	56	20	35	1	218	300	41	Niagara F.	54	10	41	3	151	312	23
Laval	56	18	38	0	203	304	36								

CLASSEMENTS DES POINTEURS

QUÉBEC				ONTARIO			
Joueur	B	A	Pts	Joueur	B	A	Pts
Luc Sinard (T.R.)	90	84	174	G. Dionne (S.C.)	55	77	132
Guy Lafleur (Q.)	103	67	170	G. Perreault (M.)	51	70	121
M. Archambault (D.)	69	82	151	A. McDonough (S.C.)	46	57	121
Richard Leduc (T.R.)	61	90	151	R. MacLeish (P.)	45	56	101
Mike Morton (S.)	55	92	147	R. Guindon (Lond.)	43	51	94
Doug Moyes (S.)	53	79	132	D. Giannini (Lond.)	41	49	90
Paul Larose (Q.)	52	80	132	D. Sittler (Lond.)	42	47	89
Jacques Richard (Q.)	62	64	126	R. Lalonde (M.)	42	43	85
Serge Roch (Ros.)	40	67	115	B. Barber (K.L.)	32	44	76
Serge Verina (Ros.)	45	69	114	D. Gloor (P.)	38	37	75
André Bouchard (Ros.)	43	70	113	D. Talion (Tor.)	35	39	74
Alain Langlais (S.)	60	51	111	N. Gratton (M.)	32	42	74

	Québec	Ontario
Nombre de clubs	11	10
Nombre de parties	616	540
Nombre de buts	2978	2268
Moyenne de buts par partie	4,83	4,38
Nombre de victoires	301	236
Nombre de matches nuls	14	60
Meilleur compteur de buts	103 (Leduc)	55 (Leduc)
Meilleur pointeur	174	132
Nombre de joueurs au dessus de 100 buts	1	0
Nombre de joueurs au dessus de 50 buts	11	2
Nombre de joueurs au dessus de 150 points	4	0
Nombre de joueurs au dessus de 100 points	16	4

Équipe	4	5				2
Québec						
Sorel	0	3				0
St-Jérôme	7	5	5			3
Verdun	4	3	1			0

Un autre succès facile remporté par les Alouettes

ST-JEROME (PC) — Les Alouettes de St-Jérôme ont pris une avance de 3-0 dans la série finale de l'Est, 4 de 7, en vue du championnat de la Ligue Junior A du Québec en écrasant les Maple Leafs de Verdun 5-1 hier soir.

Yvan Rolando a dirigé l'offensive des vainqueurs avec deux buts tandis que Rowley McKay, Robert Dufort et Luc Charbonneau complétaient leur total.

Serge Martel a évité le blanchissage aux vaincus.



Voici une partie de la foule massée dimanche après-midi sur les Plaines d'Abraham, à l'occasion des épreuves de clôture de la quinzième année des cours populaires de ski. Plus de huit cents enfants ont concouru sous les encouragements de leurs parents. Malgré cette abondance de compétiteurs, l'excellence d'une organisation bien rodée permit de tenir cette manifestation sportive dans le très court délai de deux heures.

TARZAN INVITÉ À LA TRAVERSÉE DU LAC ST-JEAN

Weissmuller, le plus grand recordman de tous les temps, dans le domaine de la natation, sera peut-être à la Traversée internationale du samedi, 1er août 1970, à la suite d'une invitation personnelle qui lui fut faite par le Club aquatique.

Le vice-président, Julien Mongeon, s'est rendu en Floride afin de rencontrer l'ex-champion mondial, détenteur de 67 records internationaux et de 5 médailles d'or olympiques.

Johnny Weissmuller, dont le nom ne peut être dissocié de celui de TARZAN, qu'il a personifié le premier à l'écran, dans 19 films, tirés de l'œuvre d'Edgar Rice Burroughs, s'est dit très intéressé à assister à la 16e Traversée internationale.

Agé aujourd'hui de 67 ans, celui qui incarnera le prototype cinématographique de Tarzan, est encore débordant de vigueur et en parfaite forme physique. Mesurant plus de 6 pieds 2 pouces et pesant 235 livres, monsieur Weissmuller s'entraîne régulièrement encore.

Celui qu'on a aussi connu sous le nom du célèbre "Jim la Jungle" est présentement commissaire de la Fédération mondiale de nage professionnelle. En plus de ses 67 records mondiaux, Weissmuller remporta 52 championnats américains durant sa phénoménale carrière.

Weissmuller fut proclamé le plus grand nageur du demi-siècle (1900 à 1950) par l'Association des journalistes sportifs d'Amérique.

Curling mixte

VANCOUVER (PC) — Bill Mitchell, de l'Alberta, a conservé une fiche parfaite de 5-0 après cinq rondes dans le championnat canadien de curling mixte hier après-midi en écrasant Wen McDonald, de l'Île-du-Prince-Édouard, 10-4.

Par ailleurs, Barry Fry, du Manitoba, et Earl Hushagen, de l'Ontario, ont présenté des fiches de 4-1 en triomphant respectivement de Jack Berg, de la Saskatchewan, 7-6 et de Barry Shearer, de la Nouvelle-Écosse, 10-8.

Len Kalichak, de Terre-Neuve, a remporté son premier triomphe, un gain de 8-4 aux dépens d'André Desjardins, de Kénogami, qui occupait le dernier rang avec une piètre fiche de 0-4.

Dans l'autre match de la 5e ronde, Lyle Wilder, du Nord Ontario, a déclassé Tom Foster, du Nouveau-Brunswick, 9-4.

3e ET 4e RONDES

Dans la 4e ronde en matinée, l'Alberta avait vaincu la N.E. 8-5 grâce à deux points au dernier bout; le Nord Ontario avait encaissé son premier revers lorsque Wilder avait lancé sa dernière pierre à travers la maison en cedant 9-8 devant le Manitoba; la Colombie-Britannique avait récolté cinq points au dernier bout en supplantant le N.B. 12-9; l'Ontario avait surclassé l'I.P.E. 7-6 et la Saskatchewan avait déclassé le Québec 7-3 dans un match de neuf bouts.

Lors de la 3e ronde lundi soir, l'Alberta avait écrasé T.N. 11-5; l'Ontario avait supplanté la C.B. 7-6; l'I.P.E. avait surpris la Saskatchewan 11-6; le Manitoba avait déclassé le N.B. 11-2; et la N.E. avait triomphé du Québec 11-6.

Un judoka québécois en vedette à New York

NEW YORK (P.C.) — Gilles Villeneuve, 16 ans, de Ville Vanier, membre du club de karaté André Langelier, a remporté le championnat américain de karaté pour 1970 — catégorie des ceintures vertes — au Madison Square Gardens de New York, dimanche.

Villeneuve a d'abord remporté la victoire dans la catégorie des poids lourds puis il a vaincu le champion des poids légers, ce qui lui a valu le grand championnat de la catégorie ceinture verte.

Prochains stages sportifs de l'Office franco-québécois

pour la Jeunesse ayant rendu officielle sa programmation des stages en France pour l'année 1970, à caractère sportif.

La condition essentielle pour participer à ces stages est d'avoir obligatoirement entre 18 et 30 ans. Les autres conditions sont propres à chacun des stages organisés.

Médecine sportive — Étudiants en médecine et médecins — 19 mai au 10 juin.

Complexes et équipements sportifs d'été — Étudiants et jeunes professionnels — 8 septembre au 30 septembre.

Aménagement de station d'hiver — Étudiants et jeunes professionnels — 24 février au 18 mars.

République des sports — Responsables régionaux — 28 avril au 20 mai.

Information sportive — Journalistes sportifs — 19 mai au 10 juin.

Animation sportive — Animateurs sportifs — 19 mai au 10 juin.

Promotion du cyclisme — Entraîneurs, promoteurs — 30 juin au 22 juillet.

Pionnière sous-marine — Instructeurs — 16 juin au 8 juillet.

Sports silencieux et paraplégiques — Moniteurs — 23 juin au 15 juillet.

Administration de programmes sportifs — Administrateurs — 8 septembre au 30 septembre.

Coaching sportif — Entraîneurs et animateurs — 8 septembre au 30 septembre.

Ski de compétition — Instructeurs — 8 décembre au 30 décembre.

Hébertisme et parcours d'orientation — Moniteurs dans ces activités — 11 août au 2 septembre.

Cyclotourisme — Responsables de clubs — 23 juin au 15 juillet.

Enseignement du canot — Instructeur — 7 juillet au 29 juillet.

Construction nautique — Constructeurs de bateaux — 11 août au 2 septembre.

Kayak de rivière sportive — Moniteurs — 11 août au 2 septembre.

Technique et pédagogie de la voile — Moniteurs — 16 juin au 8 juillet.

Escalade de basse altitude — Moniteurs et animateurs — 11 août au 2 septembre.

Activités pédestres — Animateurs et techniciens — 11 août au 2 septembre.

Ski de récréation — Moniteurs — 25 novembre au 16 décembre.



Il est à conseiller, comme premier exercice, que vous chaussiez vos patins à domicile. Avec l'aide de couvre-lames pour ne pas détériorer vos tapis, tenez-vous debout sur un tapis quelconque... non pas sur un plancher glissant. Penchez-vous légèrement et donnez un peu de souplesse à vos genoux. Portez votre poids d'un pied à l'autre et marchez un peu, sur le tapis, afin de vous habituer à vos nouveaux patins. Lorsque vous vous sentirez parfaitement à l'aise dans vos patins, vous pourrez assurément affronter la glace une première fois. Un conseil absolument précieux: ne vous inquiétez pas des chutes possibles. Si vous perdez l'équilibre, laissez-vous choir tout naturellement et vous éviterez ainsi tout danger de blessure. C'est ce qui explique que les jeunes de trois, quatre ou cinq ans apprennent si vite à patiner.

Conseils d'un champion

L'une des grandes vedettes masculines du patinage artistique est l'ex-champion nord-américain Donald Knight. Voici quatre photos-conseils de cet excellent athlète canadien qui souhaite donner l'exemple à de nombreux jeunes Québécois.



La meilleure façon d'apprendre à patiner, pour les personnes de tout âge, est de se procurer une chaise droite quelconque, pas trop lourde, et de la pousser autour de la patinoire. En la tenant légèrement des deux mains, pliez les genoux à tour de rôle et allez-y de coup de patins aussi égaux que possible. Contrairement à ce que vous seriez portés à penser, la lame de votre patin n'est pas unie mais plutôt faite de deux arêtes ou carres, le terme employé dans le patinage artistique. Il s'agit d'une carre interne et d'une carre externe pour chaque lame ou patin. Vous apprendrez plus facilement si vous employez une seule carre à la fois pour vos différents mouvements au lieu de patiner à plat, soit sur les deux carres à la fois.



Les deux notions principales du patinage artistique sont les départs et les arrêts. La façon la plus simple de freiner est de glisser sur les deux pieds, de tourner de côté et de pousser dans la glace avec la carre interne du pied qui mène. Plus la poussée sera forte, plus la carre entrera dans la glace et plus vite vous freinerez. Il faut donc y aller plus délicatement dans vos freinages à vos débuts, sans quoi vous risquez de faire de mauvaises chutes.

UNE BONNE VICTOIRE FERAIT DU BIEN AUX CANADIENS, CE SOIR

(Par la Presse Canadienne)
Plus que jamais, les amateurs de hockey se demandent ce qui ne va pas chez les Canadiens de Montréal, car ils sont menacés de l'élimination des séries de fin de saison pour la première fois en 22 ans. De plus, ils n'ont pas encaissé une série de quatre revers d'affilée depuis 1966, alors qu'ils avaient subi cinq défaites consécutives.

Les Canadiens, qui ont établi des records de 46 victoires et 103 points la saison dernière, ont perdu sept de leurs 11 derniers matches et sont descendus au 5e rang dans la division Est de la LNH, à trois points des Red Wings de Detroit.

Les Canadiens pourront améliorer leur position ce soir en recevant les Rangers de New York, installés au 2e rang, derrière Boston, Detroit, Chicago, installés au 3e rang, et Montréal, tout de suite devant eux, à plus à disputer que les menues.

Dans les autres matches de la soirée, Detroit est à Toronto; Chicago reçoit Boston; Oakland est l'hôte du Pittsburgh et St-Louis visite Minnesota.

PROBLEMES
Alors que les amateurs semblent avoir décelé les problèmes des Canadiens, la direction du club n'a pas encore remis de médailles à ceux qui ont trouvé des solutions. On a parlé de dissension au sein de l'équipe, remontant au départ de Dick Duff pour Los Angeles et à la révolution de Gump Worsley, qui a finalement pris le chemin de Minneapolis.

Toutefois, la direction et les joueurs ont nié ces rumeurs. La direction a accordé un vote de confiance au pilote Claude Ruel, la semaine dernière, en renouvelant son contrat avec augmentation de salaire pour 1970-71 tandis que plusieurs joueurs sont venus à la défense de leur instructeur, qui a menacé de démissionner "si cela aidait le club".

Henri Richard n'a pas hésité à déclarer: "Ruel était derrière le banc la saison dernière, ce qui ne nous a pas empêchés de remporter le championnat du circuit et la coupe Stanley. Il est facile de blâmer le pilote, mais j'ai l'impression que ce sont les joueurs qui sont à blâmer".

Jacques Laperrière était heureux du nouveau contrat offert à Ruel. Selon le défenseur tricolore, le club n'a pas travaillé à l'unisson, tentant d'expliquer les insuccès de l'équipe par une série de blessures.

John Ferguson n'a pris part qu'à la moitié des matches cette saison tandis que Richard et le capitaine Jean Béliveau ont été absents pendant de longues périodes.

En toute justice pour Ruel, celui-ci n'a profité d'un alignement complet que dans un match.

AUTRES RAISONS
De plus, les Canadiens n'ont pas su profiter de la faiblesse des clubs de l'Ouest, en plus de manquer cet instinct de "tueur" d'antan dans les troisièmes périodes.

L'an dernier, les Canadiens avaient récolté 56 points aux dépens des clubs de l'expansion, en comparaison de 40 en 31 matches cette année.

Dans le passé, les Canadiens pouvaient se payer le luxe de concéder une avance de deux buts avant la troisième période, quitte à revenir à la charge pour triompher ou au moins annuler.

Par contre, cette saison, leurs rivaux ont eu le meilleur sur les Canadiens dans les derniers engagements. Dans 10 matches, dont plusieurs contre l'Ouest, les Canadiens ont perdu une

partie sur six.

Le gérant d'affaires Len Heath a révélé que l'offre avait été faite avec le consentement du bureau de direction et que Crozier avait jusqu'à mercredi après-midi pour accepter ou rejeter cette offre.

Le gérant d'affaires Len Heath a révélé que l'offre avait été faite avec le consentement du bureau de direction et que Crozier avait jusqu'à mercredi après-midi pour accepter ou rejeter cette offre.

Le gérant d'affaires Len Heath a révélé que l'offre avait été faite avec le consentement du bureau de direction et que Crozier avait jusqu'à mercredi après-midi pour accepter ou rejeter cette offre.

Le gérant d'affaires Len Heath a révélé que l'offre avait été faite avec le consentement du bureau de direction et que Crozier avait jusqu'à mercredi après-midi pour accepter ou rejeter cette offre.

Le gérant d'affaires Len Heath a révélé que l'offre avait été faite avec le consentement du bureau de direction et que Crozier avait jusqu'à mercredi après-midi pour accepter ou rejeter cette offre.

Le gérant d'affaires Len Heath a révélé que l'offre avait été faite avec le consentement du bureau de direction et que Crozier avait jusqu'à mercredi après-midi pour accepter ou rejeter cette offre.

Le gérant d'affaires Len Heath a révélé que l'offre avait été faite avec le consentement du bureau de direction et que Crozier avait jusqu'à mercredi après-midi pour accepter ou rejeter cette offre.

Le gérant d'affaires Len Heath a révélé que l'offre avait été faite avec le consentement du bureau de direction et que Crozier avait jusqu'à mercredi après-midi pour accepter ou rejeter cette offre.

Le gérant d'affaires Len Heath a révélé que l'offre avait été faite avec le consentement du bureau de direction et que Crozier avait jusqu'à mercredi après-midi pour accepter ou rejeter cette offre.

Le gérant d'affaires Len Heath a révélé que l'offre avait été faite avec le consentement du bureau de direction et que Crozier avait jusqu'à mercredi après-midi pour accepter ou rejeter cette offre.

Le gérant d'affaires Len Heath a révélé que l'offre avait été faite avec le consentement du bureau de direction et que Crozier avait jusqu'à mercredi après-midi pour accepter ou rejeter cette offre.

Le gérant d'affaires Len Heath a révélé que l'offre avait été faite avec le consentement du bureau de direction et que Crozier avait jusqu'à mercredi après-midi pour accepter ou rejeter cette offre.

Le gérant d'affaires Len Heath a révélé que l'offre avait été faite avec le consentement du bureau de direction et que Crozier avait jusqu'à mercredi après-midi pour accepter ou rejeter cette offre.

Le gérant d'affaires Len Heath a révélé que l'offre avait été faite avec le consentement du bureau de direction et que Crozier avait jusqu'à mercredi après-midi pour accepter ou rejeter cette offre.

Le gérant d'affaires Len Heath a révélé que l'offre avait été faite avec le consentement du bureau de direction et que Crozier avait jusqu'à mercredi après-midi pour accepter ou rejeter cette offre.

Le gérant d'affaires Len Heath a révélé que l'offre avait été faite avec le consentement du bureau de direction et que Crozier avait jusqu'à mercredi après-midi pour accepter ou rejeter cette offre.

Le gérant d'affaires Len Heath a révélé que l'offre avait été faite avec le consentement du bureau de direction et que Crozier avait jusqu'à mercredi après-midi pour accepter ou rejeter cette offre.

Le gérant d'affaires Len Heath a révélé que l'offre avait été faite avec le consentement du bureau de direction et que Crozier avait jusqu'à mercredi après-midi pour accepter ou rejeter cette offre.

Le gérant d'affaires Len Heath a révélé que l'offre avait été faite avec le consentement du bureau de direction et que Crozier avait jusqu'à mercredi après-midi pour accepter ou rejeter cette offre.

Le gérant d'affaires Len Heath a révélé que l'offre avait été faite avec le consentement du bureau de direction et que Crozier avait jusqu'à mercredi après-midi pour accepter ou rejeter cette offre.

Le gérant d'affaires Len Heath a révélé que l'offre avait été faite avec le consentement du bureau de direction et que Crozier avait jusqu'à mercredi après-midi pour accepter ou rejeter cette offre.

Le gérant d'affaires Len Heath a révélé que l'offre avait été faite avec le consentement du bureau de direction et que Crozier avait jusqu'à mercredi après-midi pour accepter ou rejeter cette offre.

Le gérant d'affaires Len Heath a révélé que l'offre avait été faite avec le consentement du bureau de direction et que Crozier avait jusqu'à mercredi après-midi pour accepter ou rejeter cette offre.

Le gérant d'affaires Len Heath a révélé que l'offre avait été faite avec le consentement du bureau de direction et que Crozier avait jusqu'à mercredi après-midi pour accepter ou rejeter cette offre.

Le gérant d'affaires Len Heath a révélé que l'offre avait été faite avec le consentement du bureau de direction et que Crozier avait jusqu'à mercredi après-midi pour accepter ou rejeter cette offre.

Le gérant d'affaires Len Heath a révélé que l'offre avait été faite avec le consentement du bureau de direction et que Crozier avait jusqu'à mercredi après-midi pour accepter ou rejeter cette offre.

Le gérant d'affaires Len Heath a révélé que l'offre avait été faite avec le consentement du bureau de direction et que Crozier avait jusqu'à mercredi après-midi pour accepter ou rejeter cette offre.

Le gérant d'affaires Len Heath a révélé que l'offre avait été faite avec le consentement du bureau de direction et que Crozier avait jusqu'à mercredi après-midi pour accepter ou rejeter cette offre.

Le gérant d'affaires Len Heath a révélé que l'offre avait été faite avec le consentement du bureau de direction et que Crozier avait jusqu'à mercredi après-midi pour accepter ou rejeter cette offre.

Le gérant d'affaires Len Heath a révélé que l'offre avait été faite avec le consentement du bureau de direction et que Crozier avait jusqu'à mercredi après-midi pour accepter ou rejeter cette offre.

Le gérant d'affaires Len Heath a révélé que l'offre avait été faite avec le consentement du bureau de direction et que Crozier avait jusqu'à mercredi après-midi pour accepter ou rejeter cette offre.

Le gérant d'affaires Len Heath a révélé que l'offre avait été faite avec le consentement du bureau de direction et que Crozier avait jusqu'à mercredi après-midi pour accepter ou rejeter cette offre.

Le gérant d'affaires Len Heath a révélé que l'offre avait été faite avec le consentement du bureau de direction et que Crozier avait jusqu'à mercredi après-midi pour accepter ou rejeter cette offre.

Le gérant d'affaires Len Heath a révélé que l'offre avait été faite avec le consentement du bureau de direction et que Crozier avait jusqu'à mercredi après-midi pour accepter ou rejeter cette offre.

Le gérant d'affaires Len Heath a révélé que l'offre avait été faite avec le consentement du bureau de direction et que Crozier avait jusqu'à mercredi après-midi pour accepter ou rejeter cette offre.

Le gérant d'affaires Len Heath a révélé que l'offre avait été faite avec le consentement du bureau de direction et que Crozier avait jusqu'à mercredi après-midi pour accepter ou rejeter cette offre.

Le gérant d'affaires Len Heath a révélé que l'offre avait été faite avec le consentement du bureau de direction et que Crozier avait jusqu'à mercredi après-midi pour accepter ou rejeter cette offre.

Le gérant d'affaires Len Heath a révélé que l'offre avait été faite avec le consentement du bureau de direction et que Crozier avait jusqu'à mercredi après-midi pour accepter ou rejeter cette offre.

Le gérant d'affaires Len Heath a révélé que l'offre avait été faite avec le consentement du bureau de direction et que Crozier avait jusqu'à mercredi après-midi pour accepter ou rejeter cette offre.

Le gérant d'affaires Len Heath a révélé que l'offre avait été faite avec le consentement du bureau de direction et que Crozier avait jusqu'à mercredi après-midi pour accepter ou rejeter cette offre.

Le gérant d'affaires Len Heath a révélé que l'offre avait été faite avec le consentement du bureau de direction et que Crozier avait jusqu'à mercredi après-midi pour accepter ou rejeter cette offre.

Le gérant d'affaires Len Heath a révélé que l'offre avait été faite avec le consentement du bureau de direction et que Crozier avait jusqu'à mercredi après-midi pour accepter ou rejeter cette offre.

Le gérant d'affaires Len Heath a révélé que l'offre avait été faite avec le consentement du bureau de direction et que Crozier avait jusqu'à mercredi après-midi pour accepter ou rejeter cette offre.

Le gérant d'affaires Len Heath a révélé que l'offre avait été faite avec le consentement du bureau de direction et que Crozier avait jusqu'à mercredi après-midi pour accepter ou rejeter cette offre.

Le gérant d'affaires Len Heath a révélé que l'offre avait été faite avec le consentement du bureau de direction et que Crozier avait jusqu'à mercredi après-midi pour accepter ou rejeter cette offre.

Le gérant d'affaires Len Heath a révélé que l'offre avait été faite avec le consentement du bureau de direction et que Crozier avait jusqu'à mercredi après-midi pour accepter ou rejeter cette offre.

Le gérant d'affaires Len Heath a révélé que l'offre avait été faite avec le consentement du bureau de direction et que Crozier avait jusqu'à mercredi après-midi pour accepter ou rejeter cette offre.

Le gérant d'affaires Len Heath a révélé que l'offre avait été faite avec le consentement du bureau de direction et que Crozier avait jusqu'à mercredi après-midi pour accepter ou rejeter cette offre.

Le gérant d'affaires Len Heath a révélé que l'offre avait été faite avec le consentement du bureau de direction et que Crozier avait jusqu'à mercredi après-midi pour accepter ou rejeter cette offre.

Le gérant d'affaires Len Heath a révélé que l'offre avait été faite avec le consentement du bureau de direction et que Crozier avait jusqu'à mercredi après-midi pour accepter ou rejeter cette offre.

Le gérant d'affaires Len Heath a révélé que l'offre avait été faite avec le consentement du bureau de direction et que Crozier avait jusqu'à mercredi après-midi pour accepter ou rejeter cette offre.

Le gérant d'affaires Len Heath a révélé que l'offre avait été faite avec le consentement du bureau de direction et que Crozier avait jusqu'à mercredi après-midi pour accepter ou rejeter cette offre.

Le gérant d'affaires Len Heath a révélé que l'offre avait été faite avec le consentement du bureau de direction et que Crozier avait jusqu'à mercredi après-midi pour accepter ou rejeter cette offre.

Le gérant d'affaires Len Heath a révélé que l'offre avait été faite avec le consentement du bureau de direction et que Crozier avait jusqu'à mercredi après-midi pour accepter ou rejeter cette offre.

Le gérant d'affaires Len Heath a révélé que l'offre avait été faite avec le consentement du bureau de direction et que Crozier avait jusqu'à mercredi après-midi pour accepter ou rejeter cette offre.

Le gérant d'affaires Len Heath a révélé que l'offre avait été faite avec le consentement du bureau de direction et que Crozier avait jusqu'à mercredi après-midi pour accepter ou rejeter cette offre.

Le gérant d'affaires Len Heath a révélé que l'offre avait été faite avec le consentement du bureau de direction et que Crozier avait jusqu'à mercredi après-midi pour accepter ou rejeter cette offre.

Le gérant d'affaires Len Heath a révélé que l'offre avait été faite avec le consentement du bureau de direction et que Crozier avait jusqu'à mercredi après-midi pour accepter ou rejeter cette offre.

Le gérant d'affaires Len Heath a révélé que l'offre avait été faite avec le consentement du bureau de direction et que Crozier avait jusqu'à mercredi après-midi pour accepter ou rejeter cette offre.

Le gérant d'affaires Len Heath a révélé que l'offre avait été faite avec le consentement du bureau de direction et que Crozier avait jusqu'à mercredi après-midi pour accepter ou rejeter cette offre.

Le gérant d'affaires Len Heath a révélé que l'offre avait été faite avec le consentement du bureau de direction et que Crozier avait jusqu'à mercredi après-midi pour accepter ou rejeter cette offre.

Le gérant d'affaires Len Heath a révélé que l'offre avait été faite avec le consentement du bureau de direction et que Crozier avait jusqu'à mercredi après-midi pour accepter ou rejeter cette offre.

Le gérant d'affaires Len Heath a révélé que l'offre avait été faite avec le consentement du bureau de direction et que Crozier avait jusqu'à mercredi après-midi pour accepter ou rejeter cette offre.

Le gérant d'affaires Len Heath a révélé que l'offre avait été faite avec le consentement du bureau de direction et que Crozier avait jusqu'à mercredi après-midi pour accepter ou rejeter cette offre.

Le gérant d'affaires Len Heath a révélé que l'offre avait été faite avec le consentement du bureau de direction et que Crozier avait jusqu'à mercredi après-midi pour accepter ou rejeter cette offre.

Le gérant d'affaires Len Heath a révélé que l'offre avait été faite avec le consentement du bureau de direction et que Crozier avait jusqu'à mercredi après-midi pour accepter ou rejeter cette offre.

Le gérant d'affaires Len Heath a révélé que l'offre avait été faite avec le consentement du bureau de direction et que Crozier avait jusqu'à mercredi après-midi pour accepter ou rejeter cette offre.



● Marcel Pelletier prendra-t-il sa relève ?

Joe Crozier
fera-t-il aussi
volte-face ?

Broda n'est plus
digne de son poste

(De notre envoyé JEAN POULIOT)

HERSHEY (P.A.) — La coupe a débordé. Les joueurs des As ont perdu le peu de confiance qui leur restait en leur pilote Turk Broda et il est à souhaiter que la haute direction des Flyers sera à Hershey ce soir pour réaliser tout le critique de la situation et agir de façon à restaurer le leadership qui seul peut mener à une place dans les séries Calder.

Broda ou beau dire après le match à Providence qu'on ne gagnait pas de joutes quand on ne comptait pas, personne ne l'a pris au sérieux. Tous savaient que le match était perdu depuis la seconde où Wilf Brossart a mis pied sur la glace sans avoir été inscrit dans l'alignement. Cet oubli du pilote n'est pas une malchance; ce n'est que la conséquence logique du manque d'organisation, de l'a-peu-près et des décisions de dernière seconde qui ont marqué les voyages toute l'année durant.

Moment idéal
Après le match de ce soir, les As auront une semaine d'exhibitions avant d'entreprendre le dernier huitième de la saison. Ce serait le moment idéal pour permettre à un nouveau pilote de s'acclimater à l'équipe.

Si Marcel Pelletier peut cumuler les fonctions de dépisteur des Flyers et de pilote des As, tant mieux. Sinon, qu'on en profite pour essayer immédiatement l'instructeur de l'an prochain qui, selon des sources bien renseignées est déjà libre, puisqu'il s'agit de Paul Larivière. C'est dans le dernier huitième que se gagnent bien des courses et personne ne me fera croire que les As sont plus faibles que les Reds de Providence.

C'est le moment pour les Flyers de montrer qu'ils ont à cœur l'avenir des As à Québec.

Jeux de l'Arctique
L'Alaska ont écrasé celles des T.N.O. 53-26 chez les filles.

Le cross-country a toutes les fois la vedette hier alors que le jeune David Cook, des T.N.O. Mary Frost et ses cousines Shirley et Glenna Frost, également des T.N.O., qui ont tous participé aux derniers championnats nationaux juniors, sont les favoris.

Plus de 700 athlètes des T.N.O., Yukon et Alaska, ayant demeuré au moins six mois au-dessus du 60e parallèle, participent à ces premiers Jeux de l'Arctique qui prendront fin vendredi.

Le recteur, Mgr Louis-Albert Vachon, annonce la nomination de M. Gaston Marcotte au poste de directeur du Centre d'éducation physique actuelle-ment en construction à l'Université Laval.

Natif de Chelmsford, Ontario, M. Marcotte a fait ses études supérieures à l'Université d'Ottawa où il obtint en 1959 un baccalauréat ès arts avec mention en éducation physique. Il obtenait en 1960, alors boursier de l'Université d'Illinois, une maîtrise ès sciences avec spécialisation en éducation physique. De 1964 à 1967, M. Marcotte devait poursuivre des études supérieures à l'Université du Michigan.

Le nouveau directeur possède une vaste expérience dans la pratique des sports, dans l'organisation sportive et dans l'éducation physique. Comme étudiant, il participa activement aux sports intercollegiaux et fut en particulier membre des clubs de hockey "Windsor Spitfires" (Ligue Junior "A" de l'Ontario) et "Reds de Trois-Rivières" (Ligue Junior "A" du Québec).

En 1959, alors président des étudiants en éducation physique à l'Université d'Ottawa, M. Marcotte obtenait la médaille Lucien Beaudoin pour excellence en éducation physique.

Chargé de cours à l'Institut d'éducation physique de l'Université d'Ottawa de 1960 à 1963, il fut entraîneur de l'équipe interuniversitaire d'athlétisme, de l'équipe interuniversitaire de hockey et directeur des cours à l'École de formation de l'Association canadienne du hockey amateur (section francophone).

En 1963, M. Marcotte devenait professeur adjoint au département d'éducation physique de l'Université de Montréal; deux ans plus tard, à titre de boursier de l'Université de Montréal et du Conseil national de la santé et du sport amateur, il obtenait un "Teaching Fellowship" de l'Université du Michigan. Il devenait à cette même période fondateur et premier président de l'Association des instructeurs de hockey.

En 1965, alors conseiller technique auprès du Comité d'études sur le hockey formé par le Conseil national de la santé et du sport amateur, M. Marcotte recevait une bourse spéciale pour étudier le hockey en Tchécoslovaquie, en France et en Suède. Depuis 1967, il enseigne au département d'éducation physique de l'Université de Montréal, assume la présidence de l'Association canadienne des instructeurs de hockey et de la Fédération du hockey amateur du Québec, et agit comme conseiller technique de l'Association du hockey mineur du Québec.

M. Marcotte était nommé récemment premier président de la Confédération des sports du Québec. Le Haut-Commissariat à la Jeunesse, aux loisirs et aux sports, la nommé membre du comité d'action chargé d'établir l'orientation d'une éventuelle politique gouvernementale en matière de jeunesse, de loisirs et de sports. Il est l'auteur de quelque 18 publications.

Le recteur, Mgr Louis-Albert Vachon, annonce la nomination de M. Gaston Marcotte au poste de directeur du Centre d'éducation physique actuelle-ment en construction à l'Université Laval.

Natif de Chelmsford, Ontario, M. Marcotte a fait ses études supérieures à l'Université d'Ottawa où il obtint en 1959 un baccalauréat ès arts avec mention en éducation physique. Il obtenait en 1960, alors boursier de l'Université d'Illinois, une maîtrise ès sciences avec spécialisation en éducation physique. De 1964 à 1967, M. Marcotte devait poursuivre des études supérieures à l'Université du Michigan.

Le nouveau directeur possède une vaste expérience dans la pratique des sports, dans l'organisation sportive et dans l'éducation physique. Comme étudiant, il participa activement aux sports intercollegiaux et fut en particulier membre des clubs de hockey "Windsor Spitfires" (Ligue Junior "A" de l'Ontario) et "Reds de Trois-Rivières" (Ligue Junior "A" du Québec).

En 1959, alors président des étudiants en éducation physique à l'Université d'Ottawa, M. Marcotte obtenait la médaille Lucien Beaudoin pour excellence en éducation physique.

Chargé de cours à l'Institut d'éducation physique de l'Université d'Ottawa de 1960 à 1963, il fut entraîneur de l'équipe interuniversitaire d'athlétisme, de l'équipe interuniversitaire de hockey et directeur des cours à l'École de formation de l'Association canadienne du hockey amateur (section francophone).

En 1963, M. Marcotte devenait professeur adjoint au département d'éducation physique de l'Université de Montréal; deux ans plus tard, à titre de boursier de l'Université de Montréal et du Conseil national de la santé et du sport amateur, il obtenait un "Teaching Fellowship" de l'Université du Michigan. Il devenait à cette même période fondateur et premier président de l'Association des instructeurs de hockey.



HIER

Ligue Junior A du Québec
(Semi-finale 4 de 7)
Verdun 1, St-Jérôme 5
(St-Jérôme mène 3-0)

Détail Junior A Ontario
Quart-de-finale 4 de 7
Ottawa 1, Montréal 7
(Montréal en avant 1-0)
Peterborough 1, London 3
(Peterborough en avant 1-0)
Kitchener 5, St-Catharines 6
(St-Catharines en avant 1-0)

Match de qualification
Oshawa 5, Hamilton 4
Oshawa se mérite une place dans les éliminatoires

AUJOURD'HUI

Ligue Américaine
Québec à Hershey

Ligue Nationale
New York à Montréal
Detroit à Toronto
Boston à Chicago
Pittsburgh à Oakland
St-Louis à Minnesota

LES CLASSEMENTS

LIGUE AMERICAINE

Division de l'Est

	PJ	G	P	N	Pp	Pt	Pts
Montréal	60	38	11	11	274	155	87
Spring	59	29	25	5	227	237	63
Québec	62	24	32	6	189	226	54
Providence	60	20	29	11	184	218	51

Division de l'Ouest

	PJ	G	P	N	Pp	Pt	Pts
Buffalo	63	36	13	14	239	159	85
Baltimore	58	21	23	13	185	199	55
Hershey	60	21	28	11	204	215	53
Rochester	62	26	19	13	178	209	44
Cleveland	61	14	33	14	175	231	42

LIGUE NATIONALE

Division de l'Est

	PJ	G	P	N	Pp	Pt	Pts
Boston	64	35	14	15	239	186	85
New York	64	34	16	14	212	149	82
Chicago	63	26	23	13	185	199	55
Pittsburgh	63	16	33	13	131	126	44
Montréal	63	31	19	13	199	162	78
Toronto	63	26	28	11	196	203	63

Division de l'Ouest

	PJ	G	P	N	Pp	Pt	Pts
St-Louis	63	31	23	9	184	150	71
Pittsburgh	63	23	30	10	153	196	56
Philadelphia	64	23	26	15	178	209	44
Minnesota	62	12	30	20	178	209	44
Oakland	64	17	37	10	140	212	44
L. Angeles	64	10	40	14	141	248	30

LIGUE JUNIOR B DE L'EST

Castors	15	6	6	3	65	89	15
Aigles	15	5	8	2	85	87	12
Bulldogs	15	4	9	2	81	96	10

Gene Mauch a prédit un brillant avenir à McGinn

Par W. R. WHEATLEY

WEST PALM BEACH, Floride (P.C.) — Dan McGinn, lanceur de relève avec les Expos de Montréal, a prévu le baseball au football "sans prétexte que la carrière d'un joueur de baseball n'est plus longue".

Waskowski pense connaître une meilleure saison en 70

WEST PALM BEACH, Floride (P.C.) — Le lanceur Gary Waskowski, acquis par les Expos de Montréal, a prévu le baseball au football "sans prétexte que la carrière d'un joueur de baseball n'est plus longue".



Edith Gagnon de Charlesbourg est passée la seule de toutes les catégories des 200 patineurs et plus à ne pas connaître la défaite au Grand Prix Régional Optimiste de patinage de vitesse.

Dimanche dernier, lors de la 41ème et dernière étape disputée à l'Aréna de Ste-Foy, la patineuse-vedette a couvert allégrement un 400 mètres en 47 secondes. Par après, elle abaisa son propre record au 800 mètres en 1 minute 40 secondes et 1-10. Edith Gagnon termina finalement l'épreuve du demi-fond le 1.500 mètres en 3 minutes 9 secondes.

Au fait Maurice Gagné qui a remporté trois courses sur trois n'a jamais été aussi rapide. Il suffit de consulter les résultats obtenus: 40,8 secondes au 400 mètres; 1 minute 25 secondes au 800 mètres; 2 minutes 42 secondes et 6-10 au 1.500 mètres. Le champion Québécois était suivi aux places d'honneur par Yvan Pouliot qui a obtenu une 21ème place et deux 31ème places, de Pierre Gagné; deux 21ème places ainsi que Peter Major; une 31ème place.

Dans la catégorie intermédiaire un nouveau gagnant est apparu. Reynald Busque est soudainement sorti de l'anonymat du peloton pour enlever avec brio la victoire du 400 mètres après un coude-à-coude joué en présence des Michel Tremblay, Marc Blouin, Guy Houde et Luc Martin ce dernier devant fléchir (deux) pour la première fois depuis le mois de novembre.

Alain Sébire chez les juniors et Gilles Bernad chez les juniors se sont avérés dimanche de nouveaux leaders et d'excellents finisseurs à l'instar de Jean Bouchard qui vient de disputer la dernière étape du classement général du Grand Prix Régional Optimiste.

Un cheval gagne et... disparaît

TORONTO (P.C.) — L'entraîneur Don Pierce a remporté une bourse à la piste de Greenwood, lundi soir, mais il a perdu un cheval.

Selon un rapport de police, pendant que Pierre conduisait Ranger Tom à la victoire dans la dernière course au programme, des voleurs ont fait monter Frad Edith, une des ses juments ambeuses, dans une remorque et ont pris la fuite.

Tennis

CARACAS, (AFP) — 15ème tournoi international de tennis pour la coupe "Club Altamira". Simples messieurs: Thomas Koch (Brésil) bat Jun Kukki (Japon) par 6-2, 6-2. Zelikano Franulovic (Yougoslavie) bat Amable Plaza (Vénézuéla) par 6-1, 6-0.

Simples dames: Mary Ann Eisel-Curtis (Etats-Unis) bat Ilse Bading (All.) par 6-3, 6-1. Pamela Teeguarden (Etats-Unis) bat Lenka Kodesova (Tchécoslovaquie) par 6-2, 6-2. Ada Bakker (Pays Bas) bat Sally Holdsworth (GB) par 7-5, 6-3. Vlasta Vopickova (Tchécoslovaquie) bat Judith Szorenyi (Hong.) par 6-3, 6-3. Christiane Spinoza (FR) bat Kerry Harris (Aust.) par 7-5, 6-1. Betty Ann Grubb (E.U.) bat Robin Laid (GB) par 6-3, 6-6, 6-3. Alena Palmova (Tchécoslovaquie) bat Eva Lundquist (Suède) par 6-2, 6-3.

Coupe Davis

SEOUL, Corée du Sud (PA) — La Corée du Sud a averti l'Australie samedi qu'elle ne pourrait pas participer à la première ronde de la Zone de l'Est de la Coupe Davis fixée du 20 au 22 mars par les Australiens.

Le gérant Gene Mauch est certes enchanté de cette décision, car il a déclaré récemment que McGinn avait toutes les qualités pour devenir un des meilleurs lanceurs de relève dans la ligue Nationale de baseball.

Waskowski, qui devrait être utilisé comme débuteur et lanceur de relève cette saison, est demeuré pendant sept saisons dans les mineurs avant de passer sous la grande tente en 1967.

A son arrivée à Montréal l'an dernier, le grand lanceur a bien fait pendant quelques matches, puis rien n'a fonctionné. Il a terminé avec une fiche de 3-7, commençant 14 de ses 30 matches, mais ne comptant que trois victoires.

"Après un bon début, il semble que je ne pourrais plus gagner même si certains matches ont été serrés. Je suis certain de connaître une meilleure saison cette année".

Après une fiche de 18-11 avec Toronto dans la Ligue Internationale en 1966, Waskowski a passé une partie de la saison suivante avec les Red Sox de Boston avant de retourner à Toronto. Il est demeuré avec les Red Sox pendant toute la saison 1968, présentant une fiche de 4-7, puis a été échangé aux Cards de St-Louis.

Heureux à Montréal

A Boston, le grand lanceur de 6'4" a joué sous la direction

de Dick Williams, maintenant instructeur des Expos au 3e but.

Il a été obtenu du St-Louis en retour de Jim Muecat Grant.

"J'ai été lanceur débutant à quelques reprises à Boston, mais on m'a envoyé dans l'enclos des lanceurs de relève lorsque j'ai ressenti des douleurs à l'épaule".

Lors de son séjour à St-Louis Waskowski a entendu parler de changements au sein du club, surtout chez les joueurs qui ne jouaient pas régulièrement.

"J'ai pensé alors que je rejoindrais les rangs des Padres de San Diego, que je préférerais alors, mais j'ai abouti à Montréal et j'en suis heureux".

Originaire de Meriden, Conn., le grand lanceur de 195 livres demeure à Longford, Mass., pendant la saison morte.

Diplômé de l'Université du Connecticut, Waskowski se spécialise dans le placement de revenus et l'établissement de plans d'assurance-vie pour les grosses compagnies, travail qu'il désire poursuivre à la fin de sa carrière de joueur de baseball.

L'acquittement de Wayne Maki reste en suspens

TORONTO (P.C.) — Le procureur général Arthur Wishart a déclaré, mardi, qu'il remettrait en cause sa décision de ne pas intenter de poursuites contre Wayne Maki, à cause du délai au procès de son bellégant, Ted Green.

On sait que Maki a été acquitté, jeudi dernier, des accusations d'assaut pouvant causer des blessures corporelles qui pesaient sur lui, après avoir plaidé qu'il avait agi en défense dans la bagarre qui devait causer de graves blessures à son adversaire, Ted Green.

La Couronne, a fait remarquer le Procureur général, avait décidé de ne prendre aucune initiative avant la fin des deux procès, pour ne pas porter préjudice à l'un des intéressés.

Depuis que la cour d'Ottawa a décidé de remettre le procès de Green au 7 avril, M. Wishart a fait savoir, au cours d'une interview, qu'il "pourrait avoir à reconsidérer sa décision, à la lumière de la remise du procès de Green". Toutefois, a-t-il ajouté, aucune décision d'aller en appel n'a encore été prise.

Coquetel sportif

TAMPA, Floride (P.A.) — Une assemblée spéciale de la ligue Américaine de baseball, convoquée dans le but d'étudier la licence de Seattle, a pris fin d'une façon soudaine hier. Le président Joe Cronin a prétexté l'absence du principal propriétaire du Seattle, Bill Dales, tandis que celui-ci, hospitalisé et représenté par le président du club, qualifié d'excuse le prétexte invoqué par Cronin.

FENSAOLA, Floride (P.A.) — Gary Player, originaire de l'Afrique du Sud qui pratique une politique apartheid, a offert hier de disputer des matches de golf hors-concours à des Noirs américains et de verser les recettes au fonds du United Negro College. Il venait ainsi appuyer la vénération antérieure voulant que "les sports devraient être au-dessus des politiques".

NEW YORK (P.A.) — La vente des Jets de New York à un syndicat qui incluerait Alvin Karpman, ex-pilote des Giants de New York, n'étant plus que de la ligue Nationale de football à Hawaii lundi.

McGinn a perfectionné son jeu de lanceur, son élan et son contrôle de la balle, et a été nommé meilleur lanceur de la ligue Nationale de baseball.

McGinn est strictement un lanceur de relève, ayant pris part à 74 matches la saison dernière, soit 132 1/2 manches, pour une fiche de 7-10, y compris 112 retraits au bâton et une moyenne de 3.94 points alloués.

Il aime tellement lancer en relève qu'il est prêt à lancer dans chaque match cette saison.

Quant à ses prouesses au bâton, McGinn aime rappeler son unique circuit de la saison, lors de la victoire des Expos aux dépens des Mets de New York à leur premier match. Il a également fait gagner un autre match avec un simple contre St-Louis.

CARRIÈRE

McGinn a été repêché des Reds de Cincinnati lors de l'expansion, après avoir commencé sa carrière avec Knoxville, Tenn., en 1966. Il a rejoint les Reds vers la fin de la saison 1968, participant à 14 matches et affichant un bilan de 0-1.

Originaire d'Omaha, McGinn a établi ses penes à Montréal, où il est agent de relations extérieures pour une brasserie locale.

McGinn a comparé la température de Montréal à celle d'Omaha "excepté en plus froid". Il est demeuré en bonne condition physique en jouant au basketball cet hiver.

McGinn jouissait d'une bourse d'études à l'Université Notre-Dame de South Bend, Indiana, où il était flâneur et joueur de football, et Mike Waskowski, des Argos de Toronto, étaient ses coéquipiers.

Frank Howard, le joueur le mieux payé de l'Américaine

Par la PRESSE ASSOCIÉE

Le gros Frank Howard, qui a gagné 48 circuits et produit 111 points la saison dernière, a accepté hier les conditions des Senators de Washington. "Soit le salaire le plus élevé dans la ligue Américaine", qui serait environ \$125,000.

Les Senators ont célébré l'occasion en remportant leur 4e match hors-concours, un gain de 6-4 aux dépens des Yankees de New York, alors que Bernie Allen a couronné un retour de trois points avec un simple après deux retraits.

Les Expos de Montréal ont encaissé un dur échec de 9-1 aux mains des Orioles de Baltimore, dont Dave Johnson et Ellie Hendricks ont dirigé l'offensive de 13 coups sûrs avec un circuit chacun.

Les Angels de la Californie ont mis fin à la série de quatre victoires des Giants de San Francisco en les blanchissant 10-0 grâce à une poussée de sept coups sûrs et quatre points au cours des quatre premières manches.

De même, les Mets de New York ont mis fin à la série de trois victoires des Tigers de Detroit en l'emportant 5-4 grâce à un double de deux points par Duffy Dyer. Willie Horton a bouclé le circuit pour les Tigers.

Lou Brock et Carl Taylor ont compté deux points chacun à la suite d'autant de coups sûrs en conduisant les Cards de St-Louis à un gain de 5-1 aux dépens des Dodgers de Los Angeles.

AUTRES MATCHES

Le receveur-recrue points Bobb a produit deux points avec un circuit dans la 6e manche en procurant un gain de 4-3 aux Cubs de Chicago sur les Padres de San Diego. Billy Williams a également bouclé le circuit pour les Cubs.

Grâce à une poussée de six points dans la 6e manche, les Expos de Montréal ont remporté leur 11e victoire sur les Tigers de Detroit.

Eddy Creatchman le souleveur de foudres et l'homme qui est probablement le plus détesté dans la ligue Américaine, ne compte pas moins admirer par les amateurs de lutte. C'est au cours d'une finale limitée à deux de trois à finir, que Bail-larçon et Rougeau devront utiliser tous leurs atouts afin de venir à bout de leurs ennemis: Dubois, Castillo et Creatchman.

La semaine dernière, Creatchman s'est permis de mettre fin au combat en assénant un coup de chaîne sur la tête de Rougeau, et cette semaine, Antonio a déclaré que dès le début des hostilités, il se fauflera parmi le groupe dans l'arène, qu'il étranglera avec sa force herculéenne et finira par le tuer.

Cette finale pourrait bien régler bien des comptes et anéantir les objectifs de ce groupe de lutteurs très osés et qui ne cessent de pousser les choses au-delà du normal, ce qui parfois frise l'énorme. Le promoteur Allen Mitchell s'est permis de louer une plainte par écrit à qui de droit pour que ces lutteurs comprennent qu'ils ne sont pas seuls dans l'Amérique du Nord, et qu'ils ne peuvent pas se permettre de se laisser aller à de telles excentricités.

Cinq autres rencontres compléteront cette carte de choix et parmi les lutteurs en lice, trois figures nouvelles feront leur apparition. Ces nouveaux venus sont des athlètes de taille et ils peuvent faire passer leurs coups à l'extérieur des limites.

Quoi qu'il en dise ici et là, les amateurs ne devraient pas manquer d'être présents sur les lieux pour cette circonstance, car ils seront servis à souhait et pourront se réjouir d'avoir passé une soirée à leur goût. Pour ceux et celles qui désirent de bons sièges, ils pourront le faire en s'adressant par téléphone au numéro 329-0524.



Le gérant Gene Mauch en conversation avec quelques lanceurs dont Bill Stoneham (26), Don Shaw (28), Mike Wegener (24), Carroll Sembera (28), Joe Sparma (21) et Jack Lamabe.

LA TÉLÉVISION

A QUEBEC

3 WCAX-TV BURLINGTON	4 CFQM-TV QUEBEC	5 CKMI-TV QUEBEC
7 SHERLT-TV SHERBROOKE	8 WMTV-TV MONTREAL	10 CFMT-TV MONTREAL
11 CBVT-TV QUEBEC	12 CFCF-TV MONTREAL	13 CKTM-TV TROIS RIVIERES

C'EST FRAIS C'EST FETILLANT ET AGREABLE AU GOUT

D'ÉPINETTE CANADIENNE

HORAIRE DES POSTES LOCAUX TRANSMIS PAR CABLE ET DES POSTES

Explications	11-Format 30	9.33 4-En matinée: "Ville conquise" (5) — E.-U. 1947. —	11-Plein Pouling (*)
La valeur humaine et chrétienne du film est indiquée après le titre du film. S'ajoute, quand il y a lieu, la convenance pour les jeunes: (E) enfants; (A) adolescents.	12-Gomer Pyle U.S.M.C. (*)	Drame d'A. Litvak, avec James Garner et Ann Sheridan. — Deux amis d'enfance, un boxeur et une danseuse, s'éprennent l'un de l'autre.	13-Plein Pouling (*)
1.15 1-Grandes Productions (5)	13-Hawaï 5-0 (*)	10.00 3-Lucy Show (*)	4-Banana Split (*)
1.16 2-Grandes Productions (5)	14-Grandes Productions (5)	3-Canadian School	5-Super Hero (*)
1.22 3-Grandes Productions (5)	15-Grandes Productions (5)	3-Television scolaire	7-La route des roddos
1.30 4-Grandes Productions (5)	16-Grandes Productions (5)	10-Bonheur du jour (*)	8-Gilligan's Island (*)
1.31 5-Grandes Productions (5)	17-Grandes Productions (5)	11-Television scolaire	9-Le 5 à 7 (*)
1.32 6-Grandes Productions (5)	18-Grandes Productions (5)	12-Magic Tom	11-Bidule et Tarmacadam
1.33 7-Grandes Productions (5)	19-Grandes Productions (5)	13-Télévision scolaire	13-Cinéma de 5 heures
1.34 8-Grandes Productions (5)	20-Grandes Productions (5)	12.36 2-Symphonie mécanique (*)	3-Have Gun, Will Travel
1.35 9-Grandes Productions (5)	21-Grandes Productions (5)	13-Symphonie mécanique (*)	4-Le 5 à 7 (*)
1.36 10-Grandes Productions (5)	22-Grandes Productions (5)	16.30 3-Beverly Hillsbillies (*)	5-Beverly Hillsbillies
1.37 11-Grandes Productions (5)	23-Grandes Productions (5)	5-Friendly Giant	8-330 Report
1.38 12-Grandes Productions (5)	24-Grandes Productions (5)	8-Mouvement	11-La Légende de Bas-de-Cuir
1.39 13-Grandes Productions (5)	25-Grandes Productions (5)	8-The Movie Game (*)	12-La Pierre Bertion Show (*)
1.40 14-Grandes Productions (5)	26-Grandes Productions (5)	10-Leçons de beauté (*)	3-World of Sports (*)
1.41 15-Grandes Productions (5)	27-Grandes Productions (5)	12-Hercules	5-Dateline
1.42 16-Grandes Productions (5)	28-Grandes Productions (5)	13-En mouvement	2-Troisième édition
1.43 17-Grandes Productions (5)	29-Grandes Productions (5)	10.45 5-Chef Helene	8-ABC Evening News (*)
1.44 18-Grandes Productions (5)	30-Grandes Productions (5)	12-Monsieur Surprise (*)	10-Studio 10 (*)
1.45 19-Grandes Productions (5)	31-Grandes Productions (5)	10-La pause café (*)	11-Télescope
1.46 20-Grandes Productions (5)	32-Grandes Productions (5)	11-Monsieur Surprise (*)	12-Pulse (*)
1.47 21-Grandes Productions (5)	33-Grandes Productions (5)	11-Monsieur Surprise (*)	6.15 3-Weatherwise (*)
1.48 22-Grandes Productions (5)	34-Grandes Productions (5)	11.00 3-Andy Griffith (*)	2-C'est mon opinion
1.49 23-Grandes Productions (5)	35-Grandes Productions (5)	4-Bonheur du jour (*)	2-Édition sportive
1.50 24-Grandes Productions (5)	36-Grandes Productions (5)	3-Mr. Press Up	6.25 3-Newsline (*)
1.51 25-Grandes Productions (5)	37-Grandes Productions (5)	7-La souris verte	4-Panoramade (*)
1.52 26-Grandes Productions (5)	38-Grandes Productions (5)	12-La souris verte	7-Manner
1.53 27-Grandes Productions (5)	39-Grandes Productions (5)	12.15 7-Théâtre de petits (*)	7-Chef oncle Bill (*)
1.54 28-Grandes Productions (5)	40-Grandes Productions (5)	6-En mouvement	8-Best The Clock (*)
1.55 29-Grandes Productions (5)	41-Grandes Productions (5)	6-En mouvement	11-Téléjournal
1.56 30-Grandes Productions (5)	42-Grandes Productions (5)	6-En mouvement	13-Sur la scène du monde
1.57 31-Grandes Productions (5)	43-Grandes Productions (5)	6-En mouvement	6.40 11-Nouvelles du sport
1.58 32-Grandes Productions (5)	44-Grandes Productions (5)	6-En mouvement	6.45 11-24 heures
1.59 33-Grandes Productions (5)	45-Grandes Productions (5)	6-En mouvement	7-CBS News (*)
1.60 34-Grandes Productions (5)	46-Grandes Productions (5)	6-En mouvement	4-Signe: Ti-Branc Richard (*)
1.61 35-Grandes Productions (5)	47-Grandes Productions (5)	6-En mouvement	7-Cherchez le magot
1.62 36-Grandes Productions (5)	48-Grandes Productions (5)	6-En mouvement	7-De la Toit The Truth (*)
1.63 37-Grandes Productions (5)	49-Grandes Productions (5)	6-En mouvement	10-Le 10 vous informe (*)
1.64 38-Grandes Productions (5)	50-Grandes Productions (5)	6-En mouvement	11-Format 30
1.65 39-Grandes Productions (5)	51-Grandes Productions (5)	6-En mouvement	2-Family Affair (*)
1.66 40-Grandes Productions (5)	52-Grandes Productions (5)	6-En mouvement	13-Cherchez le magot
1.67 41-Grandes Productions (5)	53-Grandes Productions (5)	6-En mouvement	7.50 10-Les commentaires de (*)
1.68 42-Grandes Productions (5)	54-Grandes Productions (5)	6-En mouvement	3.25 3-Family Affair (*)
1.69 43-Grandes Productions (5)	55-Grandes Productions (5)	6-En mouvement	4-Laurel et Hardy (*)
1.70 44-Grandes Productions (5)	56-Grandes Productions (5)	6-En mouvement	7-Bang bang (5-A) — France 1962
1.71 45-Grandes Productions (5)	57-Grandes Productions (5)	6-En mouvement	Comédie policière de S. Plot
1.72 46-Grandes Productions (5)	58-Grandes Productions (5)	6-En mouvement	7-Tau-Man, Show et Erik Hal-
1.73 47-Grandes Productions (5)	59-Grandes Productions (5)	6-En mouvement	sey. — Une jeune fille her-
1.74 48-Grandes Productions (5)	60-Grandes Productions (5)	6-En mouvement	rière d'une agence de détec-
1.75 49-Grandes Productions (5)	61-Grandes Productions (5)	6-En mouvement	tives. — Française.
1.76 50-Grandes Productions (5)	62-Grandes Productions (5)	6-En mouvement	5-Doris Day
1.77 51-Grandes Productions (5)	63-Grandes Productions (5)	6-En mouvement	7-Les grands films (*)
1.78 52-Grandes Productions (5)	64-Grandes Productions (5)	6-En mouvement	8-Pat Paulsen Half A Comedy
1.79 53-Grandes Productions (5)	65-Grandes Productions (5)	6-En mouvement	Hour
1.80 54-Grandes Productions (5)	66-Grandes Productions (5)	6-En mouvement	10-Cinéma Kraft (*)
1.81 55-Grandes Productions (5)	67-Grandes Productions (5)	6-En mouvement	11-Grandes productions: "Le car-
1.82 56-Grandes Productions (5)	68-Grandes Productions (5)	6-En mouvement	naval des deus" (4) — E.-U.
1.83 57-Grandes Productions (5)	69-Grandes Productions (5)	6-En mouvement	1956. — Drame social de
1.84 58-Grandes Productions (5)	70-Grandes Productions (5)	6-En mouvement	R. Brooks, avec Rock Hud-
1.85 59-Grandes Productions (5)	71-Grandes Productions (5)	6-En mouvement	son et Sidney Poitier.
1.86 60-Grandes Productions (5)	72-Grandes Productions (5)	6-En mouvement	L'autisme tourmente entre
1.87 61-Grandes Productions (5)	73-Grandes Productions (5)	6-En mouvement	un Blanc et un Noir dans
1.88 62-Grandes Productions (5)	74-Grandes Productions (5)	6-En mouvement	le cadre de la révolte des
1.89 63-Grandes Productions (5)	75-Grandes Productions (5)	6-En mouvement	13-This is Tom Jones (*)
1.90 64-Grandes Productions (5)	76-Grandes Productions (5)	6-En mouvement	13-Grandes films (*)
1.91 65-Grandes Productions (5)	77-Grandes Productions (5)	6-En mouvement	8.60 13-Jim Nabors
1.92 66-Grandes Productions (5)	78-Grandes Productions (5)	6-En mouvement	2-Bill Gashy Show (*)
1.93 67-Grandes Productions (5)	79-Grandes Productions (5)	6-En mouvement	8-That Girl (*)
1.94 68-Grandes Productions (5)	80-Grandes Productions (5)	6-En mouvement	8.30 5-Nature Of Things (*)
1.95 69-Grandes Productions (5)	81-Grandes Productions (5)	6-En mouvement	8-Bewitched
1.96 70-Grandes Productions (5)	82-Grandes Productions (5)	6-En mouvement	12-Dean Martin (*)
1.97 71-Grandes Productions (5)	83-Grandes Productions (5)	6-En mouvement	9.00 3-Thursday Night Movie (*)
1.98 72-Grandes Productions (5)	84-Grandes Productions (5)	6-En mouvement	5-Toute la nuit en parle (*)
1.99 73-Grandes Productions (5)	85-Grandes Productions (5)	6-En mouvement	4-Bonanza (*)
2.00 74-Grandes Productions (5)	86-Grandes Productions (5)	6-En mouvement	8-The Young Americans (*)
2.01 75-Grandes Productions (5)	87-Grandes Productions (5)	6-En mouvement	10-Elle et lui (*)
2.02 76-Grandes Productions (5)	88-Grandes Productions (5)	6-En mouvement	4-La grande au voleur (*)
2.03 77-Grandes Productions (5)	89-Grandes Productions (5)	6-En mouvement	2-Mission impossible (*)
2.04 78-Grandes Productions (5)	90-Grandes Productions (5)	6-En mouvement	10-Ca prend un voleur (*)
2.05 79-Grandes Productions (5)	91-Grandes Productions (5)	6-En mouvement	12-Le sel de la semaine
2.06 80-Grandes Productions (5)	92-Grandes Productions (5)	6-En mouvement	12-Mannix (*)
2.07 81-Grandes Productions (5)	93-Grandes Productions (5)	6-En mouvement	13-L'homme de fer
2.08 82-Grandes Productions (5)	94-Grandes Productions (5)	6-En mouvement	13-Thursday Night
2.09 83-Grandes Productions (5)	95-Grandes Productions (5)	6-En mouvement	8-Parr 1968
2.10 84-Grandes Productions (5)	96-Grandes Productions (5)	6-En mouvement	4-Panoramade (*)
2.11 85-Grandes Productions (5)	97-Grandes Productions (5)	6-En mouvement	7-Dossiers
2.12 86-Grandes Productions (5)	98-Grandes Productions (5)	6-En mouvement	10-Le 10 vous informe (*)
2.13 87-Grandes Productions (5)	99-Grandes Productions (5)	6-En mouvement	11-Dossiers
2.14 88-Grandes Productions (5)	100-Grandes Productions (5)	6-En mouvement	12-Diamond Life's (*)
2.15 89-Grandes Productions (5)		6-En mouvement	13-Dossiers
2.16 90-Grandes Productions (5)		6-En mouvement	11.00 3-Channel 8 Night Beat (*)
2.17 91-Grandes Productions (5)		6-En mouvement	4-Heure Exquise (*)
2.18 92-Grandes Productions (5)		6-En mouvement	1-Grandes Productions (5)
2.19 93-Grandes Productions (5)		6-En mouvement	1-Grandes Productions (5)
2.20 94-Grandes Productions (5)		6-En mouvement	1-Grandes Productions (5)
2.21 95-Grandes Productions (5)		6-En mouvement	1-Grandes Productions (5)
2.22 96-Grandes Productions (5)		6-En mouvement	1-Grandes Productions (5)
2.23 97-Grandes Productions (5)		6-En mouvement	1-Grandes Productions (5)
2.24 98-Grandes Productions (5)		6-En mouvement	1-Grandes Productions (5)
2.25 99-Grandes Productions (5)		6-En mouvement	1-Grandes Productions (5)
2.26 100-Grandes Productions (5)		6-En mouvement	1-Grandes Productions (5)

Si le fédéral maintient sa politique centralisatrice

Pas d'autre alternative que la séparation du Québec (Allard)

MONTREAL (PC) — Un troisième ministre québécois a fait allusion à la séparation du Québec si le gouvernement fédéral maintient sa politique de "centralisation".

Le ministre provincial des Richesses naturelles, M. Paul Allard, qui s'est rendu à Montréal, hier, pour porter la parole devant un groupe de militants unionistes lors d'un dîner offert au Club Renaissance, a déclaré aux journalistes que le gouver-

nement provincial considère toujours le séparatisme comme une mesure ultime.

"Je ne considère pas le séparatisme comme l'alternative idéale, a-t-il dit, mais nous devrions quand même étudier cette possibilité lorsque tous les autres moyens seront épuisés".

Le ministre des Finances, M. Mario Beaulieu, et le ministre des Affaires intergouvernementales, M. Marcel Masse, ont déjà tenu des propos semblables.

Alors qu'on lui demandait de commenter la déclaration faite par M. Beaulieu, voulant que le Québec se sépare d'ici 1974, M. Allard a rétorqué que, pour lui, les dates précises n'ont aucune importance.

EGALITE

L'option du séparatisme sera étudiée lorsqu'il aura été prouvé qu'il est impossible d'obtenir l'égalité au sein de la Confédération.

M. Allard a accusé le gouvernement fédéral de barrer la route, "non pas au gouvernement du Québec, mais au gouvernement de l'Union nationale pour favoriser le camp libéral de Robert Bourassa. Mais il est probable que cette politique favorisera davantage René Lévesque que M. Bourassa", a-t-il souligné.

Il a cité comme exemples des tendances "centralisatrices" du fédéral les récents affrontements au sujet des ressources d'eau, du contrôle de la pollution et des droits miniers sous-marins au large des côtes canadiennes.

Le ministre des Richesses naturelles a ajouté que l'option séparatiste sera étudiée à fond lors d'un congrès de trois jours que l'UN tiendra le mois prochain.

La politique qui sera choisie à ce congrès et qui guidera l'Union nationale au cours des cinq prochaines années "dépendra probablement de la façon dont se comporteront les politiciens

Au procès des dix étudiants antillais à Montréal Aucun verdict après une journée de délibération

MONTREAL (PC) — Aucun verdict n'a été rendu mardi, après une journée de délibération sur une des cinq accusations de conspiration portées contre 10 étudiants antillais qui sont soupçonnés d'avoir participé aux incidents qui ont produit des dégâts évalués à \$1,600,000 au centre d'informatique de l'Université Sir George Williams, à Montréal, l'an dernier.

AUTRES ACCUSATIONS

Le jury s'est retiré lundi soir, à la suite d'une adresse de six heures par le juge Mackay. Ils ont commencé leurs délibérations à 9h30 a.m., mardi, et leur rencontre à huis clos fut interrompue pendant deux heures à l'heure du dîner.

Les onze membres masculins du jury ont délibéré pendant 4 1/2 heures avant d'aviser le juge Kenneth Mackay, de la Cour du Banc de la Reine, qu'un verdict ne serait probablement pas rendu au cours de la première journée de délibération.

Les membres du jury doivent étudier les preuves se rapportant à l'accusation d'avoir conspiré pour démolir deux ordinateurs, à l'Université SGW, à la suite d'une occupation étudiante de deux semaines, le 11 février 1969.

La peine maximum pour un tel délit est de cinq ans de prison.

Le juge Mackay a été mis au courant de l'impossibilité du jury de rendre un verdict au cours de cette première journée, par un message qui lui fut envoyé à 4h30 p.m. Il a alors ajourné le procès à 11h a.m., aujourd'hui.

Plus de 50 personnes, en majorité des jeunes Noirs, ont attendu à l'extérieur de la Cour durant tout l'après-midi.

En matinée, le président du jury, Paul Waymann, avait demandé au juge Mackay de répéter certaines parties des recommandations faites dans son adresse, la veille, plus spécialement celles où il définissait le délit de la conspiration. Le procès a débuté le 19 janvier.

Lorsqu'ils auront rendu un verdict pour cette première accusation, les membres du jury devront se retirer à nouveau pour étudier celle portant sur la conspiration pour nuire à l'usage légal du centre d'informatique.

Les trois autres chefs d'accusation sont la complicité pour allumer un incendie criminel; conspiration pour nuire à l'usage normal du club de la faculté et conspiration pour détruire les meubles de la cafétéria.

L'accusation de complicité pour allumer un incendie criminel est la plus grave, puisqu'elle peut même entraîner une peine d'emprisonnement à vie.

LES FRANÇAIS N'ONT PAS À CHOISIR ENTRE LE QUÉBEC OU LE CANADA

PARIS AFP — Sur le thème "Canada ou Québec? les Français doivent-ils choisir?", M. Gilles Loisel donnait mardi soir, une conférence sous les auspices de l'Association France-Québec. Le conseiller de presse auprès de la délégation générale du Québec s'est prononcé sans ambages:

"Les Français, a-t-il dit, n'ont pas à choisir car les relations franco-québécoises sont d'une nature des choses. Collaborer en toute égalité avec les Québécois à la construction d'un Etat français sur la civilisation et la culture française, ce n'est pas quelque chose que l'on choisit de faire quand on est Français, c'est quelque chose que l'on fait".

Après avoir dit, M. Loisel a observé que "les Québécois disposent d'un Etat bien à eux... comment se surprendre des lors qu'ils attachent une aussi grande importance à l'outil par excellence de leur développement... Ce n'est pas par la volonté de se replier sur eux-mêmes. C'est qu'ils veulent participer à la construction du monde qui les entoure, qu'ils ne veulent pas être laissés pour compte, qu'ils ne veulent pas traîner leur francisme comme un boulet qui les empêcherait d'être des citoyens à part entière de l'Amérique du Nord".

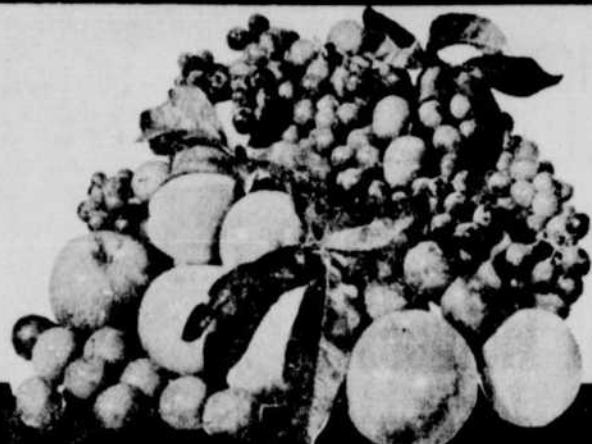
M. Loisel a pris soin d'indiquer qu'un Québec plus fort n'est pas construit contre le Canada, contre les Canadiens anglais, contre les Etats-Unis mais en quelque sorte pour eux, pour que l'Amérique possède cette richesse supplémentaire que ne manquera pas de lui conférer la présence en son sein d'un Etat francophone, dynamique."

En conclusion, après avoir affirmé qu'aucun Québécois ne souhaite annihiler le Canada anglais, le conférencier a assuré: "Une chose est certaine, c'est que la survie ou la disparition d'une communauté francophone, dynamique en Amérique du Nord ne peut pas, ou ne devrait pas laisser les Français indifférents. Il est de leur devoir et de leur intérêt de se pencher sur le dossier du Québec... Il n'en demeure pas moins vrai que si la France n'existait pas, l'avenir québécois n'aurait guère de sens. Il ne suffit pas que la France soit là, encore faut-il que de véritables retrouvailles s'effectuent".

A cet égard, M. Loisel a affirmé son optimisme car "les événements des dernières années ont démontré que les Français dans leur vaste majorité, comprennent de plus en plus cette nécessité".

L'assistance dans laquelle on remarquait des représentants de l'ambassade du Canada et de la délégation générale du Québec à Paris, suivi avec beaucoup d'intérêt l'exposé du conférencier.

De nombreuses questions ont suivi portant sur les problèmes spécifiques du Québec plus que sur le thème de la conférence: Natalité, langue, immigration, investissement français, minime des Etats-Unis sur l'économie québécoise, domaines d'action respectif des gouvernements fédéral et provinciaux, etc...



**LES PRIMEURS APPORTENT DU SOLEIL CHAUD CHEZ VOUS...
NOS COMPTOIRS REGORGENT DE FRUITS ET LEGUMES RESPLENDISSANTS DE SANTE!**



Spécial en vigueur jusqu'à samedi le 14 mars

BREUVAGE ALLEN	PUNCH AUX FRUITS, ORANGE OU RAISINS	2 boîtes 48 oz	.73
JUS DE PRUNE WELCH		Jarre 40 oz	.62
BOVRIL CORDIAL		Bouf. 8 oz	1.05
CEREALES POST ALPHABITS		Boîte 10 oz	
OU SUGAR CRISP		Boîte 8 oz	.43
FROMAGE KRAFT	VELVEETA	Boîte 2 livres	1.39
SOUPE AUX POIS	A LA CANADIENNE	4 boîtes 28 oz	1.00
BREUVAGE A DEJEUNER	CARNATION CHOCOLAT	Boîte 6 env.	.73
THE RED ROSE	ORANGE PEKOE	60 sachets	.83
PATE DE TOMATES CORONATION		Boîte 6 oz	.17
PATATES CONGELEES	JULIENNES CARNATION	Cello 7 livres	.49
OLIVES FARCIES GATTUSO		Jarre 12 oz	.59
OIGNONS MARINES SUCRES	GATTUSO	Jarre 12 oz	.51
SAUCE BISTO		Bouf. 8 oz	.33

FARINE PURITY		Sac 7 livres	.59
ESSENCE VANILLE		Bouf. 8 oz	.89
GELEE EN POUDRE	JELLO SAVEURS ASSORTIES	4 boîtes 3 oz	.49
MIEL LIQUIDE CANTIN		Jarre 16 oz	.41
SALADE AUX FRUITS	DEL MONTE	Boîte 19 oz	.39
ANANAS TRANCHES	DEL MONTE	Boîte 19 oz	.39
MELANGE A GATEAUX	DUNCAN HINES - SAVEURS ASSORTIES	Boîte 19 oz	.49
CASSONADE		Sac 5 livres	.59
ANTISEPTIQUE BUCCAL	SAVORIS	Bouf. 14 oz	1.09
SACS A DECHETS	UNION CARBIDE - INTERIEUR 12x6x20	Poly 15 sacs	.45
NETTOYEUR A TAPIS	TOUCHE	Adressal 24 oz	1.79
PAPIER DE TOILETTE	CASHMERE BLANC OU COULEURS ASSI	4 rouleaux	.53
STYLOS BIC		La boîte	.69

"VENTE SPECIALE TRANS-AUBAINES" de vos marchands Trans-Kébec		
PATES ALIMENTAIRES CATELLI SPAGHETTI, COULEURS OU SPAGHETTINI PRIX REGULIER .49 (ECONOMISEZ .16)	Cello 2 livres	.33
SUCRE GRANULE ECONOMISEZ .09 PRIX REGULIER .58 PRIX SPECIAL:	Sac 5 livres	.49
PREPARATION CONGELEE SHOPS SAUCE ET ROSSIF OU SAUCE ET DINDE (ECONOMISEZ .44) PRIX REG. .41 RTE - SPECIAL	3 boîtes 5 oz pour	.79
SAUCISSE FUMEE HYGIENIC PRIX REGULIER .69 (ECONOMISEZ .20)	Cello 1 livre Prix Special:	.49
PAIN HOT DOG OU HAMBURGER VAILLANCOURT PRIX REGULIER .43 (ECONOMISEZ .10)	Boîte 1 douzaine Prix Special:	.33
POMMES DE TERRE NOUVEAU-BRUNSWICK PRIX REGULIER .36 (ECONOMISEZ .17)	Sac 5 livres Prix Special:	.19
MOUCHOIRS DE PAPIER KLEENEX "BLANCS OU ROSES" PRIX REGULIER .41 (ECONOMISEZ .08)	Boîte 400 Prix Special:	.33
NETTOYEUR A VITRES WINDEX PRIX REGULIER .53 (ECONOMISEZ .07)	Bouteille 20 oz Prix Special:	.46
DETERGENT FAB PRIX REGULIER 1.59 (ECONOMISEZ .20)	Format Familial Prix Special:	1.39

Nous n'offrons pas seulement que de véritables épargnes. N'oubliez pas que de nombreux bas prix vous attendent à notre marché Trans-Kébec. Alors profitez de nos Trans-Aubaines affichées chaque jour de la semaine. C'est une garantie d'économie permanente!

TRANS-AUBAINES NAS PRIX TOUS LES JOURS	
LAIT EVAPORE CARNATION	Boîte 15 oz .19
JUS DE RAISIN WELCH	Jarre 24 oz .51
JUS DE TOMATE HEINZ	FANTAISIE Boîte 19 oz .17
RAGOUT DE BOULETTES	CORDON BLEU Boîte 21 oz .69
CARAMEL KRAFT	Cello 14 oz .53
MELASSE GRANDMA	Carton 40 oz .41
BEURRE CARAMEL VACHON	Jarre 2 livres .57
CEREALES PABLM	MELANGES Boîte 16 oz .55
FIXATIF BRYLCREEM	Format large .89
CREME GLACEE	TRANS-KEBEC, ESSENCES ASSORTIES Carton 3 chop. .66

VOYEZ LE CIRCULAIRE "POUR ELLE" DISTRIBUE CETTE SEMAINE rempli d'aubaines spéciales



LAITUE

Californie, Etats-Unis No 1 - Grosseur 24

.19

Chacune

BANANES	TROPIC-PAK	2 livres	.29
CONCOMBRES	MEXICAINS NO 1	Chacun	.15
RADIS	FRAS FLORIDE	Cello 6 oz	.10



LONGE DE PORC

SANS COUENNE - TOUT SURPLUS DE GRAS ENLEVE

.63

La livre

.73

La livre

COTELETTES DE PORC FRAIS	La livre	.93
FOIE DE VEAU	La livre	1.59
BACON TRANCHE SWIFT PREMIUM	V.P. 1 livre	.89
CRETONS FRAIS HYGIENIC	Contenant 12 oz	.75

LE NOUVEAU "TOUT CONNAITRE" EN COULEURS
Plus de 8,000 dessins en COULEURS, incomparables stimulants de la mémoire visuelle. PLUS DE MILLE ARTICLES.
VOLUME 1 **1.49** VOLUMES No 2 à 24 **1.99**
Cette série de volumes se prolongera jusqu'à 24 volumes. Prendre encore un mois pour le faire de compléter votre encyclopédie "Tout connaître". Si vous manquez un numéro, de 1 à 24, profitez de cette dernière chance de remplir les vides dans votre collection.

PRIME DE LA SEMAINE COUVRE-OREILLER
en coton blanc neige de bonne pesanture, modèle à pratique fermoir-éclair à une extrémité.
SPECIAL: 1.09

ALIMENTATION GUAY ENR. Epicerie-Boucherie-Licence 107 de l'Église, St-Romuald Tel. 839-7479	MARCHÉ TESSIER Epicerie-Boucherie-Licence 26, rue Tessier, St-Romuald Tel. 723-3347	ALIMENTATION GIFFARD INC. Epicerie-Boucherie-Licence 3301 Avenue Royale, Giffard Tel. 663-3574	ALIMENTATION JOS. SIMARD Epicerie-Boucherie-Licence 1800, St-Jacques, Québec Tel. 523-4994	JEAN-CHARLES BÉGIN Epicerie-Boucherie-Licence 1380 Avenue St-Patrick Tel. 527-3471
ALIMENTATION ROBY Epicerie-Boucherie-Licence 661 des Érables, Beauville Tel. 876-2161	ALIMENTATION ST-LOUIS ENR. Epicerie-Boucherie-Licence 18 rue St-Louis, Lévis Tel. 837-0202	MARIE'S BLOOM Epicerie-Boucherie-Licence 296 avenue, St-Jacques, Québec Tel. 525-0146		

BAS PRIX TOUS LES JOURS... AUBAINES CHAQUE SEMAINE On prend soin de vous chez Trans-Kébec

Spicer se montrera d'une patience inlassable avec les Canadiens anglophones

Par GERMAIN DION
OTTAWA (PC) — Défenseur des minorités francophones, le nouveau commissaire aux langues officielles se montrera "d'une patience inlassable" avec les Canadiens anglophones.

Dans une interview à l'émission "Format 30" du réseau français de Radio-Canada, M. Keith Spicer, âgé de 33 ans, a déclaré qu'après avoir étudié soigneusement la loi, il procédera "avec diplomatie" à l'application des pouvoirs étendus qu'elle comporte.

M. Spicer, dont la nomination a été approuvée par les Communes et le Sénat, la semaine dernière, compte rencontrer d'abord les parlementaires fédéraux, particulièrement ceux de l'opposition, et avoir ensuite des entretiens avec des représentants des autorités provinciales.

Mais, nommé par le gouvernement d'Ottawa, en vertu de la loi sur les langues officielles, le professeur et journaliste de Toronto entend ne pas s'engager dans les matières provinciales.

M. Spicer se rattache par ses origines à une famille ontarienne d'ex-Orangistes. Il a fait ses études à l'Université de Toronto et n'a pas s'engager dans les matières provinciales.

M. Spicer se rattache par ses origines à une famille ontarienne d'ex-Orangistes. Il a fait ses études à l'Université de Toronto et n'a pas s'engager dans les matières provinciales.

à sa nomination, celles d'ombudsman linguistique et d'animateur éducatif, il attache plus d'importance à la deuxième qui répond davantage à ses aspirations.

M. Spicer s'ajoutera un avocat pour la première tâche.

Le commissaire aux langues officielles, d'après la loi, est une sorte de protecteur des droits des citoyens en matière linguistique.

Au point de vue juridique, ce sera le fonctionnaire chargé de veiller à l'application de la loi sur les langues officielles, dont un des effets est la création de districts bilingues au Canada.

Le bilinguisme que M. Spicer est chargé d'appliquer est limité et s'applique aux institutions.

Il n'est pas question d'imposer la connaissance du français au fermier de l'Ouest ou au pêcheur de la Nouvelle-Écosse. D'autre part, M. Spicer, ex-professeur, devenu journaliste puis fonctionnaire, estime que la survie française en Amérique commence plus au Québec qu'à Montréal, en Colombie-Britannique.

"Il faut que les communautés françaises se sentent bien appuyées, sentent que nous sommes derrière elles".

Emballé, comme il le dit, par sa fonction, M. Spicer croit que le bilinguisme gagne des points chez l'élite intellectuelle de Toronto et perd un certain "messianisme" qu'il avait auparavant.

sions au sujet du Québec, a rappelé M. Spicer.

Mais maintenant, ils sont beaucoup mieux renseignés, serait-ce que par la présence d'une dizaine de journalistes ontariens à Québec.

"Moi, je trouve que par pur machiavélisme, les Québécois qui ne seraient même pas sympathiques à l'égard de la constitution actuelle seraient intelligents d'envoyer quelques journalistes là-bas, à Toronto afin de mieux étudier le présumé adversaire", a ajouté M. Spicer.

À l'heure actuelle, seuls la Presse Canadienne, Radio-Canada et le journal Le Droit d'Ottawa ont un correspondant francophone à Toronto.

Le respect profondément la réticence de certains personnes à l'égard du bilinguisme, a affirmé M. Spicer. Je comprends que c'est surtout à cause d'une ignorance inévitable qui n'est pas de leur faute.

Tout en exprimant sa solidarité avec les minorités francophones, M. Spicer procédera, dit-il, par la persuasion et l'appel à la raison, à l'application des pouvoirs "sévères et plutôt intimidants" de la loi sur les langues officielles, adoptée l'été dernier.

ILLUSIONS PERDUES

Immédiatement après les dernières élections fédérales, les Torontois entretenaient des illu-

La météo

MONTREAL (P.C.) — Voici les prévisions de la météo pour aujourd'hui, mercredi:

Regions de Montréal, Québec, Ottawa, Laurentides et Cantons de l'Est: nuageux avec chutes de neige locales. Moins froid. Minimum et maximum à Montréal 15 et 32; Ottawa, Québec, Ste-Agathe, Sherbrooke, La Tuque et Chicoutimi 15 et 30.

Aperçu pour jeudi: peu de changement.

Regions de Baie-Comeau, Sept-Îles, Rimouski et Gaspé: nuageux avec chutes de neige occasionnelles. Température de saison. Minimum et maximum à Baie-Comeau 20 et 32; Sept-Îles et Gaspé 25 et 32; Rivière-du-Loup et Mont-Joli 20 et 32.

Aperçu pour vendredi: peu de changement.

TORONTO (P.C.) — Voici les températures observées au cours des dernières 24 heures:

Victoria	30	53
Edmonton	-4	16
Calgary	20	24
Saskatoon	-12	8
Regina	-2	10
Winnipeg	-15	12
Churchill	-6	7
North Bay	-6	22
Sudbury	0	27
London	8	24
Toronto	14	30
Ottawa	9	29
Montréal	11	26
Québec	12	21
Fredericton	16	24
Saint-Jean	12	26
Moncton	14	25
Halifax	23	31
Chicago	28	39
Detroit	19	35
Boston	24	40
New York	22	40
Washington	32	51
Pittsburgh	20	34
Tampa	45	77
Miami	56	72
Los Angeles	54	63
San Francisco	47	56

Des deux fonctions rattachées

L'horoscope

JEUDI, 12 MARS 1970

21 mars au 20 avril (Bélier) — Une proposition at-
trayante vous est transmise. Ne faites rien à la hâte,
prenez le temps.

21 avril au 21 mai (Taureau) — Vous ne vous en
faites pas pour des riens et vous invitez les autres à
agir de la même façon. Tact et fermeté sont à l'ordre
du jour.

22 mai au 21 juin (Gémeaux) — L'instinct et la con-
science sont deux voix que vous entendrez clairement
aujourd'hui. Deux ennemis des quins intéressants.

22 juin au 21 juillet (Cancer) — Demeurez à l'affût
des nouvelles intéressantes pour vous. Ne mésestimez
pas le rôle de la concurrence.

24 juillet et 23 août (Lion) — La prudence n'est pas
un luxe ni une entrave. Vous ferez des progrès consi-
dérables dans votre domaine professionnel.

24 août au 23 septembre (Vierge) — Adoptez un
tempo modéré et conservez-le, c'est un excellent moyen
pour obtenir une production régulière et efficace.

24 septembre au 23 octobre (Balance) — Pensez à
vous faire de nouveaux amis, c'est un réajustement
pour le cœur. Il faut prendre le temps de faire la pause.

24 octobre au 22 novembre (Scorpion) — Soyez com-
préhensif, autant que sympathique et patient. Vous
n'aurez pas de misère à vous faire apprécier.

23 novembre au 21 décembre (Sagittaire) — La con-
science des autres vous invite à éviter toute forme de sur-
magnification. Faites la différence entre l'essentiel et l'acces-
soire.

22 décembre au 20 janvier (Capricorne) — Charme,
humour, et personnalité sont à l'ordre du jour. Faites-
vous un grand objectif à atteindre.

21 janvier au 19 février (Verseau) — Accordez plus
de considération aux idées ainsi qu'aux merites des
autres. Il y a une bonne surprise dans l'air.

20 février au 20 mars (Poissons) — Vos heures de
loisir seront enrichissantes. Une bonne journée pour
la plupart des natiés de ce signe.

AVANT D'ACHETER
CONSULTEZ D'ABORD

J.-E. ROUSSEAU

MARCHAND DE CHAUSSURES

211-213 Est, rue St-Joseph, Qué. 2

CALENDRIER

MERCREDI, 11 MARS 1970

Eugène

Les marées de mercredi le 11
Basses: 3:55 a.m. — 4:30 p.m.
Hautes: 8:40 a.m. — 9:10 p.m.

Demain:

S. Grégoire le Grand, pape
SOLEIL: Lever: 6:02
Coucher: 6:08
LUNE: Lever: 8:08
Coucher: Mat.

Les marées de jeudi le 12 mars
Basses: 4:25 a.m. — 5:05 p.m.
Hautes: 9:20 a.m. — 9:50 p.m.

PHASES DE LA LUNE EN MARS

Nouvelle lune le 7, à 0 h. 43 p.m.
Premier quartier le 14, à 4 h. 16 p.m.
Dernier quartier le 22, à 1 h. 18 p.m.
Dernier quartier le 30, à 8 h. 5 a.m.

LES PIEDS NICKES



LA SOURIS MIQUETTE



LA SOURIS MIQUETTE



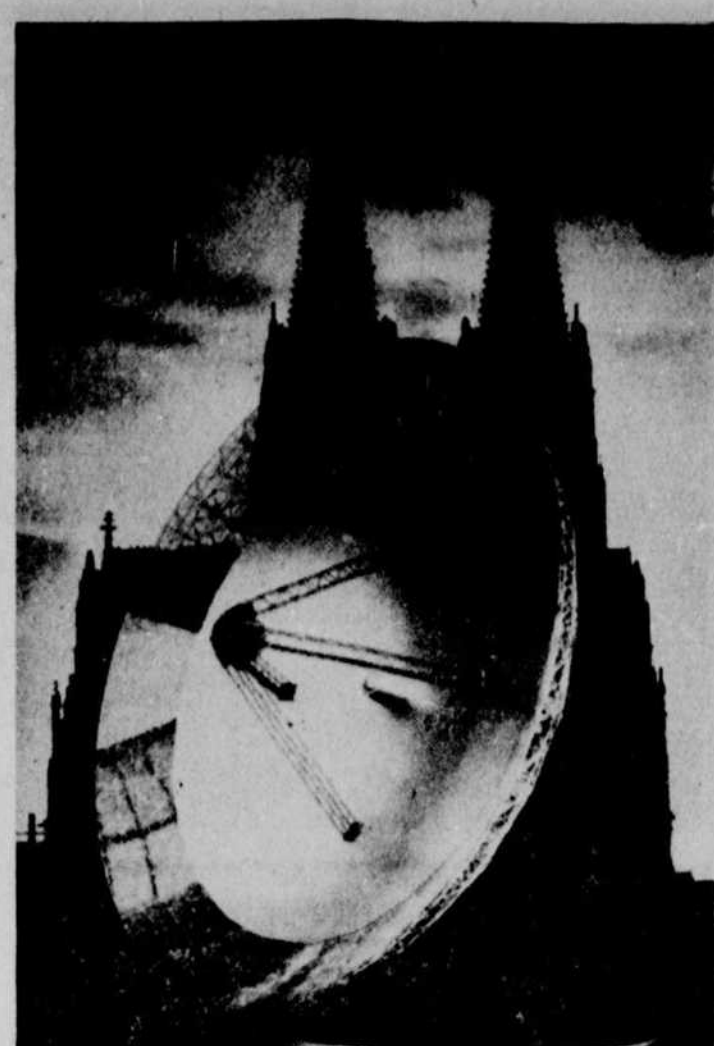
LA SOURIS MIQUETTE



LA SOURIS MIQUETTE



LA SOURIS MIQUETTE



OREILLE GEANTE A L'ECOUTE DE L'ESPACE — Le plus grand radiotélescope du monde entrera en service cette année à l'Institut Max Planck de radio-astronomie pour capter les messages qui nous parviennent de l'espace. Une précision extraordinaire est exigée de la part des techniciens qui s'occupent du montage. Une erreur de l'ordre de quelques fractions de millimètres dans l'ajustage du miroir parabolique entraînerait un décalage de plusieurs centaines de kilomètres qui s'explique par le fait que l'instrument a une portée de 12 milliards d'années-lumière (113 trillions de km). La radiotélescope sera plus haut que le clocher de la cathédrale de Cologne comme le montre la maquette (photo 1). Dans une vallée près d'Effelsberg, à proximité de Bonn, on est en train de construire le squelette des différentes sections du miroir parabolique. L'ossature en acier (photo 2) que l'on aperçoit au fond supportera le miroir qui fait 100 m de diamètre.



APPARTEMENTS DERRIERE DES MURS GOTHIQUES — Mindelheim (Bade) — Prenant exemple sur d'autres petites villes moyennes, Mindelheim, située dans le sud-ouest de la République fédérale, a donné l'autorisation d'utiliser sa tour gothique à des fins de construction. Un architecte a acheté ce vestige romantique, qui faisait partie de l'ancienne fortification de la ville, pour la transformer en logements confortables. Mindelheim a toutefois exigé que la façade historique de la vieille tour soit conservée.

Contribuez à la lutte contre le cancer en vous abstenant de fumer, recommandant la Société Canadienne du Cancer qui vous tend la main une fois l'on pour poursuivre son œuvre sur le triple plan de recherche, d'éducation et de bien-être.

DEPISTAGE PRECOCE

SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER

GUERISON POSSIBLE

Le Dr Hebert a eu lieu au cimetière du Temple Emanuel, à Montréal.

A Montréal

Semaine portant sur l'éducation sexuelle

MONTREAL (PC) — Alarmée par les mauvaises conceptions de la sexualité et la demande grandissante pour de l'information sur l'avortement, la direction de l'Université de Montréal a choisi l'occasion pour lancer cette semaine, un programme d'une semaine portant sur l'éducation sexuelle.

"Le manque de connaissances élémentaires est tellement grand que nous avons conclu que l'éducation sexuelle devait avoir priorité sur les drogues et l'alcoolisme, deux sujets très en vogue dans la société d'aujourd'hui, mais qui ne demandent pas autant d'attention immédiate que l'éducation sexuelle", a souligné le Dr Guy Hébert, directeur des services sanitaires de l'Université et qui est l'organisateur de la semaine.

Le Dr Hébert a déclaré, au cours d'une interview, que son service reçoit, en moyenne, environ deux demandes par semaine pour des avortements, service qui n'est pas donné à l'Université.

De ce nombre, ajoute le Dr Hébert, environ 50 pour cent sont des jeunes mariées qui désirent pas avoir d'enfant pour des raisons d'ordre économique. Peu d'entre elles semblent ré-

Nécrologie

AUDET — A Montréal, le 9 mars 1970, à l'âge de 49 ans, est décédé M. François Audet, employé de la Ville de Montréal, époux de Mme Françoise Bourget, père de François. Il demeurait sur l'avenue Deslauriers et autrefois de St-Anselme, Co. Dorchester.

Les funérailles auront lieu vendredi, le 13, à 11 heures.

Départ de la Société Coopérative, 848, rue Papineau, à 10 heures 45, pour l'église de St-Pierre Claver et de là au cimetière de l'Est. 11-3 (11 fs)

BARRETTE — A St-Raymond, le 9 mars 1970, à l'âge de 69 ans, est décédée dame Yvonne Cantin, épouse de M. Ernest Barrette, mère de M. Monique (Mme Arthur Légaré), Marc, Fernand, St-Lorraine Barrette (St-Norbert-Dame du Perpétuel Secours), Lucille (Mme Adrien Bouchard), son fils adoptif Gérard Cantin, sœur de Bernadette (Mme Alfred Diamant), Emilie. Elle demeurait à Chute Panet.

Les funérailles auront lieu jeudi, à 3 heures.

Départ de la résidence funéraire Roland-G. Cantin, 101, St-Joseph, St-Raymond, à 2 heures 45, pour l'église de St-Raymond et de là au cimetière parcellaire. 10-3 (2 fs)

BEAUBERT — A St-Raymond, le 8 mars 1970, à l'âge de 62 ans, est décédé M. Charles-Edouard Beaubert, chef-cuisinier pour les Frères du Sacré-Cœur, époux de dame Irène Fraser, père de Pierre, Pierrette, Nicole (Mme André Levasseur), frère de Madeleine (Mme Cyrille Deslauriers), Eddy, Romulus, Prime. Il demeurait au 1575, 3e Avenue.

Les funérailles auront lieu jeudi, le 12 mars, à 9 heures 30.

Départ du foyer funéraire J. Bouchard & Fils Ltée, 1290, 1ère Avenue, à 9 heures 15, pour l'église de St-François d'Assise et de là au cimetière St-Charles (boul. Hamel). Le trépas se fera en automobile. 10-3 (2 fs)

BEAUBERT — A l'Hôtel-Dieu de Lévis, le 10 mars 1970, à l'âge de 86 ans, est décédé M. Joseph-Alphonse Beaubert, époux de dame Marie-Laure Lagueux, père de Gérard Demers, de St-Henri. Il demeurait au 194, rue Commerciale, St-Henri.

Les funérailles auront lieu vendredi, le 13, à 10 heures.

Départ de la résidence funéraire Gonzague Valois & Fils Inc., à 9 heures 45, pour l'église de St-Henri et de là au cimetière parcellaire. 11-3 (2 fs)

BOULET — A Holy Wood, Floride, le 8 mars 1970, à l'âge de 54 ans et 11 mois, est décédé M. Paul-Marcel Boulet, président de Poudrier & Boulet Ltée, époux de dame Annette Gauthier, père de Michel, Denis, Nicole, Richard, frère de Simone, Gérard, Monique (Mme Gérard Provost), Martin. Il demeurait au 369, 46e Rue Est, Charlesbourg.

Les funérailles auront lieu vendredi, le 13, à 2 heures 30.

Départ du foyer funéraire J. Bouchard & Fils Ltée, 1290, 1ère Avenue, à 2 heures 10, pour l'église de St-Rodrigue et de là au cimetière Belmont. 11-3 (13 fs)

BELANGER — A l'Hôpital Notre-Dame de Québec, le 8 mars 1970, à l'âge de 44 ans et 11 mois, est décédée dame Mimi Racine, épouse de M. Omer Belanger, fils de Mme Eugène Racine, mère de Louis-Marie, Suzanne, Martin, Karl, Claude, Christiane, sœur de Gérard, Laurent, Marc-Antoine, Marthe (Mme J.-C. A. Blouin), Marguerite (Mme Lucien Ménard), Bernadette (Mme Adrien Giroux), Yvette (Mme Adèle Claveau), Aline (Mme Eugène Roy), René et Richard Laberge. Il demeurait au 47 Seigneuriale, Beaufort.

Les funérailles auront lieu mercredi, à 4 heures.

Départ de la résidence funéraire Wilford Robert Inc., 738 avenue Royale, Beaufort, à 3 heures 45, pour l'église de Beaufort et de là au cimetière parcellaire. 10-3 (2 fs)

CADORET — A St-Romuald, le 9 mars 1970, à l'âge de 60 ans, est décédé M. Emilio Cadoret, employé de la Davie Shipbuilding Ltd., époux de dame Madeleine Gingras, frère de Welle, Napoléon. Il demeurait au 3, Route Trans-Canada, St-Romuald.

Les funérailles auront lieu jeudi, à 4 heures.

Départ de la résidence funéraire Claude Marcoux Ltée, 96, de la Fabrique, à 9 heures 45, pour l'église de St-Romuald et de là au cimetière parcellaire. 11-3 (1 fs)

COUTURE — A Lévis, le 9 mars 1970, à l'âge de 64 ans, est décédé M. Wilfrid Couture, époux de dame Irène Vachon, père de Denise (Mme Edouard Roy), Louise (Mme Louis-Philippe Danis), André, Yvan et Gilles, frère de Napoléon Alfred, Adrien, Antoinette (Mme Vve Joseph Auclair). Il demeurait à 245, St-Georges, Lévis.

Les funérailles auront lieu jeudi, à 4 heures.

Départ de la résidence funéraire Gilbert & Turcotte Ltée, 269, St-Georges, à 3 heures 45, pour l'église du Christ-Roi et de là au cimetière Mont-Marie. 10-3 (2 fs)

DUSSAULT — A Charlesbourg, le 8 mars 1970, à l'âge de 53 ans, est décédé M. Fernand Dussault, agent de la Métropolitain Life, époux de dame Lucille Voyer, 11 demeurait au 4739, Villa St-Vincent, Charlesbourg.

Les funérailles auront lieu mercredi, à 3 heures.

Départ de la résidence funéraire Cloutier & Fils Ltée, 6450, boul. Henri-Bourassa, Charlesbourg, à 2 heures 40, pour l'église de St-Rodrigue et de là au cimetière St-Charles. 10-3 (12 fs)

DUTIL — A Québec, le 8 mars 1970, à l'âge de 60 ans, est décédé M. Joseph Dutil, employé civil, époux de dame Lorette Bergeron, père de Jacques et Johanne Dutil, frère de Aurèle (Mme E. Vézina), Blanche (Mme A. Bergeron), Amédée, Lauréat, Raymond, Yvonne (Mme Emilie Poirier), Roland (Mme Lucien Poirier), Fernande (Mme Marcel Lemay). Il demeurait à 2602, rue Taroussac.

Les funérailles auront lieu jeudi, à 11 heures.

Départ de la résidence funéraire Cie Hubert Moisan, 1187, 1ère Avenue, à 10 heures 45, pour l'église de St-Albert-le-Grand et de là au cimetière St-Charles. 9-3 (13 fs)

GOSSIN — A St-Anselme, Co. Dorchester, le 9 mars 1970, à l'âge de 54 ans, est décédé Mlle Hermance Gossin, fille de feu M. Napoléon Gossin et de dame Angéline Côté, demeurant à St-Anselme, Co. Dorchester.

Les funérailles auront lieu jeudi, le 12 mars, à 3 heures.

Départ de la résidence funéraire Yvon Breton, St-Anselme, à 2 heures 45, pour l'église de St-Anselme et de là au cimetière parcellaire. Prière de ne pas envoyer de fleurs. 11-3 (1 fs)

LORTIE — A St-Raymond, le 8 mars 1970, à l'âge de 64 ans, est décédé le Dr Charles-Bruno Lortie, époux de dame Marie Tremblay, père de Charlotte (Mme Henri Larue), Yvon Paré (fils adoptif), frère de Laurent, André, Aline (Mme Gérard Bergeron) et Roger.

Les funérailles auront lieu jeudi, à 10 heures.

Départ de la résidence funéraire Plamondon, 388, St-Joseph, St-Raymond, sous la direction de la maison Roland-G. Cantin, 101, St-Joseph, St-Raymond, à 9 heures 45, pour l'église de St-Raymond et de là au cimetière parcellaire. 10-3 (2 fs)

MASSON — A Québec, le 9 mars 1970, à l'âge de 62 ans, est décédé M. Paul-Henri Masson, opérateur de machines, époux de Lina nées de feu dame Rose-Anne Duguay et en secondes noces de dame Berthe Rodrique, père de Jules-Henri, Jean-Guy, Monique (Mme Paul Asselin), Raymond, Diane (Mme Jean-Marc Piquin), frère de Lucien, Joseph, Marcel, Juliette (Mme Arthur Finet), Gabrielle (Mme Jos. Dugal). Il demeurait au Lac St-Augustin.

Les funérailles auront lieu jeudi, le 12 mars, à 10 heures.

Départ du foyer funéraire J. Bouchard & Fils Ltée, 324, 5ème Rue, à 9 heures 10, pour l'église de St-Augustin des Moines et de là au cimetière St-Charles. 11-3 (1 fs)

PICARD — A St-Romuald, le 9 mars 1970, à l'âge de 85 ans, est décédé M. Napoléon Picard, rentier, époux de feu dame Mary Seaborn, demeurant à 28, rue St-Jacques, St-Romuald.

Les funérailles auront lieu jeudi, à 2 heures.

Départ de la résidence funéraire Claude Marcoux Ltée, 96, de la Fabrique, St-Romuald, à 1 heure 45, pour l'église de St-Romuald et de là au cimetière parcellaire. 11-3 (1 fs)

VACHON — A Québec, le 10 mars 1970, à l'âge de 92 ans, est décédée dame Chénine Moxley, épouse de feu M. Damas Vachon, mère de Gabrielle (Mme Paul Dorval), Emilienne (Mme A. Blais), Lorenzo, Alexandre, Lucien. Elle demeurait au 280, 11e Rue.

Les funérailles auront lieu vendredi, le 13, à 10 heures.

Départ du foyer funéraire J. Bouchard & Fils Ltée, 1290, 1ère Avenue, à 9 heures 45, pour l'église de St-François-d'Assise et de là au cimetière St-Charles. 11-3 (2 fs)

Mme Maurice Pollack



Un service funéraire a été célébré le lundi, 9 mars 1970, en la chapelle Paperman & Sons, à la mémoire de Mme Maurice Pollack, décédée le jeudi 5 mars, après une brève maladie. Mme Pollack avait 80 ans.

Née Rifka Tarantour, elle vint au Canada en 1908 de sa Russie natale, et s'établit dans la ville de Québec.

Pendant de nombreuses années elle partagea les activités de son mari dans leur entreprise commerciale qui comprenait maintenant trois importants magasins à rayons et qui est bien connue dans les milieux des détaillants de l'est du Canada.

Mme Pollack demeurait à Montréal depuis les derniers quinze ans et elle était bien connue pour ses nombreuses générosités philanthropiques qui s'adressaient tant aux domaines religieux qu'aux questions sociales; son dévouement aux œuvres patriotiques durant la deuxième guerre mondiale lui avaient valu également l'admiration de tous.

Au cours des nombreuses années où elle vécut à Québec, elle se consacra activement à l'aide aux immigrants, assistant ceux qui fuyaient la persécution dans leur pays d'origine. Jusqu'à ces dernières années elle était une sportive enthousiaste et avait participé à plusieurs tournois internationaux comme membre du Greenstone Curling Club.

Mme Pollack laisse dans le deuil trois fils, le Dr Samuel L. et Isidore C. de Québec, et Charles, de Philadelphie, P.A., et une fille Florence (Mme Sydney Pedvis) de Montréal. La pleurent également trois sœurs, un frère et huit petits-enfants.

L'enterrement a eu lieu au cimetière du Temple Emanuel, à Montréal.

REMERCIEMENTS

FAVEURS OBTENUES

Reconnaissance à S.S. Jean XXIII, pour l'aide obtenue, avec promesse de faire publier.

Une abonnée, V.B.L. 17546 11-3 (1 fs) R.F.O.

Grande reconnaissance au bon Pape Jean XXIII, pour l'aide obtenue, avec promesse de faire publier.

Signé: M.J.F. 17547 11-3 (1 fs) R.F.O.

ARTHUR THIVIERGE & FILS

EPICIER-BOUCHERS — GROS et DETAIL

198 Hermine (coin Mazenod) Tél. 522-3804

Nescafé inst. 10. os.	1.65	Lard haché 2 lbs	1.49
Jus tomates 19 os	7.99	Lard sale entrelardé lb.	.65
Pois fèves jaunes 19 os	5.99	Chop de lard lb.	.89
Blé d'inde, machine 6/99		Crotons français, la lb.	.79
Tomates choix 28 os.	3.99	Bacon tranché, la lb.	.79
Soupe to. & lég. 10 os.	8.99	Oufs Canada Catégorie "A"	
Eau Vic. Ste-Yves 32 os.	2.75	grosseur gros, douz.	.65
Corn Starch 2 lbs	.45	Sauccisson 4 à 8 lbs.	.35
Pâte tomates Catelli 2/33		Dinde Canada Catégorie "A"	
Cocoa pur 2 lbs	.99	de 8 à 10 lbs. lb.	.43

Biscuits thé Royal cs. lb.	.29	Pte sucrée gelée, morceau	.99
Biscuits éralé 3 lbs	.99	Pâte alimentaire 20 lbs	3.25
Biscuits chocolat cs. lb.	.30	Muile végétale gall.	2.49
Tire au sirop 4 lbs	.59	Noir, chien Zip 48/15	5.49
Filet sole la lb.	.79	Catsup Libbys 100 os.	1.49
Filet frai, la lb.	.85	Marinade sûre Raym.	2.85
Hareng, sardine sale	.20-35	Bettes gallon	1.75
Nestlé Quinck 2 lbs	.99	gelée shérif 5 lbs	1.99

Potatoes No 1, 50 lbs	1.69	Sucre gran. 100 lbs	10.25
Oignons blanc 5 lbs		Pâte alimentaire 20 lbs	3.25
Celeri California	.39	Muile végétale gall.	2.49
Orange S.K. 3 douz.	8.79	Noir, chien Zip 48/15	5.49
Pomme McInt. No 1, 5 lbs	.69	Catsup Libbys 100 os.	1.49
Pamplemousse Floride	8.79	Marinade sûre Raym.	2.85
McIntosh 20 lbs	1.75-2.00	Bettes gallon	1.75
Biscuits matot 2 lbs	.69	gelée shérif 5 lbs	1.99

Acceptons commandes de la campagne accompagnées de mandat

Cinq nouveaux inculpés dans l'affaire My Lai

ATLANTA, Georgie (AFP) — L'affaire de My Lai continue. Cinq nouveaux militaires ont été accusés de participation au présumé massacre du 16 mars 1968, dans ce petit hameau du village de Song My, dans la province de Quang Ngai au Sud-Vietnam.

Parmi eux, figure le supérieur direct du lieutenant William Calley, le premier inculpé dans cette affaire, qui en compte dix désormais. Le capitaine Ernest Medina, 33 ans, bien qu'il ait nié toute participation au présumé massacre, a été accusé par l'armée américaine d'avoir estropié puis tué un Sud-Vietnamien, d'en avoir tué un autre et de s'être livré à des voies de faits avec une arme. Les deux premières accusations qui pèsent sur lui portent sur des faits qui ont eu lieu le jour du présumé massacre ou comme la dernière, le lendemain. L'accusation précise que les faits reprochés au capitaine Ernest Medina se sont tous déroulés au cours d'une interrogation.

Un autre officier, le capitaine Eugene Kotouk, 35 ans, a été accusé d'avoir tué une personne sud-vietnamienne au cours d'un interrogatoire le jour du "nettoyage" du hameau de My Lai.

Les charges qui pèsent sur lui sont celles de meurtre et de voies de faits. Deux sous-officiers, les sergents Kenneth L. Hodges, 24 ans et Esequiel Torres, 21 ans, ont été respectivement accusés de viol et de voies de faits avec préméditation, d'avoir commis deux meurtres et de prémeditation.

tation de meurtre. Enfin, dernier des cinq accusés de mardi, le deuxième classe Max D. Hutson, 22 ans, est accusé de viol, de meurtre, de voies de faits avec préméditation et de faux témoignage, le second déjà accusé de meurtre avec préméditation et d'attentat à la pudeur, s'est entendu accusé encore de meurtre et d'attentat à la pudeur.

L'armée américaine n'a fourni aucun autre détail, afin de protéger les droits des accusés.

Sept des dix accusés résident désormais au camp du Fort McPherson, en Georgie. Reste à déterminer si les cinq accusés de mardi seront ou non traduits devant une Cour martiale, comme le lieutenant William Calley, inculpé du meurtre de 102 civils du hameau de My Lai.

Outre le lieutenant William Calley, 26 ans, le principal accusé dans cette affaire les autres sont : le sergent David Mitchell, 26 ans, le capitaine Thomas Williamson, 25 ans, le premier est accusé d'avoir tué 30 civils, le second d'en avoir exécuté vingt. Seul le capitaine Williamson verra son cas lié semble-t-il à celui des accusés de mardi. Le lieutenant Calley et le sergent Mitchell n'ont pas été transférés à Fort McPherson.

Ils restent à la disposition des autorités militaires l'un à Fort Benning, où il sera traduit devant une Cour martiale le 18 mai, l'autre à Fort Hood au Texas. Mais aucune date pour la comparution du sergent en Cour martiale n'a encore été fixée.

Le capitaine Ernest Medina

Le capitaine Ernest Medina

Dans l'affaire Tate

Atkins voudrait se rétracter

LOS ANGELES (AFP) — Susan Atkins, la jeune hippie de 21 ans, dont les révélations ont permis d'identifier les auteurs présumés de l'effroyable tuerie de la villa Polanski en août dernier, aurait l'intention de se rétracter.

On a appris mardi, à l'issue d'une conférence à huis clos entre Susan Atkins et ses défenseurs, qu'à la suite de l'entretien qu'elle a eu la semaine dernière avec Charles Manson, accusé principal et chef de la tribu des hippies nomades dont elle avait fait partie, qu'elle avait présent l'intention de ne pas témoigner, sinon pour nier les confessions faites d'abord à une compagne de cellule et ensuite à la police.

Par ailleurs, les avocats de deux autres accusés impliqués dans la tuerie ont demandé mardi que le procès, qui doit s'ouvrir le 30 mars, se déroule ailleurs qu'à Los Angeles, étant donné l'émotion soulevée dans la ville par le carnage. Le juge William Kenne, qui présidera les débats, a déclaré qu'il ferait connaître sa décision à ce sujet le 24.

Les meurtres de la villa Polanski avaient échoqué l'Amérique et le monde entier quand ils avaient été découverts le 9 août dernier. L'actrice Sharon Tate, femme du réalisateur polonais Roman Polanski, enceinte de huit mois, avait été sauvagement poignardée en dépit de ses supplications à ses meurtriers d'épargner son bébé.

Quatre autres personnes de l'entourage des Polanski avaient également été abattues, le cinéaste polonais Wojtek Prokowsky, Jay Sebring, un coiffeur pour homme en vogue, Mlle Abigail Folger, une riche héritière et Steven Parent, un jeune homme de 18 ans, ami du gardien de la villa, qui se trouvait par hasard sur les lieux.

Sur les bases militaires

L'accord hispano-américain pourrait être renouvelé...

MADRID (AFP) — Le gouvernement espagnol aurait décidé d'accepter le renouvellement des accords sur les bases hispano-américaines pour des raisons de stabilité politique et économique, affirme-t-on à Madrid de source généralement bien informée.

On relève de même source que durant les dernières semaines cette question a été activement étudiée par le gouvernement espagnol et que, certaines oppositions existant au sein du cabinet ayant disparu, la décision aurait été prise de renouveler les accords, bien que les Etats-Unis n'aient pas offert la possibilité d'une alliance bilatérale, sollicitée par l'Espagne depuis 1963.

Ces affirmations contrastent nettement avec les conclusions auxquelles étaient parvenus les observateurs politiques il y a quelques semaines, en raison de la violente campagne de presse déchaînée contre le renouvellement pur et simple des accords et de l'affirmation que "les nouvelles options diplomatiques" — vis-à-vis de la France, principalement — permettraient à l'Espagne d'avoir une position de fermeté lors des prochaines conversations.

Le gouvernement aurait modifié son point de vue à la suite d'une analyse approfondie des conséquences que pourrait avoir un retrait des Etats-Unis sur la stabilité politique de l'Espagne. Selon les sources déjà citées, les résultats de cette analyse auraient convaincu le gouvernement que le régime se serait trouvé affaibli par la perte de l'appui que lui procurent actuellement ses relations particulières avec les Etats-Unis.

A NOS ABONNES...

Si, pour une raison ou pour une autre, vous aviez à vous plaindre du service, vous nous obligeriez en communiquant par téléphone au numéro 522-4771

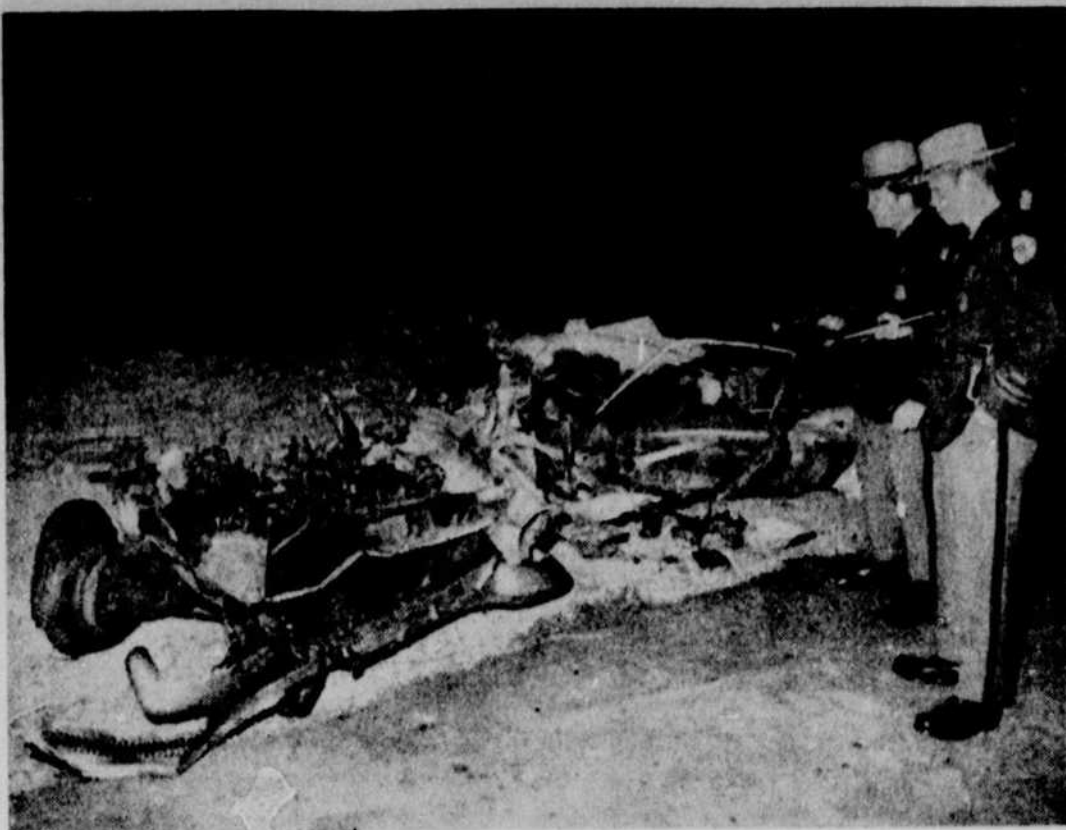
à votre service de 8.30 A.M. jusqu'à 7.00 P.M. du lundi au vendredi et jusqu'à 1.00 P.M. le samedi.

Deux archevêques sont en faveur d'une église chrétienne unifiée...

NEW YORK (AFP) — L'archevêque anglican de Canterbury et l'archevêque catholique de Bruxelles se sont déclarés en faveur d'une église chrétienne unifiée.

Le Très Révérend Arthur Ramsey, archevêque de Canterbury, a déclaré lundi soir, au cours d'une conférence de presse, que le mouvement œcuménique n'était pas "une action défensive de la part d'une église mourante, mais bien le résultat de la foi et du courage de ceux qui la soutenaient".

A la même conférence, a précisé le cardinal Suenens, archevêque de Bruxelles, de l'Église de l'avenir "rapprochera les hommes du Dieu vivant".



Dans la crise au Proche-Orient

La Russie est à la veille de prendre une importante décision

LE CAIRE (AFP) — "Le gouvernement soviétique est sur le point de prendre une décision importante dans la crise du Proche-Orient", a estimé mardi soir, dans une interview à la télévision égyptienne M. Mohammed Hassanein Heykal, rédacteur en chef de l'officiel "AL-AHRAM".

M. Heykal, qui a expliqué ainsi les objectifs de la campagne anti-israélienne et antisioniste menée actuellement en U.R.S.S., s'est déclaré convaincu de l'imminence d'une initiative soviétique et a comparé cette campagne à celles qui ont précédé ou suivi d'importantes décisions du Kremlin: l'ultimatum de 1956 ou l'intervention militaire en Tchécoslovaquie.

Evoquant les fournitures d'armes soviétiques à l'Égypte, le rédacteur en chef d'"AL-AHRAM" a affirmé que ces fournitures étaient supérieures aux livraisons d'armes américaines à Israël. "Mais Israël, a-t-il dit, est au courant des possibilités et de l'arsenal des Etats-Unis, ce qui l'aide à dresser une liste de ses besoins en armes en tenant compte de ses capacités à les utiliser. Ce qui n'est pas notre cas".

M. Heykal a déclaré également que le gouvernement de l'Union soviétique et que, dans son appui à la lutte anti-imperialiste, ce pays "ne peut pas aller jusqu'au point de s'exposer à une guerre nucléaire".

Interrogé sur la concertation à quatre, le rédacteur en chef de l'officiel du Caire s'est déclaré convaincu de son utilité et a estimé qu'il n'y avait pas de mesure de parvenir à une solution de la crise par leurs propres moyens, les pays arabes ne pouvant qu'encourager la poursuite de ces consultations. "Le statu quo sur les lignes de cessez-le-feu, a souligné M. Heykal, signifierait sur le plan politique la reddition des Arabes. Si nous

voulons éviter la capitulation, a-t-il dit, nous devons modifier le statu quo, mais à moins d'être contraint à le faire, Israël ne se retirera pas".

Pour M. Heykal, les Arabes n'ont d'alternative que d'accepter la concertation à quatre. "S'il est impossible de combattre, a-t-il dit, c'est le moins qu'on puisse faire, c'est de parler". Il a estimé d'autre part que la concertation était utile car elle pourrait aboutir à une solution éventuelle de la crise. Elle permettrait aux Arabes de gagner du temps et enfin d'agir sur le plan international. La politique adoptée par la France au Proche-Orient, est de l'avis de M. Heykal, le résultat de cette action diplomatique.

Parlant de la riposte israélienne à la guerre d'usure déclenchée par l'Égypte, l'éditorialiste égyptien a commencé par souligner que les armées arabes sur le Front oriental "n'agissaient pas suffisamment et permettaient ainsi le renforcement des positions israéliennes le long du canal de Suez" et s'est étendu ensuite longuement sur la supériorité de l'aviation israélienne. Il a estimé que les forces aériennes de l'Etat hébreu disposaient d'environ 500 avions de combat dont 180 Skyhawk, 87 Phantom, et de 220 à 250 Mirage. Il a estimé également à un millier le nombre des pilotes israéliens.

M. Heykal a parlé longuement encore des avantages techniques du Mirage. Il a ajouté que les opérations militaires égyptiennes ne seront "véritablement efficaces" que lorsque l'aviation égyptienne sera capable de surveiller "le territoire occupé avant 1967".

M. Heykal a évoqué enfin le problème de l'unité du monde arabe et a souligné l'écart existant entre "les pays qui possèdent des richesses fabuleuses et d'autres qui ne possèdent absolument rien".



SEATTLE (P.A.) — L'actrice Jane Fonda qui, avec un groupe d'Indiens, a tenté en vain de prendre d'assaut une base militaire américaine à Fort Lewis, se prépare à faire une tournée à travers les Etats-Unis en faveur des soldats pacifistes. Lundi, au cours d'une conférence de presse, elle a évoqué avec amertume son aventure de Fort Lewis, en fin de semaine. "Bob Hope avait reçu un tout autre accueil de la part des représentants locaux du complexe militaire-industriel. Mais, moi je n'étais pas venue faire l'apologie de la guerre ou inciter les jeunes à se battre". Dimanche, Mlle Fonda, âgée de 32 ans, avait été arrêtée à Fort Lewis et détenue pendant trois heures pour avoir tenté, avec quelques centaines d'Indiens, de s'emparer des terres de Fort Lawton, à Seattle, afin d'y ériger un centre éducatif et culturel indien. Pres de 85 personnes ont été arrêtées dans les deux bases. "Nous avons une charte des droits de l'homme. Pourquoi ne l'appliquons-t-on pas?" demanda-t-elle. Mlle Fonda compte faire la tournée des bases militaires, navales et des fusiliers-marins à travers le pays, ainsi que dans les cafés et bistrots fréquentés par les militaires pacifistes.

Aux Etats-Unis

Le Conseil de la réserve fédérale aurait décidé d'assouplir le crédit

(Signé Claude Moisy)

WASHINGTON (AFP) — Le Conseil de la réserve fédérale a peut-être décidé, mardi matin, d'assouplir le crédit aux Etats-Unis, mais personne ne le dira avant trois mois.

Comme d'habitude, la réunion mensuelle de la "Commission du Marché" (Open Market Committee) qui s'est tenue dans l'immeuble de marbre de la réserve fédérale était entourée du secret le plus complet. Mais elle a fait l'objet de spéculations particulièrement vives en raison de la controverse qui s'est créée aux Etats-Unis entre partisans et adversaires d'un abaissement immédiat des taux d'intérêts.

La réserve fédérale détermine aux Etats-Unis les conditions du crédit non seulement en fixant le taux d'escompte mais en gérant son portefeuille de plus de 50 milliards de dollars d'obligations et de bons de la trésorerie qui influent lourdement sur le marché.

La réunion d'aujourd'hui revêtait un intérêt supplémentaire du fait que quatre directeurs de banques fédérales régionales qui passent pour être favorables à l'assouplissement de la commission de la "FED" et de cinq directeurs des douze banques fédérales de réserve.

Il n'est pas impossible que l'arrivée des quatre nouveaux venus ait renversé au sein de la commission la majorité qui s'est toujours jusqu'ici prononcée pour le maintien d'une politique monétaire restrictive.

Le Président Richard Nixon et plusieurs de ses ministres, plus inquiets des risques de

récession que de la poursuite de l'inflation à l'approche des élections législatives de novembre prochain, ont publiquement souhaité que la réserve fédérale adopte une politique monétaire plus souple afin de relancer les affaires qui se ralentissent.

Mais la réserve fédérale est entièrement indépendante de l'administration et son nouveau président, M. Arthur Burns, est d'autant plus anxieux d'affirmer cette indépendance qu'il vient tout droit de la Maison Blanche et peut être soupçonné par ses "pairs" d'être une créature du Président Nixon.

L'économie américaine, dont les signes de ralentissement se multiplient, aspire de toute évidence à un relâchement du crédit et à une baisse rapide des taux d'intérêts. L'annonce par plusieurs petites banques, au cours de ces dernières semaines, d'une réduction du taux de l'intérêt qu'elles appliquent à leurs meilleurs clients, entretiennent sur les marchés l'espoir que le loyer de l'argent est définitivement parti pour baisser. Mais, jusqu'ici, l'effet a été seulement psychologique: prisque les grandes banques commerciales, celles qui ont vraiment l'argent, n'ont pas suivi le mouvement.

Un des membres les plus influents de l'Open Market Committee, M. Alfred Hayes, président de la "FED" de New York, demeure partisan des restrictions monétaires. Il estime que les pressions inflationnistes sont encore trop fortes pour relâcher le crédit avant que la hausse des prix se ralentisse plus nettement, même si cela doit provoquer une nouvelle hausse de chômage.

Quelle que soit la décision prise mardi matin par les dirigeants de la réserve fédérale, on ne la connaîtra que progressivement, au cours des prochains mois, par l'évolution

● BEL AIR, Maryland (PA) — La police de l'Etat du Maryland a pu réussir à identifier, mardi, comme étant M. Ralph Fatherson, l'une des deux victimes de l'explosion d'une voiture survenue à Bel Air, lundi. Cet homme serait un ami et collaborateur de M. Rap Brown, leader noir qui subit un procès pour incendie criminel et incitation à l'émeute, dans cette ville. L'explosion, que la police a attribué à une bombe, a causé la mort de Fatherson et d'un autre Noir non identifié, sur une grande route, à un mille de cette petite municipalité de 5.000 habitants. Le gouverneur Marvin Mandel a annoncé qu'un détachement de la Garde nationale était sur un pied d'alerte et que le FBI s'occupe également de cette affaire. Toutes les unités mobiles de la police d'Etat sont également à l'affût. M. Mandel a ajouté: "Je demande à chaque citoyen de garder son calme, pendant que se poursuit l'enquête sur ce regrettable incident". Un policier a révélé que le portefeuille de l'autre victime contenait des cartes d'identification de trois ou quatre noms différents. Il a précisé: "Nous sommes toutefois certains qu'il ne s'agit pas de Rap Brown". On croit que les occupants de la voiture transportaient cette bombe lorsqu'elle a explosé, par inadvertance. La voiture se dirigeait vers Baltimore, à environ 25 milles de là. Le colonel Thomas Smith, de la police d'Etat du Maryland, a déclaré qu'il n'est pas impossible que cet incident soit relié au procès qui s'est ouvert, lundi, à la Cour de comté de l'endroit.

ECOLE NORMALE DE PONT-ROUGE

Admission — septembre 70

L'Ecole normale de Pont-Rouge offre les cours suivants :

- 1—Formation des maîtres à l'élémentaire
- 2—Année de psycho-pédagogie pour les bacheliers ès-arts.
- 3—Première année du cours collégial (concentration sciences humaines)

Premièrement : Formules d'admission disponibles à l'Ecole normale.

Deuxièmement : Demandes d'admission acceptées jusqu'au 15 mars.

Troisièmement : Faire parvenir sa demande à :

SERVICE D'ADMISSION
Ecole normale de Pont-Rouge
Comité Portneuf. (Tél. : 873-2137)